[redacted]

[redacted]

Published by authority of the
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Communications and Public Affairs
Department of Justice Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H8
(613) 957-4222

Text: Deans-Waugh Associates Limited
Design: Rae Chalmers Associates
Catalogue No. J1-1991
ISBN 0-662-58066-4
ISSN 0825-7442

© Minister of Supply and
Services Canada 1991
Printed in Canada

JUS-P-582

The Honourable Kim Campbell, Q.C., P.C., M.P.
Minister of Justice and
Attorney General of Canada
House of Commons
Ottawa, Ontario

Minister Campbell:

I have the honour of submitting the annual report of the Department of Justice for the fiscal year beginning April 1, 1989, and ending March 31, 1990.

During this year, the Department saw the completion of its Statement of Mission and Values. All employees were engaged in the formulation of the Statement, in an effort to clarify and enunciate our purpose as a Department and to express the principles that guide our activities.

The statement expresses our commitment to help you, as Minister, to ensure that Canadians have an accessible, efficient and fair system of justice. To that end, the Department is dedicated to providing high-quality legal services and counsel to the Government, and to promoting respect for rights and freedoms, for the law, and for the Constitution of Canada.

The statement of our mission is particularly important at this time. The legal environment is changing rapidly and it is becoming increasingly complex. Public law in Canada is being shaped by the Charter and by a greater consciousness among Canadians of their fundamental rights and freedoms. These trends greatly affect our "products" — legal policy and programs, legal advice, litigation, legislative drafting, and counsel in areas touching on law and government.

Justice, like other institutions in Canadian society, must evolve rapidly to meet these changes. Within the Department, we must find new ways to cope with the burgeoning quantity of legal work while, at the same time, maintaining our commitment to quality and to the highest standards of integrity and fairness in dealing with all of our employees.

To enable us to meet these growing challenges, the Department has established a broad program of initiatives, known collectively as Justice in the 1990s. This program comprises a wide range of projects designed to ensure that we carry out our responsibilities effectively in the years ahead.

I would like to take this opportunity to express my heartfelt appreciation to all members of the Department for their work in developing our Statement of Mission and Values, and for their dedication and continued commitment to the principles it expresses.

Sincerely,

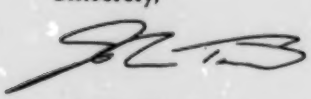

John C. Tait
Deputy Minister of Justice and
Deputy Attorney General of Canada

The Department of Justice Canada

MISSION

The mission of the Department of Justice is to:

- support the Minister of Justice in working to ensure that Canada is a just and law-abiding society with an accessible, efficient and fair system of justice;
- provide high-quality legal services and counsel to the government and to client departments and agencies; and
- promote respect for rights and freedoms, the law and the Constitution.

VALUES

People

The Department's strength comes from all members of the organization, who are committed to working together on the basis of mutual trust, support and respect.

Integrity and Fairness

As public servants supporting the Minister of Justice and Attorney General, we are committed to respecting and obeying the law and upholding the highest standards of integrity and fairness.

Service

We aim for excellence and constructive contributions in serving our Minister, the government and our clients.

Department of Justice

MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL

DEPUTY MINISTER OF JUSTICE AND DEPUTY ATTORNEY GENERAL

CIVIL LAW SECTOR

- Legislation Branch
- Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section
- Montréal Regional Office
- National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice

LITIGATION SECTOR

- Civil Litigation Branch
- Criminal Law Branch
- Tax Law Branch
- General Counsel Group

REGIONAL OFFICES

- Halifax
- Toronto
- Winnipeg
- Saskatoon
- Edmonton
- Vancouver
- Whitehorse
- Yellowknife

PUBLIC LAW SECTOR

- Constitutional and International Law Section
- Advisory and Administrative Law Section
- Privy Council Office Section (Justice)
- Federal-Provincial Relations Office Section
- Human Rights Law Section
- Native Law Section
- Judicial Affairs Unit

DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

- Commercial and Property Law Branch
  - Departmental Legal Services Units
- Information Law Branch
  - Departmental Legal Services Units
- Finance Law Branch
  - Departmental Legal Services Units

POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR

- Criminal and Family Law Policy Directorate
- Criminal Law Review Project
- Compliance and Regulatory Remedies Project
- Programs and Policy Directorate
- Research and Development Directorate

CORPORATE MANAGEMENT SECTOR

- Human Resources Directorate
- Corporate Management Policy, Systems and Services Directorate
- Communications and Public Affairs Directorate
- Corporate Services Directorate
- Bureau of Review
- Security Services

March 31, 1990

TABLE OF CONTENTS

Minister of Justice and Attorney General of Canada 1
- Deputy Minister 1
- Associate Deputy Ministers 1
- Committees 2

Departmental Organization 3

Civil Law Sector 5
- Legislative Programming 5
- International Activities 5
- Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) 5
- National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice 6

Litigation Sector 7
- Civil Litigation 7
- Criminal Law 8
- Tax Law 10
- General Counsel Group 11

Regional Offices 12
- Halifax 12
- Montréal 13
- Toronto 14
- Winnipeg 15
- Saskatoon 16
- Edmonton 16
- Vancouver 18
- Whitehorse 19
- Yellowknife 19

Public Law Sector 21
- Meech Lake Accord 21
- Human Rights 21
- International Tin Agreement 21
- Canada-France Arbitration 21
- Canadian Laws Offshore Application Act 21
- International Law 22
- Native Law 22
- Environmental Matters 22
- Official Languages 22
- Revised Statutes of Canada 23
- Judicial Affairs 23

Departmental Legal Services Sector 24
Commercial Law 24
Corrections Law 24
Government Law 24
Policy 24
Property Law 25
Public Law 25
Trade Law 25

Policy, Programs and Research Sector 26
Abortion 26
Young Offenders 26
Firearms 26
Victims of Crime 26
National Drug Strategy 27
Aboriginal Criminal Justice 27
Crime Prevention 27
Family Law 27
Sentencing 27
Criminal Law Review 27
Regulatory Compliance Project 28
Research 28
Project Funding 28
Statistics 28
Law Information 28

Corporate Management Sector 29
Mission and Values 29
United Nations Congress 29
Corporate Management Policy, Systems and Services 29
Corporate Services 30
Human Resources 30
Communications and Public Affairs 30
Bureau of Review 31
Security 32

Departmental Grants and Contributions 33

Appendix I
Statutes for which the Minister of Justice is Responsible 38

Appendix II
Departments, Agencies and Other Bodies Served by the Departmental Legal Services Sector 39

MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL OF CANADA

The duties of the Minister of Justice and the Attorney General of Canada are distinct and separate but are traditionally carried out by the same person. The Minister is the legal adviser to the Governor General and the chief legal member of the Queen's Privy Council for Canada. The Attorney General is the chief law officer of the Crown, representing the Crown in all litigation of concern to the federal government, including that of all departments and agencies of the government.

The Minister of Justice is concerned with policy considerations underlying the law. The Minister must ensure that laws are fair and in compliance with constitutional principles. Proposed legislation and regulations must be examined to ensure that they do not infringe fundamental human rights and freedoms.

These two roles yield complex and diverse responsibilities. Under the *Department of Justice Act*, the Minister of Justice and Attorney General:

- provides legal services to the Government of Canada and its departments and agencies, including the provision of legal advice, the conduct of litigation, the drafting of legislation and the preparation of legal documents;
- plans, develops and implements all government policies related to the administration of justice; and
- sees that the affairs of government are administered in accordance with the law.

Also guiding the Department in fulfilling its responsibilities are the *Canadian Bill of Rights*, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Statutory Instruments Act* and the *Statute Revision Act*. A list of statutes for which the Minister of Justice is responsible in whole or in part is contained in Appendix I.

Deputy Minister

The Deputy Minister, who is also ex officio the Deputy Attorney General of Canada, is appointed by the Governor in Council pursuant to subsection 3(1) of the *Department of Justice Act*.

The Deputy Minister's Office provides support services to the Deputy Minister. In conjunction with all sectors of the Department and acting closely with the Corporate Management Sector, it interacts with the Minister's Office and with other government departments and agencies.

In addition to chairing key departmental committees, the Deputy Minister chairs the Justice Information Council, a federal-provincial committee of deputy ministers of justice that provides policy direction to the Canadian Centre for Justice Statistics.

The Deputy Minister chairs federal-provincial meetings of deputy ministers. These forums for discussion of broad issues in the justice system are held as often as required in preparation for, or as follow-up to, ministerial conferences. As a result of the meetings, working groups of federal and provincial officials are established to study particular issues. In 1989-1990, these groups examined such issues as the young offenders legislation, sentencing and parole reform, criminal law reform, human rights law, victims of crime and aboriginal justice matters.

The Deputy Minister also chairs various interdepartmental committees, including a committee of federal deputy ministers in support of the Ad Hoc Cabinet Committee on Justice and Legal Affairs.

Associate Deputy Ministers

Three Associate Deputy Ministers assist the Deputy Minister in providing senior management leadership.

The Associate Deputy Minister, Civil Law, advises the Department on civil law matters

and is responsible for federal litigation, commercial and notarial matters in Quebec. She is responsible for the Legislation Branch, and coordinates all departmental activities related to international issues. She also administers the Montréal Regional Office and chairs the National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice.

The Associate Deputy Minister, Litigation, has general responsibility for all litigation involving the federal government except for civil law litigation in the province of Quebec. He chairs the Department's Litigation Committee and has administrative responsibility for the regional offices (with the exception of Montréal).

The Associate Deputy Minister, Public Law, is responsible for the Human Rights Law Section, the Judicial Affairs Unit, the Privy Council Office Section (Justice), the Federal-Provincial Relations Office Section, the Advisory and Administrative Law Section, the Constitutional and International Law Section, the Native Law Section and the Statute Revision Commission. She also chairs a departmental committee on native issues.

Committees

The Department has an extensive network of corporate committees, each addressing an important aspect of departmental responsibility. Some, consisting of the senior management of the Department, provide strategic direction on legal and management issues. Others address particular issues or areas of departmental activity. Together, they ensure that the necessary expertise is brought to bear on the wide range of legal and management issues facing the Department. In 1989-1990, more than 250 employees served as volunteer members of these committees, assisting in policy and program development, and in the exchange of information.

During the year, an important new committee was established — the Human Resources Committee. This group, which has the same membership as the Department's Executive Committee, considers and approves all departmental policies and procedures relating to human-resource management.

DEPARTMENTAL ORGANIZATION

The Department of Justice employed 1,569 persons in 1989-1990.* The largest occupational group — lawyers — constituted 48 per cent of all personnel.

Departmental staff is divided among regional offices, legal services units in other departments, and headquarters. The Department's nine regional offices had a total staff of 466 during the year.* These offices undertake all forms of litigation and prosecutions on behalf of the Attorney General of Canada, and provide legal services to federal departments and agencies in the regions.

The Department had 45 legal services units in the National Capital Region and one each in Charlottetown, P.E.I., Moncton, N.B., and Sydney, N.S., which provided assistance to federal departments and agencies. The size of these units varied from one to 30 employees. In 1989-1990, staff in the departmental legal services units totaled 244.* In most cases, client departments or agencies provided administrative support staff.

Staff at headquarters in Ottawa totaled 859. Branches representing specialized fields of law and central services, such as public law, commercial law, property law, access to information and privacy, policy development, programs and research, legislative programming and administration, are located at headquarters. Lawyers in civil litigation, criminal law and tax litigation are responsible for Crown litigation and prosecutions in the National Capital Region.

The Department spent a total of $398.5 million during the year. For a detailed breakdown, please refer to the table of expenditures.

* Person-year usage as of March 31, 1990. Does not include person-years lent to Justice by client departments.

Department of Justice expenditures
Fiscal year 1989-1990

	Personnel Costs	Operating Costs	Grants and Contributions	Total
Minister's Office	$ 1,182,513	$ 462,080		$ 1,644,593
Deputy Minister	460,667	117,161		577,828
Associate Deputy Minister Civil Law	11,352,703	2,907,307	$ 211,460	14,471,470
Associate Deputy Minister Litigation	32,234,842	9,163,718		41,398,560
Associate Deputy Minister Public Law	8,205,856	3,311,981	554,373	12,072,210
Senior Assistant Deputy Minister Legal Services	23,630,800	996,423		24,627,223
Assistant Deputy Minister Policy, Programs & Research	7,313,283	3,359,558	266,586,508	277,259,349
Assistant Deputy Minister Corporate Management	14,916,986	11,523,258		26,440,244
TOTALS	$99,297,650	$31,841,486	$267,352,341	$398,491,477

CIVIL LAW SECTOR

Headed by the Associate Deputy Minister, Civil Law, the Sector is responsible for litigation involving the federal government in the province of Quebec, and for real property and commercial cases. These cases are handled by the Montréal Regional Office and the Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section. The Sector also administers the Department's legislative program.

LEGISLATIVE PROGRAMMING

The Legislation Branch prepares all government bills and motions to amend these bills. During 1989-1990, the government introduced 70 bills drafted by the Legislation Section, and Parliament passed 40 acts. Members of the Section also assisted the committee responsible for preparing a new official French version of certain constitutional acts.

The Legislative Editing Office, which provides editing services to the Legislation Section and the Privy Council Office Section (Justice), edited some 28,104 pages during the year. It prepared 12 proclamations and five commissions for review by legal officers of the Privy Council Office Section (Justice) and reviewed 94 other commissions.

The Office revised the text and oversaw the printing of the office consolidation of the *Constitution Acts, 1867 to 1982*. It also maintained master copies of federal statutes and regulations, and prepared and oversaw the printing of the "Assented to" Acts, the Table of Public Statutes and Table of Acts and Responsible Ministers, the Supplement to the Table of Local and Private Acts, Part III of the *Canada Gazette* and the annual volumes of the Statutes of Canada.

INTERNATIONAL ACTIVITIES

Most sectors of the Department deal to some extent with matters of international law. The Advisory Committee on International Affairs was created during the year to better coordinate departmental activities in this area, as well as Canada's international obligations.

In the area of legal and juridical cooperation, the Department began forwarding publications to the justice departments of French-speaking countries. This is the first of several activities aimed at developing juridical relations with such countries.

Following the rapid political changes that occurred in Eastern Europe, the Department received a Hungarian delegation to study Canada's experience as a bilingual country with two systems of law.

CIVIL LITIGATION AND REAL PROPERTY LAW (QUEBEC)

The Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section acts in civil cases involving the federal government in Quebec (except in the Montréal area), and handles real property and commercial cases.

A hydroelectric project at Grande-Baleine (James Bay, Phase II) involved the Section in two cases. In addition to an action previously brought before the Federal Court in *Grand Chief Coon Come et al* v. *Her Majesty*, a second case was brought against Hydro-Québec and the provincial and federal governments in the Quebec Superior Court. In both cases, James Bay Cree Indians claim an ancestral right to the lands in question.

The Section also contributed to the development of a Canada-Quebec agreement on the establishment of a joint process for environmental assessments and reviews that would comply with federal legislation and the James Bay Convention.

The Supreme Court of Canada heard representations by the parties in *Attorney General of Quebec* v. *Réjean Sioui et al*, in

which the Attorney General of Canada intervened. The Supreme Court ruled that a document, signed in 1760 by General Murray and the Huron Indians, constituted a treaty within the meaning of section 88 of the *Indian Act*. Consequently, the rights set out in the document cannot be restricted by provincial legislation. However, in exercising their rights under a treaty, the Indians must respect the intended use of the territory concerned. The Court upheld the acquittal of four Indians charged with contravening the Quebec *Parks Act* by cutting trees and making fires in Jacques Cartier Park.

The Section participated in the negotiation of agreements between Canada Ports Corporation and the Alouette Consortium (comprising a subsidiary of the Société générale de financement du Québec and five offshore companies) relating to the construction and operation of port facilities at Sept-Îles, Quebec. Port facilities were made necessary by the construction of the consortium's aluminum refinery.

The Section is involved in a project to privatize the Montréal and Mirabel international airports. It advised the Department of Transport on legal documentation for the project, especially regarding applicable civil laws.

NATIONAL PROGRAM FOR THE INTEGRATION OF THE TWO OFFICIAL LANGUAGES IN THE ADMINISTRATION OF JUSTICE

The National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice promotes the use of English and French in legal texts, the legal profession and courts across the country.

As of January 1990, under the amendment to the *Criminal Code* made by the new *Official Languages Act*, any accused has the right to appear before a justice or a jury who speaks his or her official language. To prepare lawyers in the common-law provinces and territories to serve these clients, the Program offered French legal language courses in criminal law. The Moncton Centre for Legal Translation and Terminology developed the first three modules of these courses and presented them in the Maritime Provinces. The Institut Joseph-Dubuc in Winnipeg gave the courses in the western provinces and territories, while the Association des juristes d'expression français de l'Ontario performed this function for lawyers in that province.

In 1984, the Secretary of State and Justice departments, in cooperation with the Justice departments of New Brunswick, Ontario and Manitoba, instituted a process to standardize French common-law terminology. Volume 4 of the *Vocabulary of Property Law* was completed, another publication in a series that includes the *Vocabulary of the Law of Evidence* and the *Vocabulary of the Law of Succession*.

Also published in 1989 were the *Glossary of Civil Procedure*, the *Legal Glossary of Federal Statutes* and the *Collection of Definitions in Federal Statutes*. These works provide quick reference to definitions and new terminology found in the *Revised Statutes of Canada, 1985*, and the supplements.

LITIGATION SECTOR

Under the Associate Deputy Minister, Litigation, this Sector is responsible for all litigation for and against the Crown, except for civil law litigation in Quebec. The Sector is divided into three main branches, dealing with criminal, civil and tax litigation. Each branch is directed by an Assistant Deputy Attorney General. In addition, a small group of senior experienced counsel conduct particularly complex and significant cases under the direction of the Chief General Counsel.

Regional offices in Halifax, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Whitehorse and Yellowknife, and suboffices at Iqaluit and Regina, complete the Sector. Staff counsel are engaged daily in courts at all levels in all parts of Canada. In other centres, the services of private-sector counsel are engaged to conduct cases on instructions from Ottawa and the regional offices.

CIVIL LITIGATION

Charter challenges again dominated Crown litigation in 1989-1990.

The constitutional validity of federal back-to-work legislation was unsuccessfully challenged in *International Longshoremen's and Warehousemen's Union* v. *The Queen*. The Federal Court, Trial Division, rejected the plaintiffs' claim that provisions of the *Maintenance of Ports Operation 1986 Act*, which imposed a collective agreement and removed the right to strike, infringed the union's freedom of association under the Charter. The decision was appealed.

An attempt to have section 39 of the *Canada Evidence Act* struck down for inconsistency with the Charter failed in *Central Cartage Co. (Ambassador Bridge)* v. *Attorney General of Canada*. The Federal Court of Appeal ruled that the provision is valid, ensuring that Cabinet confidences will continue to be absolutely protected from disclosure in court proceedings.

In another Charter case, *Jackson* v. *Disciplinary Tribunal*, the Federal Court, Trial Division, held that compulsory urinalysis testing of prison inmates believed to have ingested an intoxicant constitutes an unreasonable search, contrary to section 8 of the Charter. The provision in the Penitentiary Service Regulations that provided for such testing was declared invalid.

Environmental issues also preoccupied Crown litigants in 1989-1990. In *Friends of the Oldman River Society* v. *Minister of Transport et al*, the Federal Court of Appeal, reversing the decision of the Trial Division, held that the Environmental Assessment and Review Process (EARP) Guidelines Order superadded to any other statutory duties residing in the Minister of Transport a further duty to comply with the environmental assessment and review process. Noncompliance with that process rendered invalid the Minister's approval of a dam on the Oldman River in Alberta.

An attempt to block the implementation of VIA Rail cuts for failure to comply with the EARP process failed in *Iain Angus et al* v. *The Queen et al*. The Federal Court, Trial Division, held that the EARP Guidelines Order does not apply to the Governor in Council. VIA Rail service could therefore be terminated by Order-in-Council without assessment of environmental impact. An appeal to the Federal Court of Appeal was dismissed.

In *Naskapi-Montagnais Innu Association* v. *Minister of National Defence*, proceedings were brought to halt low-level NATO training flights out of Goose Bay, Labrador, pending completion of an environmental impact assessment under the EARP Guidelines Order. The Federal Court, Trial Division, refused to order a halt to the flights. The decision was appealed.

The year also saw a dramatic increase in human rights

litigation. Complaints of discrimination under both the *Canadian Human Rights Act* and section 15 of the Charter involved Department counsel in complex, difficult and protracted proceedings. The volume, complexity and importance of such cases have brought human rights law to the forefront of government practice.

Human rights cases during the fiscal year include a number in which the policies and regulations of the Canadian Armed Forces were attacked as discriminatory. In *Dwyer* v. *The Queen*, the policy of restricting the employment of homosexuals came under attack in the Federal Court, Trial Division. In *B'nai Brith* v. *Minister of National Defence*, the issue was whether the Forces' policy of considering the sex, race or ethnic or national origin of a member, in determining inclusion in peacekeeping missions to certain countries, contravenes section 15 of the Charter. In *Mossop* v. *Secretary of State*, the issue was whether the denial of bereavement leave to an employee to attend the funeral of his same-sex partner's father constitutes discrimination on the basis of family status under the *Canadian Human Rights Act*. The Human Rights Tribunal upheld the complaint of Mr. Mossop but this decision was set aside by the Federal Court of Appeal.

The Supreme Court of Canada overturned the decision of the Federal Court of Appeal in *Minister of Employment and Immigration and The Secretary of State for External Affairs* v. *Bhatnager*. The Supreme Court held that the appellant ministers could not be held liable for contempt of court for breaching an order requiring them to direct their officials to produce a file by a specified date, since there was no evidence that the ministers had actual knowledge of the order breached.

Drugs in amateur sport was an important issue for Civil Litigation Branch counsel, as well as for the public and the media in 1989. Counsel represented Fitness and Amateur Sport Canada before the Commission of Inquiry into the Use of Drugs and Banned Practices Intended to Increase Athletic Performance (the Dubin Inquiry).

The activities of the Sector's Admiralty and Maritime Law Section are not confined to litigation, but cover all aspects of maritime law. During 1989-1990, the Section continued to handle or supervise admiralty litigation involving large and complex claims. In one case, litigation pertaining to a challenge to the Coast Guard's fulfilment of its duty to approve and inspect life-saving equipment on board Canadian ships, referred to as the *Hudson Transport* litigation, was discontinued on the eve of a trial: a result favourable to the Crown. As well, judgment was obtained by consent in proceedings in Chile based on a negotiated settlement that will result in payment to the Crown of more than $2 million out of the proceeds of sale of the ship *Canada's Tomorrow*.

The Section continued to provide legal services and advice to various departments, Crown corporations and agencies on maritime law matters. The Section also handles negotiations of international maritime conventions. It led the Canadian delegation at a diplomatic conference held in London, England, in April 1989, which adopted a new Convention on Salvage with important implications for the protection of the environment.

CRIMINAL LAW

Applications for Mercy

The Criminal Law Branch handled 27 applications for the Minister's intervention to provide a post-conviction remedy under the *Criminal Code*. The Minister intervenes rarely and only in compelling circumstances of an apparent miscarriage of justice. There were no applications granted by the Minister in 1989-1990.

Extradition and Rendition

Canada filed 33 requests for extradition with the United States and six with other countries. Canada received 55 requests for extradition from the United States and seven from other countries. Canada made one request for rendition of a fugitive from a Commonwealth country, and four requests were made to Canada. Thirty-nine fugitives were surrendered by Canada and 25 were returned to Canada from other countries.

On December 1, 1989, a new extradition treaty with France was brought into force, the first of Canada's modern treaties with European countries. It provides for extradition based on conduct which is an offence in both countries, rather than on a list of offences. The treaty allows Canada to admit evidence gathered according to French law in extradition proceedings.

In January 1990 the Minister of Justice announced that the Department was undertaking a comprehensive review of Canada's laws regarding extradition and rendition in order to modernize the process.

Mutual Legal Assistance

Two mutual legal assistance treaties were brought into effect during the year. The treaty with the United States was proclaimed in force on January 24, 1990, and the treaty with Australia on March 14, 1990. Both treaties will be implemented by the *Mutual Legal Assistance Act*, proclaimed in force on October 1, 1988. Other treaties have been signed and will be ratified in the near future.

During the year, Canada filed 57 requests for assistance to gather evidence with foreign countries, 20 of which required judicial assistance. Canada received 53 requests for assistance to gather evidence in Canada from foreign countries, 17 of which required judicial assistance. Of the 110 requests exchanged between Canada and foreign states, 32 were completed, 74 are outstanding and four were abandoned by the requesting state.

Special Prosecutions

The Criminal Law Branch prosecuted 123 tax evasion cases in 1989-1990, of which 103 resulted in convictions. As well, the Branch argued a number of other cases before the Supreme Court of Canada during the year, including the following.

In *Duarte* v. *The Queen*, the issue was whether the *Criminal Code* infringed the Charter's right to freedom from unreasonable search and seizure. The section in question excepted from criminal liability a person who intercepted private communications with the consent of one of the parties thereto. The Court held that the section of the *Criminal Code* in question did not breach the Charter, but went on to hold that the interception of private communications by the state without prior judicial authorization infringed rights and freedoms guaranteed by the Charter — notwithstanding the consent of the originator or intended recipient of the communication.

In *Hébert* v. *The Queen*, the issue was whether a section of the Charter (fundamental justice), recognized a right to silence. The question was whether the police were precluded from attempting to obtain incriminating statements from a detained person who had exercised his right to remain silent, by placing him in a cell with an undercover police officer posing as a suspect under arrest. The Court held that this section accords a detained person a pre-trial right to remain silent, precluding such police action.

In *A, B and C* v. *The Queen*, the Supreme Court of Canada was petitioned, and agreed, to proceed in camera and to order that the record of proceedings before it be sealed. In this case, disclosure could have resulted in substantial risk to the security and life of a police informant's immediate family. The Court held that a Superior Court judge presiding over a criminal trial, or another judge of the same court,

had jurisdiction to grant an appropriate remedy where the state had allegedly failed to comply with an undertaking to protect and compensate members of a witness's immediate family.

Crimes Against Humanity and War Crimes

Arrangements were concluded for investigation and taking of commission evidence in countries where crimes were allegedly committed more than 45 years ago. Four legal proceedings were under way. In the case of *Secretary of State and Luitjens*, revocation of citizenship proceedings were instituted in the Federal Court, Trial Division, against Jacob Luitjens for allegedly having failed to disclose his activities as a collaborator with Nazi Germany in the Netherlands during World War II.

A direct indictment was preferred in the Supreme Court of Ontario in the cases of *R.* v. *Finta*, *R.* v. *Pawlowski* and *R.* v. *Reistetter*. The Finta case is a prosecution for illegal confinement, kidnapping, theft and manslaughter in relation to the deportation of more than 8,000 people from Hungary in 1944. *R.* v. *Pawlowski* is a prosecution for multiple counts of murder, including the murder of 80 Polish persons and 408 Jewish persons in Byelorussia in 1942. The Reistetter case is a prosecution for kidnapping in relation to the deportation of approximately 3,000 Jewish persons from Slovakia in 1942.

In all four cases, investigations were conducted and evidence was gathered abroad, pursuant to negotiated international agreements. In the Finta and Luitjens cases, rogatory commissions traveled to the Netherlands, Hungary and Israel, where the evidence of many witnesses was received. Working with the RCMP, a team of researchers, historians, language specialists and prosecutors was assembled to carry out the necessary research and take appropriate action.

Following the Deschênes Commission recommendations, and as new leads become available through historical research, investigations into allegations continue.

National Strategy for Drug Prosecutions

During the fiscal year, a decision was made to establish an Office of National Strategy for Drug Prosecutions within the Criminal Law Branch. The intent is to provide strategic management to the prosecution of drug and money-laundering offences, and additional support to the efforts of prosecutors in the Department's regional offices. The creation of this office will also enhance the Department's commitment to the government's National Drug Strategy.

TAX LAW

During the year, the Tax Law Branch played a major role in the drafting of the Goods and Services Tax legislation and the new rules of practice of the Tax Court of Canada.

The Branch disposed of a record number of appeals. Many matters involved significant issues such as the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the extent of the Minister of National Revenue's discretion in administering the *Income Tax Act*, and the taxation of the resource industry.

In *Lavers*, the British Columbia Court of Appeal held that the imposition of penalties coupled with a conviction for evading the payment of tax did not amount to a taxpayer being punished twice for the same offence contrary to section 11(h) of the Charter.

In *Optical Recording Corporation*, the Federal Court of Appeal, in overturning a decision of the Trial Division, recognized a discretion on the part of the Minister of National Revenue not to collect taxes owing where the collection position was secure and immediate collection would conflict with the purposes of specific provisions of the *Income Tax Act*. The Federal Court, Trial Division, by contrast, had found such discretion illegal.

Gulf Canada Resources Ltd. v. *The Queen*, a test case with industry-wide implications for corporations with income from natural resources, was argued in the Federal Court, Trial Division. The result in *Gulf* will affect the calculation of the earned depletion base, the size of the resource allowance and the amount of tax abatement from basic federal tax for companies with resource income.

GENERAL COUNSEL GROUP

The General Counsel Group conducts, on behalf of the Attorney General of Canada, particularly complex litigation. The Group consists of senior lawyers experienced in constitutional, civil, criminal and tax law. The Chief General Counsel has Department-wide responsibilities for native litigation issues.

The Group conducted many major cases during the year, including the following:

the Air Ontario Crash Inquiry, investigating the circumstances of a crash at Dryden, Ontario, in which 24 of 69 passengers died: Department of Justice counsel from the Litigation Sector and from the Legal Services Unit at Transport Canada represented the Crown's interests in these hearings, which were expected to continue to December 1990;

an inquiry constituted by Alberta as the result of concerns expressed by members of the Blood Tribe that natives are systematically attacked by white people and that the police do not respond in an appropriate fashion;

Prior v. *The Queen*, which challenged the revenue-raising and spending powers of the government under the *Income Tax Act*, on the basis that the plaintiff's freedom of religion and equality rights were violated because a portion of her income tax goes to support the Canadian military establishment: the plaintiff's appeal from the striking out of action was dismissed by the Supreme Court of Canada in October 1989; application for leave to appeal was filed the following month;

the *Cassidy* action, brought by certain public servants whose partisan political activities were constrained by legislation;

litigation concerning the constitutional validity of s. 614(2) of the *Criminal Code* requiring that an accused who is found not guilty of an indictable offence by reason of insanity, be kept in custody during the pleasure of the Lieutenant-Governor.

REGIONAL OFFICES

Nine regional offices perform a crucial function in the day-to-day operation of the Department of Justice across the country.

These offices conduct all forms of litigation on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal advice to the regional offices of federal departments and agencies. In areas not served by these offices, the Department hires private-sector lawyers to handle its cases; these agents receive direction from the regional offices.

The regional offices, with the exception of Montréal, form part of the Litigation Sector. The Montréal Regional Office is part of the Civil Law Sector.

The offices are organized in much the same fashion as headquarters, with sections for civil, criminal and tax law, and commercial and real property law, in most regions. Offices vary in size from a few lawyers to staffs in Montréal, Toronto and Vancouver that would constitute large private law firms.

The responsibilities and activities of each regional office are detailed below, accompanied by selected cases handled by each office during the year. It should be noted that the regional offices handle much of the Department's litigation and prosecution that is discussed elsewhere in this report.

HALIFAX REGIONAL OFFICE

The regional office in Halifax is responsible for government legal work in the four Atlantic Provinces. Lawyers, particularly in the civil and tax litigation sections, travel throughout the region to represent the interests of the Attorney General of Canada and the various agencies and departments of the federal government. In 1989-1990, the office had a staff of 31, including 16 lawyers and two paralegals. The Department's work in this region was assisted by approximately 120 agents.

Litigation is distributed among three sections: civil, tax and criminal. A fourth section, the Property and Commercial Law Group, provides solicitor services to a variety of government departments as well as litigation support to the Civil Litigation Section, especially in cases involving native issues. In response to client requirements, the office provided priority service to the departments of Fisheries and Oceans, Environment, and Indian Affairs and Northern Development.

In drug prosecutions, the most significant case was *R.* v. *Jaramillo and Escobar* in the Court of Queen's Bench of New Brunswick. This case involved the seizure of 500 kilograms of cocaine, the largest seizure in Canadian history. The accused persons, with connections to a Colombian drug cartel, were charged with importing cocaine into Canada from Colombia. They were convicted and sentenced. (See also Criminal Litigation, page 13.)

Charges of possession of the proceeds of crime pursuant to the new provisions of the *Narcotic Control Act* were laid in the case of *R.* v. *Cluett*. Cluett was a convicted drug dealer who acquired a number of motor vehicles with the profits of criminal enterprise. Four luxury motor vehicles were ordered forfeited. As well, the general counsel attended two meetings with U.S. attorneys in Vermont and Maine to discuss common border problems arising from the illegal transport of drugs into the United States through New Brunswick.

Regional office counsel represented federal interests in two important commissions of inquiry during the year. The report of the Royal Commission on the Donald Marshall, Jr., Prosecution was released, with a number of recommendations for change in the criminal justice system within Nova Scotia and nationally. In Newfoundland, the Hughes commission continued to examine the response of the Newfoundland justice system, particularly with regard

to complaints of sexual abuse at the Mount Cashel Orphanage in St. John's.

In January, the Civil Litigation Section successfully resisted a challenge brought by the Province of Nova Scotia in the Supreme Court, Trial Division, against the elimination or cutback of passenger rail service to some parts of the province.

Charges of fishing in Canadian waters and of obstructing a protection officer were laid against an American captain in *R.* v *Scheffer*. While the defendant was acquitted before the Nova Scotia Court of Appeal, the case led to greater cooperation between Canadian and American authorities in contested fishing waters in the Gulf of Maine. Passage of the *Canada Laws Offshore Application Act*, currently before Parliament, will also ease certain jurisdictional difficulties in the *Coastal Fisheries Protection Act*, identified in the Scheffer case.

The Civil Litigation Section represented the government in *Newfoundland Inshore Fishermen's Association* v. *Minister of Fisheries and Oceans*. In this ongoing case, the plaintiffs challenged northern cod stock quotas fixed for inshore fishermen by the Department of Fisheries and Oceans. The association argued *inter alia* that the quotas violate section 15 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Counsel succeeded before the Federal Court, Trial Division, in having the claim for an interim injunction struck.

Native rights issues also played a prominent role during the year. Foremost among them were *Denny and Paul* v. *The Queen; Sylliboy* v. *The Queen*, before the Nova Scotia Court of Appeal. The cases raised important questions of the interpretation of the *Constitution Act 1982* and the principles pertaining to the extinguishment of native rights.

Regional counsel conducted a number of training sessions during the year for police officers, investigators and federal managers in many different departments and agencies.

MONTRÉAL REGIONAL OFFICE

The Montréal Regional Office, which employed 65 lawyers and 50 support staff in 1989-1990, provides legal services to federal departments and agencies in the judicial districts under the jurisdiction of the Court of Appeal in Montréal. It also represents the Minister of National Revenue in tax matters, and prosecutes criminal cases on behalf of the Attorney General of Canada in most areas of Quebec.

Criminal Litigation

In *Regina* v. *Mery-Correa, Ortega Gonzales, Marquel-Delgad*, an informer infiltrated the Medellin cocaine cartel. His cooperation with U.S. authorities and the RCMP led to the arrest of three co-accused and the largest seizure of cocaine in Canadian history. The three were convicted after a lengthy jury trial and sentenced to prison terms of 18, 22 and 25 years, after spending 14 months in preventive detention.

Civil Litigation

In *Imperial Tobacco Ltd. and RJR MacDonald* v. *The Attorney General of Canada*, the two companies instituted legal proceedings before the Superior Court in Montréal to have the *Tobacco Products Control Act* declared *ultra vires* on the grounds that the matter was under provincial jurisdiction, and inoperative on the grounds that the Act violated the right to freedom of expression guaranteed by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The Attorney General of Canada called more than 20 experts, including medical specialists, chemists, psychologists, sociologists, public health specialists and marketing experts, to testify in support of the constitutionality of the Act.

The Quebec firm of Alex Couture Inc. and a number of associated

companies filed an action before the Superior Court to have a number of provisions of the *Competition Act* declared *ultra vires*. They argued that the provisions violated the right to freedom of expression guaranteed by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and contravened the division of powers between the federal and provincial governments. One of the purposes of the Act was to create a competition tribunal. The plaintiffs argued that the tribunal did not meet the independence and impartiality requirements of the Charter. After a lengthy hearing, the Superior Court allowed the plaintiffs' arguments, but also recognized the federal government's authority to legislate in the matter. The judgment was appealed to the Quebec Court of Appeal.

TORONTO REGIONAL OFFICE

The Toronto Regional Office provides a full range of legal services to the Government of Canada in southwestern Ontario through a full-time staff of almost 200, including 96 lawyers, and with the assistance of more than 125 legal agents. The office was relocating during the year to accommodate its increased size.

Advisory, Commercial and Property Law

Section lawyers were involved in a number of tax credit claims for scientific research and in obtaining orders from the Federal Court of Canada allowing the Minister of National Revenue to take immediate collection action under the *Income Tax Act* in situations where there was a danger of dissipation of assets.

Counsel participated in the negotiation of an inter-creditor agreement, which received court approval in February 1990 and which ensured a recovery to major creditors.

The Section provided legal advice to the Department of Indian Affairs and Northern Development on a number of environmental problems on the Six Nations of the Grand River Reserve at Brantford, including the presence of asbestos in schools, contamination of the water supply system and the impact of the tire fire at Hagersville.

General counsel also provided specialized legal service to the Superintendent of Financial Institutions in proceedings to take control of the Canadian business of the Advocate General Insurance Company.

Civil Litigation

The strength of the Civil Litigation Section increased from 14 to 30 lawyers, a growth largely attributable to an increase in immigration litigation. Of the 40,000 refugee cases outstanding across Canada, 80 per cent were filed in the Toronto region. The Section also focused on challenges under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, including *The Queen* v. *Schachter*. This is the first case to test the interpretation remedies under sections 24 and 52. The case also involved the power of courts to direct the spending of funds from the Consolidated Revenue Fund without prior parliamentary approval.

In *Chiarelli* v. *The Minister of Employment and Immigration*, the Federal Court of Appeal considered a reference from the Immigration Appeal Board involving the constitutionality of several sections of the 1976 *Immigration Act*. The provisions effectively allowed the Security Intelligence Committee to hold hearings in camera in cases of threats to national security.

Criminal Prosecutions

Thirty-two counsel and 17 support staff, as well as 109 federal agents throughout southern Ontario, report to the Criminal Prosecutions Section. Activities included 88 wiretap applications, 15 applications for

opening of wiretap packets, 66 search warrants for 225 locations, 60 outstanding extradition and 165 inter/intra provincial transfers of charges, and 19 requests for mutual assistance or letters rogatory.

Several major prosecutions were conducted, including completion of the preliminary inquiry in *R. v. Cuffaro et al*, involving the largest single Canadian seizure of heroin to date; *R. v. Howard White*, in which extradition proceedings were commenced in the context of an alleged tax evasion in excess of $50 million in federal taxes; and *R. v. The Lyric Corporation*, in which forfeiture of an aircraft was ordered under the proceeds of crime amendments to the *Criminal Code*. The Section was responsible for obtaining forfeiture in excess of $2 million in proceeds of crime to the Government of Canada.

Tax Litigation

During the year, the Tax Litigation Section, with a complement of 16 lawyers, attended 83 weeks of sittings of the Tax Court in southwestern Ontario, and also assisted the western regions in meeting their Tax Court obligations.

In *The Queen v. Merban Capital Corporation Limited*, the taxpayer, a merchant banker, caused two subsidiary corporations to be incorporated, to acquire the shares of a public corporation. To finance the acquisition, Merban guaranteed the payment of $500,000 interest, which it later paid on behalf of its subsidiaries, claiming a deduction. The Federal Court of Appeal held that for the interest to be deductible, it must be paid pursuant to money borrowed by the taxpayer, not by someone else.

The Federal Court of Appeal dismissed the taxpayer's appeal in *Dr. F. Bruce Burns v. The Queen*. In that case, the taxpayer sought to deduct payments to the Canadian Ski Association, a registered amateur athletic association. The payments could not be considered as deductible charitable gifts since the taxpayer expected a benefit.

WINNIPEG REGIONAL OFFICE

The Winnipeg Regional Office represents the Attorney General of Canada throughout Manitoba, with recourse to agents in certain circumstances. It also supervises agents in northwestern Ontario.

The office employed 13 lawyers and 10 support staff in 1989-1990. Four lawyers worked in criminal prosecutions, six in civil litigation, one in property and commercial law, another to service the legal needs of the Department of Indian Affairs and Northern Development exclusively, and a general counsel responsible for administration and litigation. The Charter continued to have an impact in both the criminal and civil areas, resulting in an increased workload.

Counsel represented the RCMP at the Aboriginal Inquiry into Native Justice, which was held over a number of months, dealing with the issue of whether an RCMP investigation into the murder of a young native woman was influenced by racial considerations. The commissioner's report is pending.

In *Regina v. Shell Canada Products Limited* the company was convicted of resale price maintenance in contravention of the *Competition Act*, and was fined $100,000. The company appealed conviction and sentence, and the Crown cross-appealed sentence. On February 8, 1990, the Manitoba Court of Appeal dismissed the corporation's appeals, allowed the Crown's cross-appeal and increased the fine to $200,000.

In *Regina v. Pedwysocki et al*, eight individuals were charged with a conspiracy to traffic in Talwin and Ritalin, as the result of an 18-month investigation by Winnipeg City Police. The evidence established the sale of 10,000 sets of these drugs over a four-month period at $60 per set. All accused were convicted and

sentenced to periods ranging from two and one-half to six years' incarceration. One of the conspirators was fined $50,000 under the proceeds of crime section of the *Criminal Code*.

SASKATOON REGIONAL OFFICE

The Saskatoon Regional Office provides legal services to, or on behalf of, 40 federal departments and agencies in Saskatoon. These services include both civil and criminal litigation and a variety of property, commercial and advisory work.

The office provided preliminary legal services for the acquisition of a 575 km^2 area that will form Grasslands National Park in southern Saskatchewan. Appropriate steps were being taken at the outset for its environmental protection.

Other legal services were provided concerning the joint recognition of native land claims by both Canada and the Province of Saskatchewan. The office helped to establish a new reserve for the Lucky Man Band. Approximately 25 native claims are outstanding in Saskatchewan.

The office also prosecuted a number of cases concerning narcotics, tax evasion, aeronautics violations and many other federal offences. These criminal prosecutions involved drug profiteering, search and seizure, and fraud.

One of the more important cases was *R. v. Stensrud*, in which the Supreme Court of Canada clarified the law respecting the right of an accused under the Charter to be tried within a reasonable time.

Another notable case was *R. v. Bloski*, in which the Saskatchewan Court of Appeal required a person to repay some $42,500 to his creditors, notwithstanding his earlier discharge in bankruptcy. This person was convicted on 18 counts of concealing property contrary to the *Bankruptcy Act*.

In civil litigation, the office was involved with claims based on treaty or aboriginal rights, contract disputes, personal injury matters, and prisoners' rights cases emanating from Saskatchewan Penitentiary.

Among the more important civil cases was one that raised the question of whether the federal government, having approved procedures for the distribution of blood products to hemophiliacs, is legally liable if the users subsequently develop AIDS.

EDMONTON REGIONAL OFFICE

The Edmonton Regional Office provides legal services to federal departments and agencies and conducts criminal and civil litigation throughout Alberta. The office also handles tax litigation and related advisory work in Alberta, Saskatchewan and the Northwest Territories. There are four groups: tax litigation (12 lawyers); criminal prosecutions (10); property and commercial law (9); and civil litigation (6). In addition, a general counsel group of three handled complex criminal and civil litigation and constitutional interventions. The office was supported by an administrative staff and 16 secretaries.

During the year under review, there were six bilingual lawyers and six bilingual support persons on staff at the Edmonton office.

General Counsel Group

In *Hutton and Denali Music Ltd. v. The Canadian Broadcasting Corporation*, the Alberta Court of Queen's Bench concluded that the Corporation's production of a video show entitled "Good Rockin' Tonite" did not infringe the plaintiff's copyright in the popular music program "Star Chart", which the plaintiffs had earlier co-produced with the CBC.

Tax Litigation

There were 50 weeks of sittings of the Tax Court of Canada in Alberta, Saskatchewan and the Northwest Territories during the year.

As well, there were many actions before the Federal Court, Trial Division, and the Federal Court of Appeal, involving provisions of the *Income Tax Act* and such issues as the nature and scope of the assessing power of the Minister of National Revenue. Tax litigation lawyers participated in the work of a committee struck by the Minister of Justice to draft rules of procedure for the newly constituted Tax Court of Canada. They also provided advice to Revenue Canada in respect of proposed assessments under the *Income Tax Act*.

Criminal Prosecutions

Criminal prosecution lawyers were involved in litigating several drug trafficking and importation cases. In *The Queen* v. *Gonzales et al*, the Alberta Court of Appeal upheld convictions of the principals in a scheme to import large quantities of cocaine. In *The Queen* v. *Youn et al*, the principals pleaded guilty to a charge of conspiracy to traffic in methamphetamine. Evidence obtained in South Korea was instrumental in obtaining committals for trial in the case of *The Queen* v *Yoo et al* on a charge of conspiracy to traffic in methamphetamine. The principals in a scheme to traffic in cocaine and marijuana were committed to stand trial, on charges of conspiracy and possession of property obtained by crime, in *The Queen* v. *Koruz et al*.

The Alberta Court of Appeal dismissed an appeal from refusal of *habeas corpus* in the extradition application of the State of California respecting Charles Chitat Ng. An application for leave to appeal to the Supreme Court of Canada was dismissed in August 1989. After receiving written and oral submissions, the Minister of Justice decided to surrender the fugitive without conditions. Shortly thereafter, a Statement of Claim was filed on the fugitive's behalf in the Federal Court, Trial Division, challenging the decision, based on the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. A Statement of Defence was filed and the matter was awaiting a date for hearing.

Criminal Prosecution lawyers also reviewed and assessed a significant number of tax evasion cases referred by Revenue Canada during the year.

Property and Commercial Law

The Property and Commercial Law Group provided comprehensive legal services in a land claim agreement with the Whitefish Lake Indian Band.

The group was also involved in the creation of a new municipality from the former Banff National Park Townsite, and in the designation, for the purposes of a lease, of part of the Blackfoot Reserve. It was the first such designation to be concluded since passage of Bill C-115 amendments to the *Indian Act*. Lawyers also provided services in a $140 million research project involving the Province of Alberta and Sherritt Gordon Limited.

Civil Litigation

The Civil Litigation Section conducted two lawsuits arising out of the crash of Wapiti Airlines aircraft. Noting a trend toward the institutional liability of the Crown, the judge decided in favour of the plaintiff in November 1989. The case was appealed to the Federal Court of Appeal.

Leave to Appeal to the Supreme Court of Canada was granted in respect of two constitutional questions arising in the case of the *Director of Soldier Settlement* v. *Snider and the Attorney General of Alberta*. The case considers the application of provincial law to federal property and an interpretation of the 1930 Natural Resources Transfer Agreement with Alberta.

The RCMP was represented in an inquiry pursuant to the *Provincial Fatal Inquiries Act*

with respect to four motor vehicle deaths that occurred during police pursuit of a suspect. RCMP hazardous pursuit policy, and the conduct of the Force's members, were subjected to scrutiny. The court made several recommendations for the prevention of similar deaths in future.

VANCOUVER REGIONAL OFFICE

The Vancouver Regional Office provides legal services and advice to federal government departments and agencies, and represents the Attorney General of Canada, throughout British Columbia. The office comprises 63 lawyers, five articling students, five paralegals and 55 support staff.

Civil Litigation

Twelve civil litigation lawyers handled more than 1,200 cases involving civil disputes related to government activities, particularly native law, fisheries, environmental matters, immigration, air transport, maritime law and corrections.

Lawyers represented the Minister of Fisheries and Oceans in several cases where Indian bands claim exclusive rights to commercial fisheries, based on aboriginal use and harvest.

In *Toosey Indian Band* v. *The Queen*, counsel successfully defended against a claim by an Indian band to prohibit military exercises in British Columbia. The band claimed the exercises would have a detrimental impact on the environment. The court held that the evidence showed there would not be significant environmental impact.

Counsel also handled claims against those responsible for major maritime oil spills that caused damage to marine life and shoreline.

In *Steele* v. *Warden*, an inmate serving an indeterminate sentence since the 1950s claimed that his continued detention was cruel and unusual punishment, contrary to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The case was argued before the Supreme Court of Canada.

Criminal Prosecutions

The Criminal Prosecutions Section consists of 23 lawyers who prosecute cases under federal statutes.

Much of the Section's work relates to the enforcement of the *Narcotic Control Act*, but it also deals with a variety of sensitive prosecutions under other federal acts concerning fisheries, income tax, extradition, food and drug regulations, environmental protection and aeronautics.

Regina v. *Cheung et al* involved the smuggling into Canada from Hong Kong of a number of illegal immigrants whose final destination was the United States. Because of its international implications and the organized nature of the conspiracy, the Attorney General of Canada consented to prosecute the accused under the *Immigration Act* and the *Criminal Code*. This was the first time the Attorney General of Canada gave consent to proceed under the *Immigration Act*.

A number of major conspiracies were prosecuted this year, including *Regina* v. *Filinov et al*, a major cocaine trafficking conspiracy involving the seizure of nearly 15 pounds of cocaine and illegal assets and monies. This case was ongoing at fiscal year's end.

In *Regina* v. *Radok and Joubert*, there was seizure of a $1.5 million house and the proceeds of a lawyer's trust account. The profits-of-crime aspect of this case is continuing.

Property and Commercial Law and Advisory Services

Fifteen lawyers provide a full range of legal advice and services to federal government departments and agencies in British Columbia, chiefly on property, commercial, environmental, native, tax, constitutional and administrative law matters.

Among other projects, the unit assisted the Department of Energy, Mines and Resources in the finalization of the Vancouver Island natural gas pipeline, and the Department of Supply and Services on the Globe 90 Conference on the Environment.

The unit also assisted in Canada - British Columbia negotiations on compensation for the creation of the proposed South Moresby Park Reserve, and advised the Department of Transport on the devolution of the Vancouver International Airport to the private sector. Counsel took part in a working group established by the United Nations Commission on International Trade Law on a draft model law on procurement. It provided legal advice on a framework agreement with the Nisga'a to negotiate the first comprehensive land claim agreement in British Columbia, and prepared and registered documents involving the issuance of the first title by the B.C. Land Title Office to an Indian band, the Sechelt.

Tax Litigation

Fourteen tax lawyers handled 781 new appeals against assessments of income tax in British Columbia and the Yukon, as well as many excise tax, unemployment insurance and Canada Pension Plan cases. Lawyers appeared before the Tax Court of Canada; the Federal Court, Trial Division; the Federal Court of Appeal; the Court of British Columbia; the Court of Appeal of British Columbia; and the Supreme Court of Canada.

In *Cyprus Anvil Mining Corporation*, the Federal Court of Appeal agreed with the Crown's position that generally accepted accounting principles, which apply to the determination of profit under the *Income Tax Act*, also apply to valuation of inventory. Leave to appeal to the Supreme Court of Canada was denied.

In *Walley Fries*, the court dealt with the issue of the taxability of strike pay. The Federal Court of Appeal agreed with the Crown that such pay is taxable. Leave to appeal to the Supreme Court of Canada was granted.

WHITEHORSE REGIONAL OFFICE

This small office provides a full range of advisory and litigation services to federal departments and agencies throughout the Yukon Territory. Staff lawyers have primary responsibility for all prosecutions within the Territory, including those under the *Criminal Code* and other federal statutes, as well as territorial ordinances.

During the year, the office developed and presented a series of seminars for a variety of departments to train nonpolice investigators in the collection and presentation of evidence.

Counsel attended more than 60 circuits in the small communities scattered throughout the Yukon Territory. The year saw the first jury trial ever conducted in the town of Faro; the jury included two husband-and-wife teams.

In *Regina* v. *Chief*, the Yukon Court of Appeal dealt with section 100 of the *Criminal Code*, which provides that persons convicted of indictable offences in which violence is used against a person shall be prohibited from possessing firearms, ammunition or explosive substances for certain periods. The Court found the prohibition to be constitutionally valid but held, by a two-to-one majority, that the prohibition did not apply to Chief because he used firearms to gain his livelihood.

YELLOWKNIFE REGIONAL OFFICE

The Yellowknife Regional Office and the sub-office in Iqaluit provide legal services to federal departments and agencies operating within the Northwest Territories and conduct civil and criminal litigation throughout the Northwest Territories. As the Attorney General of Canada is also the Attorney General of the Northwest Territories, departmental lawyers are responsible for the prosecution of all offences

under federal and territorial statutes.

The office staff consists of 10 lawyers and seven support persons, working under the direction of the general counsel. There are two lawyers and one support person working out of the sub-office in Iqaluit, which opened in February 1988 to serve the Baffin Island region as well as communities in Grise Fiord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik and Sanikiluaq. The bulk of the prosecution work in the Northwest Territories is carried out on circuit, with courts working out of Yellowknife, Hay River, Inuvik and Iqaluit.

Lawyers spend a great deal of time flying from one community to another to carry out prosecutorial responsibilities in more than 40 communities scattered across 3.2 million km^2.

During 1989-1990, the Yellowknife and Iqaluit offices continued to devote resources to the problem of family violence. This was highlighted by the implementation of a Protocol for the Investigation and Prosecution of Child Sexual Abuse Cases. The Protocol was designed to promote a coordinated working relationship between police, prosecutors, social workers and health-care providers. The objective is to streamline the investigation and prosecution of these offences in order to minimize victim trauma as much as possible.

The Northwest Territories *Jury Act* was amended in 1988 to recognize the official status of several aboriginal languages, in addition to English and French. The amendments broadened the scope of participation by community members, especially unilingual elders, in the administration of justice. In 1989-1990, several juries included one or more jurors who spoke neither English nor French. An example was *The Queen* v. *Eli Ulayuk*, where the jury included two unilingual Inuit.

PUBLIC LAW SECTOR

The Sector provides advice on legal and policy issues in the field of public law. In particular, it advises on constitutional law, including the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, and on international, native, human rights and administrative law, as well as on official languages and judicial affairs. It also examines proposed regulations to ensure that they comply with the *Statutory Instruments Act*. The Sector works closely with many other government departments and agencies.

Meech Lake Accord

The Associate Deputy Minister, Public Law, with the support of the Sector, worked extensively on Meech Lake and related constitutional reform issues.

Human Rights

The Sector continued to review the *Canadian Human Rights Act* and engaged in consultations to provide interested parties with opportunities to take part in the review. It also undertook detailed analyses of the Charter and its evolving implications for the government.

A number of educational initiatives were launched, aimed at broadening the knowledge of officials within the Department, as well as key sectors of the community, on the evolution of the Charter.

Advice was provided on key human rights issues of concern to the government in its relationship with Canadians in all walks of life. This function is designed to reduce the need for litigation.

The Sector handles complaints concerning Canada's obligation under the International Convention on Civil and Political Rights. It has established a consultative relationship with the Council of Europe's Steering Committee on Human Rights. Canada's ratification of the Charter of the Organization of American States raises important human rights issues. A process was begun to consider the policy and legal issues that arise under OAS human rights treaties.

International Tin Agreement

Canada's interests were defended in litigation that ensued from the default of the International Tin Council, of which this country was a member. Appeals to the House of Lords, relating to Canada's immunity from the jurisdiction of United Kingdom courts, were successful. Most importantly, the Sector was responsible for reaching, through an appointed agent of the Attorney General and with the cooperation of the Department of External Affairs, a settlement with all creditors of the debts of the Council. All member states participated in the Canadian-led settlement effort, and were released from all litigation and future claims.

Canada-France Arbitration

Priority was given to the preparation of the Canadian argument in a case concerning the delimitation of maritime areas between Canada and France. The case involves the disputed maritime boundary between Newfoundland and the French islands of St. Pierre and Miquelon. On March 30, 1989, Canada and France signed a treaty referring the dispute to an ad hoc Court of Arbitration. At least two sets of written pleading will be exchanged in 1990 and 1991. The Court of Arbitration is expected to hear oral argument in late 1991 or early 1992, and to render its decision shortly thereafter.

Canadian Laws Offshore Application Act

Sector lawyers worked on *Criminal Code* amendments contained in Bill C-39, the proposed *Canadian Laws Offshore Application Act*. The amendments related to the extraterritorial application of the Code, providing further protection to Canadian fisheries officers patrolling Canada's 200-mile fishing zone.

International Law

The Sector organized a meeting of the Advisory Group on Private International Law on November 2 and 3, 1989.

It coordinated the Canadian position and participation on:

- two Special Commissions of the Hague Conference on Private International Law of the Convention on the Civil Aspects of International Child Abduction;
- the Convention on the Taking of Evidence Abroad in Civil and Commercial Matters; and
- the Convention on the Service Abroad of Judicial and Extrajudicial Documents on Civil or Commercial Matters.

The Sector coordinated Canada's participation in the 22nd Session of the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) in May 1989. This was the first session attended by Canada since being elected to the body in December 1989. The Sector coordinated the Canadian position and participation in other UNCITRAL work, including preparation of a legal guide on international countertrade, model rules on international credit transfers, a uniform law on independent guarantees, stand-by letters of credit, and a model procurement law.

The Sector also participated in the work of the International Institute for the Unification of Private Law (Unidroit), an organization to which Canada has belonged since 1969.

The Sector took the necessary steps for Canada to sign, on December 7, 1989, the United Nations Convention on International Bills of Exchange and International Promissory Notes, a product of the work of UNCITRAL.

Native Law

The Sector provided advice on the Tungavik Federation of the Nunavut Agreement in Principle, and on the Council of Yukon Indians Umbrella Final Agreement, which was signed in March 1990.

The Sector also assisted in the development of draft environmental assessment legislation dealing with native interests. At the international level, the Sector advised the government on the 1989 session of the United Nations Working Group on Indigenous Populations and on the International Labour Organization's Convention 169, adopted in June 1989.

Environmental Matters

The Sector was involved in the preparation and filing of two *amicus curiae* briefs before United States courts. One brief was filed before the United States Court of Appeals for the Fifth Circuit to support petitioners challenging the final rule issued by the United States Environmental Protection Agency that bans virtually all asbestos products on U.S. territory. The other brief was filed before the United States Court of Appeals, District of Columbia, in acid rain litigation between the Government of Ontario and the United States Environmental Protection Agency.

Official Languages

The Official Languages Group was consolidated within the Sector during 1989-1990 to assist in preparing and coordinating legal opinions and advice on the official-language provisions of the Charter and on the *Official Languages Act*. This group is responsible for the development and coordination of the government's legal position when it is involved as a party or an intervenor in language cases. The group also cooperated with the Treasury Board Secretariat, the Secretary of State Department and other federal institutions in the development of policies and other measures for the implementation of the

Official Languages Act. It provided more than 30 opinions on the application of the Act, and participated in consultations with minority language communities. It was active in major language cases, including the *Brunet, Collier and Albert* case before the Supreme Court of Canada on the application of section 133 of the *Constitution Act, 1867*.

Revised Statutes of Canada

The *Revised Statutes of Canada, 1985*, including the first and second supplements, were brought into force on December 12, 1988. The third and fourth supplements, which adapted the Acts of Parliament enacted in 1987 and up to December 12, 1988, were brought into force on May 1, 1989, and November 1, 1989.

Judicial Affairs

Parliament enacted amendments to the *Judges Act* in response to provincial and territorial increases in the size of superior and county courts and to implement certain recommendations of the 1986 Commission on Judges' Salaries and Benefits. Bills were introduced in Parliament to facilitate court mergers in British Columbia and Ontario.

Other Activities

During 1989-1990, the Sector also

- administered the Human Rights Law Fund and a segment of the Department of Justice Consultation and Development Fund;
- offered government lawyers the seventh in a series of annual administrative law seminars;
- prepared and distributed the (1989) Administrative Law Digest; and
- established the Administrative Law Reform Unit.

DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

Through its headquarters staff and Departmental Legal Services Units — teams of lawyers attached directly to their clients — the Departmental Legal Services Sector provides a full range of in-house legal services to more than 40 federal departments and agencies, as well as specialized legal advice on property, commercial, access to information and privacy law matters. It is also responsible for the policy in relation to access to information, privacy and related issues. A total of 350 lawyers and support staff worked in the Sector during the year.

The Sector is headed by a Senior Assistant Deputy Minister who, in addition to directing and coordinating the Sector's affairs, manages a number of the legal services units where the principal focus of practice is commercial and property law. He is responsible for all commercial and property law matters handled by the Department, and is the departmental coordinator for environmental law.

The Assistant Deputy Minister, Information Law, manages legal services units where the focus of practice is on enforcement and regulatory matters. He is also responsible for coordinating policy and providing advice to the Department on information and privacy law matters.

The Assistant Deputy Minister, Finance, is chief counsel to the Department of Finance; he manages and coordinates the legal services provided to that department and to the Superintendent of Financial Institutions.

Commercial Law

The Sector was active in Crown projects worth a total of about $25 billion, including work associated with the development of the Hibernia oil field and the construction of a natural gas pipeline to Vancouver Island.

Corrections Law

The Sector dealt with statutes concerning all matters relating to the incarceration, detention and parole of convicted individuals. Lawyers were involved in the development of public consultation packages on sentencing, corrections and conditional release reform, and in a major revision of the parole regulations. Sector lawyers also took part in precedent-setting cases in correctional law, involving issues such as inmate urinalysis, conjugal visits for homosexual inmates, cross-gender searching, and the authority to detain dangerous offenders indeterminately.

Government Law

Advice was provided on statutes governing the organization and operation of the Public Service, including the *Financial Administration Act* and the *Public Service Employment Act*. The Department was involved in such initiatives as the Public Service 2000 project, amendments to the *Financial Administration Act*, the *Public Service Staff Relations Act* and reform of pension legislation.

Policy

Policy advice was provided on a number of issues, including amendments to the *Oil and Gas Production and Conservation Act* to enhance safety in offshore oil and gas operations, in response to the *Ocean Ranger* tragedy. The Sector participated in the development of policies and strategies concerning new initiatives related to the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) and the Canada - United States Free Trade Agreement.

The Sector was also involved in implementation of the government's response to the Standing Committee on Justice and the Solicitor General's report on the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*. Sector lawyers helped to implement hearings for the newly created RCMP Public Complaints Commission, and were involved in the Five Year

Review of the *Canadian Security Intelligence Service Act*.

Property Law

Legal advice was provided on an agreement with Alberta under which Banff became the first provincially created municipal corporation in the National Parks of Canada. The Sector also advised on real property interests abroad, such as the development of the Canadian Embassy properties in Tokyo and Paris, and the construction of Canada's pavilion for the 1992 World Exposition in Seville.

Sector lawyers also participated in native land claims, including the framework agreement with the Nisga'a Band relating to the first comprehensive land claim agreement in British Columbia. They also prepared and registered documents involving the Sechelt Indian Band, which culminated in the issuance by the B.C. Land Title Office of the first title in the name of an Indian band.

Public Law

Sector lawyers provided legal advice on such statutes as the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Unemployment Insurance Act*, and the *Canada Pension Plan*. They were also involved in many Charter cases, including an appeal to the Supreme Court of Canada on the issue of whether it was discriminatory to pay child-care benefits to adoptive parents but not to natural parents. Another concerned the question of whether the termination of unemployment insurance benefits at age 65 violates equality rights in the Charter. There were successful challenges to the procedure of the Security Intelligence Review Committee, and a challenge to sections of the *Canadian Security Intelligence Service Act* dealing with that agency's powers.

The Sector was also involved in the preparation of Canada's position on certain aspects of international child abduction.

Trade Law

Advice was provided on the interpretation and application of statutes dealing with trade, including the *Export and Import Permits Act*, which deals with limitations on the export or import of certain goods. Revisions were made to export controls on strategic goods, reflecting changes in East-West relations and in the imposition of export and import controls relating to South Africa.

The Sector was also involved in matters relating to the *Softwood Lumber Products Export Charge Act*, which imposes a charge on Canadian softwood lumber products exported to the United States. The most significant of these was a pending case in which the plaintiffs claimed that the regulations that allow the exemption of certain companies from the application of the Act are contrary to equality rights in the Charter.

POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR

The Policy, Programs and Research Sector plans, develops and implements government justice policies with respect to criminal and family law, related social issues and regulatory compliance, and administers associated programs, three of which are cost-shared with the provinces and territories.

Abortion

The Sector assisted the Department in developing its position in the case of *Daigle* v. *Tremblay*, which was argued before the Supreme Court of Canada. The Court overturned the injunction, which had been granted and upheld by the lower courts, that prevented Ms. Daigle from obtaining an abortion.

The Sector advised the federal government on various options in responding to the decision of the Supreme Court of Canada in the Morgentaler case of 1988 which struck down section 251 of the *Criminal Code*. It also provided legal and policy advice on the development of *An Act Respecting Abortion*, which was introduced in the House of Commons on November 3, 1989.

Young Offenders

After extensive consultations with federal, provincial and territorial representatives and with nongovernment associations, Bill C-58, *An Act to Amend the Young Offenders Act and the Criminal Code*, was tabled in the House of Commons on December 20, 1989. The bill addresses the transfer of young offenders to ordinary court, and sentencing in both the youth court and the adult court, for youths convicted of murder.

The Sector continued to administer the Juvenile Justice Services cost-sharing program (see Grants and Contributions, page 33), designed to aid in the implementation of the *Young Offenders Act* and to help provincial and territorial governments develop and advance juvenile justice systems. It also provided financial contributions totaling $4.259 million to support the work of 11 provincial and territorial departments in developing automated systems to support their administration of the *Young Offenders Act*, and to provide statistics needed by the Department of Justice.

The Sector participated in preparations for the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, which included discussion of the standard minimum rules for the administration of juvenile justice (Beijing Rules) for juveniles deprived of their liberty, and the guidelines for the prevention of delinquency (Riyadh Guidelines).

Firearms

Consultations were held with national organizations, provincial law enforcement authorities and federal departments and agencies with an interest in firearms regulation, in the course of developing amendments to the firearms control provisions of the *Criminal Code*.

Victims of Crime

An amendment contained in Bill C-89, *An Act to Amend the Criminal Code (victims of crime)*, requires courts to impose a victim fine surcharge, in addition to any other sentence imposed on an offender. The Act was proclaimed into force on July 31, 1989. Regulations prescribing the maximum amount of the victim fine surcharge also came into force.

The Sector consulted with the provinces and territories on the implementation of the expanded restitution provisions of Bill C-89. A working group was established to examine the cost and operational implications of the restitution amendments.

National Drug Strategy

The Sector was involved in several aspects of the government's National Drug Strategy. It participated in an interdepartmental committee established to consolidate the *Narcotic Control Act* and the *Food and Drugs Act*. It coordinated the government's efforts to have the recent UN convention against illicit traffic in narcotic drugs and psychotropic substances ratified by Canada, and it participated in a financial action task force on money laundering.

Aboriginal Criminal Justice

The Sector responded to several inquiries dealing with aboriginal criminal justice, such as the Royal Commission on the Donald Marshall, Jr., Prosecution, the Manitoba Public Inquiry into the Administration of Justice and Aboriginal People, and the Alberta Public Inquiry into Policing on the Blood Indian Band Reserve.

A number of activities also were undertaken towards the development of a national research, development and evaluation strategy to better understand and address the problems of aboriginal people in conflict with the law.

Crime Prevention

The Sector participated in planning the First European and North American Conference on Urban Safety and Crime Prevention, held in Montréal in October 1989. The conference generated a number of municipally based crime prevention activities in Canada. The Sector also continued development, in collaboration with other federal departments and agencies, of a national crime prevention framework and policy statement.

Family Law

Bill C-61, *An Act to Amend the Divorce Act (barriers to religious remarriage)*, was introduced in Parliament. It provides for the striking of a party's divorce proceedings where he or she has refused to remove religious barriers to remarriage that are within that party's control.

The federal-provincial Child Support Guidelines project was established in 1989-1990 to develop a formula for the computation of child support, based upon the actual costs of raising children.

Sentencing

The publication of the report of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General, *Taking Responsibility*, together with the previously published report of the Canadian Sentencing Commission, *Sentencing Reform: A Canadian Solution*, provided the basis for the Sector's work in the area of sentencing. A joint effort was undertaken with the Ministry of the Solicitor General to develop a unified approach to the issues of sentencing, corrections and conditional release.

Criminal Law Review

The Department participated in a federal-provincial working group to examine and make recommendations on the law of homicide. In response to the working group's recommendations regarding the decision of the Supreme Court of Canada in *Vaillancourt* (1987), the Minister of Justice introduced a bill to permit joinder of other indictable offences with a charge of murder.

Amendments to the *Criminal Code* were introduced in the House of Commons to modernize and render more effective the provisions relating to arson.

Work continued on the development of a package of fundamental reforms to the *Criminal Code* provisions relating to accused who are mentally disordered. This work included the development of consequential amendments to the *Young Offenders Act* and the *National Defence Act*.

Regulatory Compliance Project

During 1989-1990, the Regulatory Compliance Project completed three major sub-projects: compliance and enforcement policies; noncriminal, administratively imposed remedies and sanctions; and regulatory penalty structure/sentencing guidelines.

Three new case studies were initiated in the areas of the Goods and Services Tax, illegal fishing, and environmental sanctions.

Research

The Sector conducts empirical research supporting the legislative and other policy development functions of the Department, in support of departmental programs to foster access to the justice system, and in other areas related to the Minister's leadership role in justice. Research programs in 1989-1990 included work on street prostitution; the transborder flow of personal information; current trends in European crime prevention (implications for Canada); focus groups on legal education and information needs; civil legal aid services in Canada; sentencing patterns and sentencing options relating to aboriginal offenders; and a national inventory of aboriginal justice programs, projects and research.

Project Funding

By means of the Department's discretionary contribution funds, the Sector continued to encourage research studies to promote and help implement selected justice system reforms. These funds are available to individuals, groups and government agencies that are involved in areas defined as priorities by the Government of Canada. (See Grants and Contributions, page 33.)

Statistics

At the invitation of the United Nations Crime Prevention and Criminal Justice Branch, the Sector hosted a week-long meeting of 20 experts from eight countries to plan for the computerization-related subtopics at the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, to be held August 27 to September 7, 1990.

The Sector also continued to identify and analyze the Department's statistical requirements. During 1989-1990, the focus was on the development of a model of the *Young Offenders Act*, supported by a qualitative description of the application of dispositions under the legislation.

Law Information

During 1989-1990, efforts were concentrated on Canada-wide promotion and distribution of the Department's new publications on child sexual abuse: *The Secret of the Silver Horse* and *What to do if a child tells you of sexual abuse*. Other educational projects concerned drinking and driving: the information kit (video and guide) *Getting Serious*, and the video *Friends don't let friends....* Work started on a series of fact sheets to inform victims about Bill-C-89 and its implications.

The Sector continued to operate the National Victims Resource Centre, which responds to the information needs of victims of crime.

CORPORATE MANAGEMENT SECTOR

The Corporate Management Sector provides administrative and management support services to the Department. This includes a full range of executive services to the Minister, the Deputy Minister and the Executive Committee. Service is provided directly to the public through the Communications and Public Affairs Directorate, the Access to Information and Privacy Coordinator's Office, the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit, and the Central Registry of Divorce Proceedings.

The Sector develops departmental policies, coordinates programs and activities, and is concerned with the effective management of departmental resources, in keeping with government policy and central agency directives. It manages and conducts all aspects of the Department's communications programs. It also performs legal functions in specialized areas and is responsible for strategic planning for the Department. The Sector is headed by the Assistant Deputy Minister, Corporate Management.

Mission and Values

During 1989-1990, the Sector devoted much attention to the finalization of the Department's Statement of Mission and Values. All work related to the statement conducted before the start of the fiscal year was reviewed by the Management Committee in the spring of 1989, and several draft statements evolved. These were distributed within the Department, and input was solicited from all employees. In the spring of 1990, Management Committee, considering input provided from all levels within the organization, developed a new draft statement.*

United Nations Congress

The Department prepared for Canadian participation at the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, to be held in Havana from August 27 to September 7, 1990.

Officials helped develop briefing documents for the Congress at the regional meeting in Helsinki, attended by government representatives from Europe and North America. In cooperation with experts from the United Nations, they also finalized the resolutions for the Congress at the 11th meeting of the Committee on Crime Prevention and Control.

Corporate Management Policy, Systems and Services

The Corporate Management Policy, Systems and Services Directorate was restructured during the year, and additional functions were added.

The Corporate Planning Section developed a simplified planning and accountability framework, encompassing both strategic and operational planning. The Section also assisted the Deputy Minister in developing "Justice in the 1990s", a program to consolidate the various initiatives under way to ensure that the Department is managed effectively during the coming decade.

A task force was created to implement the Strategic Plan for Information Management (SPIM), which will enable the Department to generate, store, retrieve and communicate information more efficiently.

The Family Law Assistance Systems Section provides support to people subject to spousal support default. It also operates the Central Registry of Divorce Proceedings, which provides information leading to resolution of jurisdictional issues relating to divorce. To March 31, 1990, the tracing service had received 13,187 applications to locate default debtors and 31,583 summonses to garnishee designated federal funds. To date, $13.1 million has been garnisheed on behalf of the provinces and territories under the *Family Orders and Agreements Enforcement*

*At a special ceremony in Ottawa on May 22, 1990 — Department of Justice Day — Justice Minister Kim Campbell and Deputy Minister John Tait unveiled the Department's Statement of Mission and Values. The ceremony was duplicated at Department of Justice offices throughout the country, and all employees received copies of the statement.

Assistance Act. The Central Registry of Divorce Proceedings issued more than 96,000 divorce clearance certificates during the year.

The Legal Contracts Support Unit deals with contracts for legal services on behalf of the Crown. This year, the unit processed approximately $31 million in fees and disbursements for payment, an increase of almost 15 per cent over the previous year.

The Administrative Services Section undertook a major review of departmental files, and transferred hard-copy opinions and material of precedential value, dating from 1856 to 1953, to the National Archives. Records systems audits were performed in three departmental units and one regional office, which led to major improvements in records management. During 1989-1990, more than 187 consulting and professional services contracts representing $5.8 million were processed, as were 4,200 requisitions for materials, amounting to approximately $5.2 million.

Corporate Services

The Corporate Services Directorate provides a range of central services to the Minister, the Deputy Minister and the Department, including the coordination of briefing and related materials required by the Minister and Deputy Minister in relation to Parliament and Cabinet.

During 1989-1990, the Directorate:

- prepared and coordinated briefing materials for 10 legislative initiatives;
- worked with House and Senate officials to coordinate technical assistance to the Minister and the Parliamentary Secretary for the passage of legislation, as well as for departmental participation in House and Senate committees;
- coordinated briefing materials for the Minister's use in preparation for Question Period;
- processed more than 200,800 items of ministerial correspondence;
- coordinated and provided secretariat services for a series of federal-provincial-territorial meetings of ministers and deputy ministers responsible for justice; and
- processed 1,122 requests for information, 408 pursuant to the *Access to Information Act* and 714 pursuant to the *Privacy Act*.

Human Resources

During the year, the Human Resources Directorate introduced a new bulletin, *Infopersonnel*, to ensure that employees receive information on policies that affect them. A revised orientation policy for new employees was implemented, and the first orientation session was held.

A recruitment kit was developed to attract articling students to the Department, and work was well advanced in finalizing an overall recruitment strategy.

A major project was undertaken to update the organizational and personnel information in the Department, resulting in a restructuring to provide response to needs such as career development and to improve organizational effectiveness.

Communications and Public Affairs

The Communications and Public Affairs Directorate helped to develop and implement major legislative initiatives, including amendments to the *Federal Court Act*, the *Young Offenders Act*, the *Divorce Act*, the *Criminal Code* (arson and homicide), the *Canadian Laws Offshore Application Act* and court reform in British Columbia and Ontario.

The Directorate participated in the preparatory work leading to the introduction of abortion legislation. It was also responsible for the preparation of the government's response to the recommendations of the Royal Commission on the Donald Marshall, Jr., Prosecution.

The Directorate contributed as well to government-wide initiatives relating to family violence, the National Drug Strategy, and crime prevention. Major court cases and decisions dealing with subjects as varied as government pension programs, extradition cases, the *Chantal Daigle* case, and environmental assessment and review guidelines, required substantial communications support.

Publications produced during the year included a series of five reports assessing the impact of the law on street prostitution; a brochure providing an overview of the 1988 *Official Languages Act;* a leaflet providing information about drinking and driving offences under the *Criminal Code;* and many bulletins and brochures supporting internal communications. The Department's series of publications on sexual abuse against children triggered a large public response and generated more than two million requests. The series was also broadcast in native languages and the children's storybook was published in the Inuit language. In all, requests were received from the public for more than 4.5 million copies of Justice publications.

Exhibits and special events were mounted at the Canadian Bar Association annual meeting in Vancouver, for Child Sexual Abuse Prevention Month (September), the annual meetings of the Quebec Bar and the Canadian Criminal Justice Association, at the European and North American Crime Prevention Conference, and at Law Day events across Canada.

The Directorate played a major internal communications role in support of the Department's new Statement of Mission and Values, and its program of initiatives, Justice in the 1990s.

A total of 74 news releases and 20 major information kits were issued during the year. The Directorate responded to more than 32,000 written requests from the public for general information on the justice system, and received more than 5,000 queries by telephone.

Bureau of Review

The Bureau of Review completed management reviews on the use of facsimile within the Department, the topical index of *Revised Statutes of Canada, 1985,* the borrowed person-year arrangements in the Legal Services Sector, the Canada Student Loans, litigation, the improvement of the organizational effectiveness of the Ministerial Correspondence Unit, and the work profiling of the Legal Services Sector.

The Bureau also began work on evaluations of the Northwest Territories Legal Aid Program, the Department's Family Violence and Victims initiatives, the Federal Criminal Injuries Compensation and Victims Assistance programs, and the Federal Young Offenders Cost-shared Program. In addition, it completed evaluations of the Saskatchewan Legal Aid Program, the Central Registry of Divorce Proceedings and the *Divorce Act* of 1985. These studies cover a wide variety of issues including both internal and external management considerations, how to improve effectiveness and efficiency, and the impact of departmental services, programs and legislation.

Internal audits were conducted on the legal services units in five government departments, the security services function, records management, and the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit. The Section also began audits of telecommunications and data communications, legislative services, the Halifax Regional Office, the Winnipeg Regional Office and contracting for services.

Security

During the year, the Department's Security Services Unit implemented physical, personnel and information security programs, and promoted security awareness. It also implemented a secure facsimile network at headquarters and regional offices, and distributed a new departmental security manual. It processed screening checks for employees, contractors and order-in-council appointments.

DEPARTMENTAL GRANTS AND CONTRIBUTIONS

The Policy, Programs and Research Branch administers most of the Department's grants and contributions programs. In general terms, the purpose of these grants and contributions is to promote and maintain basic standards in the justice system and to improve the delivery of justice services to the public. As well, the Public Law Sector administers the Human Rights Law Fund and the public law element of the Consultation and Development Fund.

The Programs Section (Access to Justice) develops and manages major federal-provincial program financing arrangements in three areas: legal aid, native courtworkers, and compensation to victims of crime (see tables on page 35).

The Legal Aid Program ensures that, in serious criminal matters (criminal and civil in the territories), legal aid is available to economically disadvantaged persons across Canada. The Native Courtworker Program helps status and non-status Indians, Inuit and Métis understand their legal rights and obtain legal assistance. The Compensation to Victims of Crime Program compensates victims of violent crime.

In addition to these cost-shared programs, the Section also manages agreements to support public legal education and information, grants and contributions to national criminal justice organizations, and a variety of funding programs to support the participation of students in advanced legal studies.

The Programs Section (Young Offenders) administers the Juvenile Justice Services Cost-Sharing Program (see table on page 34). The purpose of the program is to aid in the implementation of the *Young Offenders Act*, and to help provincial and territorial governments develop and advance sound juvenile justice systems. This support is in the form of federal contributions towards provincial and territorial costs for post-adjudication custodial services, as well as for certain noncustodial services and alternative measures programs. The federal government provides further financial assistance to the territories towards the cost of construction of residential facilities for young offenders.

JUVENILE JUSTICE SERVICES COST-SHARING PROGRAM

Province/Territory	1989-90	Retroactive Prior Years	Total 1989-90
British Columbia	$16,473,097	$2,302,220	$18,775,317
Alberta	12,643,877	3,943,999	16,587,876
Saskatchewan	6,557,000	553,476	7,110,476
Manitoba	5,703,049	673,032	6,376,081
Ontario	55,100,000	7,342,762	62,442,762
Quebec	24,461,590	307,644	24,769,234
New Brunswick	4,144,000	322,000	4,466,000
Nova Scotia	5,511,320	1,103,001	6,614,321
Prince Edward Island	0	0	0
Newfoundland	4,109,000	1,900,000	6,009,000
Yukon	1,078,248	61,086	1,139,334
Northwest Territories	1,675,000	472,000	2,147,000
Total	$137,456,181	$18,981,220	$156,437,401

COMPENSATION TO VICTIMS OF CRIME

COST-SHARING PROGRAM

Province/ Territory	1989-90
British Columbia	$1,044,400
Alberta	798,534
Saskatchewan	353,920
Manitoba	379,645
Ontario	3,300,780
Quebec	2,323,720
New Brunswick	167,451
Nova Scotia	301,919
P.E.I.	50,000
Newfoundland	111,906
Yukon	117,344
N.W.T.	121,026
Total	$9,070,645

NATIVE COURTWORKER

COST-SHARING PROGRAM

Province/ Territory	1989-90
British Columbia	$712,509
Alberta	953,530
Manitoba	270,300
Ontario	504,435
Quebec	451,100
Newfoundland	100,185
Yukon	132,250
N.W.T.	286,180
Total	$3,410,489

ADULT AND YOUNG OFFENDERS CRIMINAL LEGAL AID

COST-SHARING PROGRAM

Province/ Territory	1989-90
British Columbia	$9,062,383
Alberta	7,033,531
Saskatchewan	2,725,903
Manitoba	3,504,293
Ontario	39,280,999
Quebec	16,534,868
New Brunswick	1,439,515
Nova Scotia	3,222,000
P.E.I.	226,156
Newfoundland	1,707,489
Yukon	457,396
N.W.T.	1,287,668
Total	$86,482,201

OTHER FUNDING PROGRAMS

Contributions/Fund	Projects	1989-90
Access to Legal Information Fund		
General	14	$1,307,273
Special Projects PLEI	7	281,076
Young Offenders Act		
Systems Development	12	4,258,566
Program Development	18	439,582
Custodial Facilities	1	1,618,407
Human Rights Law Fund	26	235,598
Criminal Law Reform		
General	44	695,635
Victims of Crimes	5	153,707
Child Sexual Abuse	7	73,341
Family Violence	5	83,000
Consultation and Development		
General	26	293,672
Public and International Law	11	79,800
Family Law	9	140,933
Special Projects - Legal Aid	6	156,605
Other Native Projects	2	6,200
Aboriginal Self-government	6	530,431

MISCELLANEOUS GRANTS AND CONTRIBUTIONS

GRANTS	1989-90
Legal Studies for Aboriginal People	$296,587
Duff-Rinfret Scholarship	86,150
Uniform Law Conference of Canada	27,226
International Commission of Jurists	22,575
Institut international des droits d'expression française	1,500
Driedger-Pigeon Fellowships in Legislative Drafting	89,280
Canadian Association of Chiefs of Police	16,150
British Institute of International and Comparative Law	9,500
Hague Academy of International Law	11,400
Institut international des droits de l'homme	3,000
Canadian Judicial Centre	162,500
Canadian Human Rights Foundation	20,000

CONTRIBUTIONS	1989-90
Civil Law / Common Law	$286,140
Canadian Association of Provincial Court Judges	66,500
Canadian Society of Forensic Science	25,621
University of Ottawa - Legislative Drafting Program	93,455
Canadian Law Information Council	380,200

APPENDIX I

STATUTES FOR WHICH THE MINISTER OF JUSTICE WAS RESPONSIBLE IN WHOLE OR IN PART AS OF MARCH 31, 1990

Access to Information Act, R.S., c. A-1
Annulment of Marriages (Ontario) Act, R.S.C. 1970, c. A-14
Bills of Lading Act, R.S., c. B-5
Canada Evidence Act, R.S., c. C-5
Canada Prize Act, R.S.C. 1970, c. P-24
Canada - United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act, R.S., c. C-30
Canadian Bill of Rights, S.C. 1960, c. 44
Canadian Human Rights Act, R.S., c. H-6
Commercial Arbitration Act, R.S., c. 17 (2nd Supp.)
Criminal Code, R.S., c. C-46
Crown Liability Act, R.S., c. C-50
Department of Justice Act, R.S., c. J-2
Divorce Act, R.S., c.3 (2nd Supp.)
Escheats Act, R.S., c. E-13
Extradition Act, R.S., c. E-23
Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act, R.S., c.4 (2nd Supp.)
Federal Court Act, R.S., c. F-7
Food and Drugs Act, R.S., c. F-27
Foreign Enlistment Act, R.S., c. F-28
Foreign Extraterritorial Measures Act, R.S., c. F-29
Fugitive Offenders Act, R.S., c. F-32
Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act, R.S., c. G-2
Identification of Criminals Act, R.S., c. I-1
Interpretation Act, R.S., c. I-21
Judges Act, R.S., c. J-1
Law Reform Commission Act, R.S., c. L-7
Marriage Act, R.S., c. M-2
Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act, R.S., c. 30 (4th Supp.)
Narcotic Control Act, R.S., c. N-1
Official Languages Act, R.S., c. 31 (4th Supp.)
Official Secrets Act, R.S., c. O-5
Postal Services Interruption Relief Act, R.S., c. P-16
Privacy Act, R.S., c. P-21
Revised Statutes of Canada, 1985 Act, R.S., c. 40 (3rd Supp.)
Security Offences Act, R.S., c. S-7
State Immunity Act, R.S., c. S-18
Statute Revision Act, R.S., c. S-20
Statutory Instruments Act, R.S., c. S-22
Supreme Court Act, R.S., c. S-26
Tax Court of Canada Act, R.S., c. T-2
Tobacco Restraint Act, R.S., c. T-12
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act, R.S., c. 16 (2nd supp.)
Young Offenders Act, R.S., c. Y-1

APPENDIX II

DEPARTMENTS, AGENCIES AND OTHER BODIES SERVED BY THE DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

Agricultural Products Board
Agricultural Stabilization Board
Agriculture
Atlantic Canada Opportunities Agency
Atomic Energy Control Board
Bank of Canada
Canada Mortgage and Housing Corporation
Canada Post
Canadian Commercial Corporation
Canadian Dairy Commission
Canadian International Development Agency
Canadian International Trade Tribunal
Canadian Pension Commission
Canadian Security Intelligence Service
Communications
Communications Security Establishment
Consumer and Corporate Affairs
Correctional Service Canada
Defence Construction (1951) Limited
Emergency Preparedness Canada
Employment and Immigration Commission
Energy, Mines and Resources
Energy Supplies Allocation Board
Enterprise Cape Breton Corporation
Environment
External Affairs and International Trade
Farm Credit Corporation
Farm Debt Review Board
Finance
Fisheries and Oceans
Fitness and Amateur Sport
Forestry
Hazardous Materials Information Review Commission
Health and Welfare
Indian Affairs and Northern Development
Industry, Science and Technology
Investment Canada
Labour
Labour Adjustment Review Board
Livestock Feed Board
Medical Research Council
Merchant Seamen Compensation Board
Ministry of State for Multiculturalism
Ministry of State for Youth
National Archives of Canada
National Battlefields Commission
National Defence
National Farm Products Marketing Council
National Film Board
National Library
National Museums of Canada
National Parole Board
National Research Council
Natural Sciences and Engineering Research Council
Northern Canada Power Commission
Northern Pipeline Agency
Office of Privatization and Regulatory Affairs
Office of the Superintendent of Financial Institutions
Petroleum Monitoring Agency
Prairie Farm Rehabilitation Administration
Public Service Commission
Public Works
Revenue Canada (Customs and Excise)
Revenue Canada (Taxation)
Royal Canadian Mint
Royal Canadian Mounted Police
Secretary of State
Siting Task Force on Low-level Radioactive Waste Management Secretariat
Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
Solicitor General
Statistics Canada

Status of Women
Supply and Services
Transport
Treasury Board
Veterans Affairs
Western Economic Diversification Office

91-03221/

Rapport annuel 1989-1990

Canada

Publié en vertu de l'autorisation de la
ministre de la Justice et procureure générale du
Canada

Communications et affaires publiques
Ministère de la Justice
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-4222

Texte : Deans-Waugh Associates Limited
Conception graphique : Chalmers Associates
N° de catalogue : J1-1990
ISBN 0-662-58066-4
ISSN 0825-7442

© Ministre des Approvisionnements et Services
Canada 1991
Imprimé au Canada

JUS-P-582

Madame Kim Campbell
Ministre de la Justice
et procureure générale du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Madame la ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice qui a commencé le 1er avril 1989 et s'est terminé le 31 mars 1990.

Au cours de cet exercice, le ministère a terminé la formulation de l'énoncé de sa mission et de ses principes directeurs. Tous les employés ont participé à cet exercice, qui visait essentiellement à clarifier et à exposer notre but en tant que ministère, d'une part, et à exprimer les règles qui guident nos activités, d'autre part.

L'énoncé de notre mission et de nos principes directeurs témoigne de notre engagement à vous aider, en votre qualité de ministre, à faire en sorte que les Canadiens disposent d'un système de justice à la fois accessible, efficace et équitable. À cette fin, le ministère est résolu à fournir des services et des conseils juridiques de haute qualité au gouvernement et à promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution du Canada.

L'énoncé de notre mission tombe singulièrement à propos car le milieu juridique évolue rapidement et devient de plus en plus complexe. Le droit public progresse en fonction de la Charte et d'une prise de conscience de plus en plus grande par les Canadiens de leurs droits et libertés fondamentaux. Ces tendances influent grandement sur nos «produits» : politique et programmes juridiques, avis juridiques, contentieux, rédaction législative et conseils en matière de droit et de gouvernement.

À l'instar des autres institutions de la société canadienne, le ministère de la Justice est tenu d'évoluer rapidement pour faire face aux changements. Au ministère même, il nous faut trouver de nouvelles façons de remplir notre charge de travail grandissante tout en tenant notre engagement de fournir des services et des conseils juridiques de haute qualité et de respecter les normes d'intégrité et d'équité les plus strictes à l'égard de tous nos employés.

Pour nous permettre de répondre à ces défis grandissants, le ministère a mis sur pied un vaste programme d'initiatives connu sous le nom de La justice dans les années 1990. Ce programme comprend une grande variété de projets conçus pour assurer que nous gérions nos responsabilités de façon efficace au cours des années à venir.

J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer ma reconnaissance la plus profonde à tous les employés du ministère pour leur participation à l'élaboration de l'énoncé de notre mission et de nos principes directeurs et pour leur dévouement et leur engagement indéfectibles à l'égard de celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma haute considération.

Le sous-ministre de la Justice
et sous-procureur général du Canada,

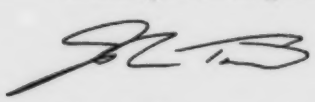

John C. Tait

Ministère de la Justice du Canada

MISSION

Le ministère de la Justice a pour mission de :

- seconder le ministre dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous;
- fournir des conseils et autres services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères ou organismes clients;
- promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

PRINCIPES DIRECTEURS

Valorisation du personnel

Le principal atout du ministère, c'est un personnel déterminé à travailler en équipe, dans un climat de confiance, de coopération et de respect mutuel.

Intégrité et équité

Chargés, dans le cadre de nos fonctions, de seconder le ministre de la Justice et procureur général, nous nous devons de respecter scrupuleusement la loi et d'observer les règles d'intégrité et d'équité les plus strictes.

Qualité du service

Excellence et efficacité sont les mots d'ordre de notre action au service du ministre, du gouvernement et de nos clients en général.

Ministère de la Justice

MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

SOUS-MINISTRE DE LA JUSTICE ET SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL

SECTEUR DU DROIT CIVIL

- Direction de la législation
- Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec)
- Bureau régional de Montréal
- Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles

SECTEUR DU CONTENTIEUX

- Direction du contentieux des affaires civiles
- Direction du droit pénal
- Direction du droit fiscal
- Groupe des avocats généraux

BUREAUX RÉGIONAUX

- Halifax
- Toronto
- Winnipeg
- Saskatoon
- Edmonton
- Vancouver
- Whitehorse
- Yellowknife

SECTEUR DU DROIT PUBLIC

- Section du droit constitutionnel et international
- Section de la consultation et du droit administratif
- Section du Bureau du Conseil privé (Justice)
- Section du Bureau des relations fédérales-provinciales
- Section des droits de la personne
- Section du droit des autochtones
- Service des affaires judiciaires

SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

- DIRECTION DU DROIT COMMERCIAL ET IMMOBILIER
  - SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS
- DIRECTION DU DROIT À L'INFORMATION
  - SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS
- DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES-FINANCES
  - SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE

- DIRECTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROIT PÉNAL ET DE DROIT FAMILIAL
- PROJET DE RÉVISION DU DROIT PÉNAL
- PROJET DE L'OBSERVATION DES LOIS ET DES SANCTIONS RÉGLEMENTAIRES
- DIRECTION DES PROGRAMMES ET DE LA POLITIQUE
- DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
- DIRECTION DES POLITIQUES, DES SYSTÈMES ET DES SERVICES
- DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES
- DIRECTION DES SERVICES MINISTÉRIELS
- BUREAU DE L'EXAMEN
- SERVICES DE SÉCURITÉ

TABLE DES MATIÈRES

Ministre de la Justice et procureur général du Canada 1
Sous-ministre 1
Sous-ministres délégués 2
Comités 2

Organisation du ministère 3

Secteur du droit civil 5
Planification des programmes législatifs 5
Activités internationales 5
Contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) 5
Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles 6

Secteur du contentieux 7
Contentieux des affaires civiles 7
Droit pénal 9
Droit fiscal 11
Groupe des avocats généraux 11

Bureaux régionaux 13
Halifax 13
Montréal 14
Toronto 15
Winnipeg 17
Saskatoon 17
Edmonton 18
Vancouver 20
Whitehorse 21
Yellowknife 22

Secteur du droit public 23
Accord du lac Meech 23
Droits de la personne 23
Accord international sur l'étain 23
Arbitrage de la frontière maritime entre le Canada et la France 23
Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes 24
Droit international 24
Droit des autochtones 24
Dossiers en matière d'environnement 24
Langues officielles 25
Lois révisées du Canada 25
Affaires judiciaires 25
Autres activités 25

Secteur des services juridiques ministériels 26
Droit commercial 26
Droit correctionnel 26
Droit de l'administration fédérale 26
Politiques 26
Droit immobilier 27
Droit public 27
Droit des échanges commerciaux 27

Secteur de la politique, des programmes et de la recherche 29
Avortement 29
Jeunes contrevenants 29
Armes à feu 29
Victimes d'actes criminels 29
Stratégie nationale antidrogue 30
Justice criminelle autochtone 30
Prévention du crime 30
Droit de la famille 30
Détermination de la peine 30
Révision du droit criminel 31
Projet de l'observation des lois 31
Recherche 31
Financement des projets 31
Statistiques 31
Information juridique 32

Secteur de la gestion intégrée 33
Mission et principes directeurs 33
Congrès des Nations Unies 33
Politiques, systèmes et services 33
Services ministériels 34
Ressources humaines 34
Communications et affaires publiques 35
Bureau de l'examen 35
Sécurité 36

Subventions et contributions du ministère 37

Annexe I 42
Lois dont l'application relève du ministre de la Justice 42

Annexe II 43
Ministères et organismes clients du Secteur des services juridiques ministériels 43

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Quoique les attributions du ministre de la Justice et celles du procureur général soient distinctes, il est de tradition de les confier à une seule et même personne. Le ministre est le conseiller juridique du gouverneur général et le responsable des questions juridiques au Conseil privé. Pour sa part, le procureur général est le premier conseiller juridique de l'État, qu'il représente devant les tribunaux dans toutes les affaires intéressant le gouvernement fédéral, y compris tous ses ministères et organismes.

Le ministre de la Justice doit en outre se préoccuper des questions de principe sous-jacentes à la loi. Il doit veiller à ce que les lois fédérales soient équitables et conformes aux principes constitutionnels. À cette fin, il lui faut examiner les projets de loi et de règlement pour s'assurer qu'ils ne contreviennent pas aux libertés et droits fondamentaux.

Du fait de sa double fonction, le ministre de la Justice et procureur général du Canada doit assumer des responsabilités variées et complexes. En vertu des dispositions de la *Loi sur le ministère de la Justice*, il lui appartient :

- de fournir des services juridiques au gouvernement du Canada, à ses ministères et organismes, notamment de donner des avis juridiques et de se charger de la direction des litiges ainsi que de la rédaction des textes législatifs et de divers actes juridiques;

- de planifier, d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques du gouvernement en matière d'administration de la justice;

- de voir à ce que les affaires du gouvernement soient gérées dans le respect de la loi.

Les textes que voici guident le ministère dans l'exécution de son mandat : la *Déclaration canadienne des droits*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les textes réglementaires* et la *Loi sur la révision des lois*. L'annexe I dresse la liste complète des lois dont l'application incombe en totalité ou en partie au ministre de la Justice.

Le sous-ministre

Le sous-ministre de la Justice, qui est aussi d'office sous-procureur général du Canada, est nommé par le gouverneur en conseil en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le ministère de la Justice*.

Le cabinet du sous-ministre fournit à ce dernier les services de soutien dont il a besoin. En étroite collaboration avec tous les secteurs du ministère, plus particulièrement le Secteur de la gestion intégrée, il assure la liaison avec le cabinet du ministre et les autres ministères et organismes fédéraux.

Outre les principaux comités du ministère, le sous-ministre préside le Conseil d'information juridique, organisme fédéral-provincial composé des sous-ministres de la Justice et chargé de superviser les activités du Centre canadien de la statistique juridique.

Le sous-ministre préside les rencontres fédérales-provinciales des sous-ministres. Tenues aussi souvent que l'exige la préparation ou le suivi des conférences des ministres, ces rencontres permettent de discuter des grandes questions relatives au système de justice et de constituer des groupes de travail de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. C'est ainsi qu'en 1989-1990, ceux-ci se sont penchés sur différents sujets, dont les textes législatifs sur les jeunes contrevenants, la réforme de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle, la loi sur les droits de la personne, les victimes d'actes criminels et les rapports des autochtones avec la justice.

Le sous-ministre préside également divers comités interministériels, notamment un comité de sous-ministres fédéraux à l'appui du Comité ad hoc de la justice et des questions juridiques.

Les sous-ministres délégués

Trois sous-ministres délégués secondent le sous-ministre dans son rôle de premier représentant de la haute direction.

La sous-ministre déléguée, Droit civil, conseille le ministère en matière de droit civil, et est responsable des litiges auxquels l'administration fédérale est partie au Québec de même que des questions de droit immobilier et commercial. Responsable de la Direction de la législation, elle coordonne toutes les activités ministérielles portant sur des questions internationales. Elle administre le bureau régional de Montréal et préside le Programme national d'administration de la justice dans les deux langues officielles.

Le sous-ministre délégué, Contentieux, s'occupe des litiges auxquels l'administration fédérale est partie, à l'exception des litiges de droit civil dans la province de Québec. Il préside le Comité du contentieux du ministère et assume la responsabilité administrative des bureaux régionaux, sauf celui de Montréal.

Pour sa part, le sous-ministre délégué, Droit public, est responsable de la Section des droits de la personne, de la Section des affaires judiciaires, de la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), de la Section des relations fédérales-provinciales, de la Section de consultation et de droit administratif, de la Section du droit constitutionnel et international, de la Section du droit des autochtones et de la Commission de révision des lois. Il préside en outre un comité ministériel chargé d'étudier les questions intéressant les autochtones.

Les comités

Le ministère compte bon nombre de comités internes qui sont chacun chargés d'une fonction ministérielle importante. Certains, qui regroupent les cadres supérieurs, tracent l'orientation stratégique à donner aux questions juridiques et administratives. D'autres s'intéressent à des questions ou à des activités particulières. Ensemble, ils veillent à ce que les connaissances appropriées interviennent dans la vaste gamme de questions juridiques et administratives auxquelles fait face le ministère. En 1989-1990, plus de 250 employés ont siégé à ces comités à titre de bénévoles, aidant ainsi à élaborer la politique et les programmes et à faire circuler l'information.

Un important nouveau comité a vu le jour pendant l'exercice, à savoir le Comité des ressources humaines. Composé des mêmes membres que le Comité exécutif du ministère, ce nouveau venu étudie et approuve toutes les politiques et procédures en matière de gestion des ressources humaines.

ORGANISATION DU MINISTÈRE

En 1989-1990, le ministère de la Justice comptait 1 569 employés. Les avocats, qui forment le plus important groupe professionnel, représentent 48 pour 100 du personnel.

Le personnel du ministère se répartit entre les bureaux régionaux, les services juridiques ministériels et l'administration centrale. Au cours de l'exercice, 466 personnes travaillaient dans les neuf bureaux régionaux*. Ceux-ci se chargent, pour le compte du procureur général du Canada, des litiges et des poursuites de toutes sortes et fournissent des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans les régions.

Le ministère dispose de 45 services juridiques dans la Région de la capitale nationale et d'un service juridique dans chacune des villes suivantes : Charlottetown (Î-P.-É.), Moncton (N.-B.) et Sydney (N.-É.). Ces services viennent en aide aux ministères et organismes fédéraux. La taille de ces services varie de 1 à 30 employés. En 1989-1990, les services juridiques ministériels regroupaient 244 employés*. Dans la plupart des cas, le ministère ou l'organisme client fournit le personnel de soutien administratif.

Les bureaux du ministère à l'administration centrale, à Ottawa, ont un effectif de 859 personnes. On y retrouve les directions des domaines spécialisés du droit de même que les services centraux, par exemple le droit public, le droit commercial, le droit immobilier, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, l'élaboration des politiques, les programmes et la recherche, la planification des programmes législatifs et l'administration. Les avocats des contentieux des affaires civiles, pénales et fiscales sont responsables des poursuites et des litiges intéressant les autorités fédérales qui surviennent dans la Région de la capitale nationale.

Au cours de l'exercice, le ministère a dépensé 398,5 millions de dollars. La ventilation détaillée des dépenses du ministère figure ci-après.

* Années-personnes au 31 mars 1990. Ce chiffre ne comprend pas les années-personnes prêtées au ministère par ses clients.

Dépenses du ministère de la Justice
Exercice 1989-1990

	Personnel	Fonctionnement	Subventions et contributions	Total
	$	$	$	$
Cabinet de la ministre	1 182 513	462 080		1 644 593
Sous-ministre	460 667	117 161		577 828
Sous-ministre déléguée Droit civil	11 352 703	2 907 307	211 460	14 471 470
Sous-ministre délégué Contentieux	32 234 842	9 163 718		41 398 560
Sous-ministre délégué Droit public	8 205 856	3 311 981	554 373	12 072 210
Premier sous-ministre adjoint, Services juridiques ministériels	23 630 800	996 423		24 627 223
Sous-ministre adjoint Politique, programmes et recherche	7 313 283	3 359 558	266 586 508	277 259 349
Sous-ministre adjoint, Gestion intégrée	14 916 986	11 523 258		26 440 244
TOTAL	99 297 650	31 841 486	267 352 341	398 491 477

SECTEUR DU DROIT CIVIL

La sous-ministre déléguée, Droit civil, est responsable des litiges auxquels l'administration fédérale est partie au Québec de même que des questions de droit immobilier et commercial. Ces dossiers sont sous la conduite du bureau régional de Montréal et de la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec). Elle est également responsable de la Direction des programmes législatifs du ministère.

PLANIFICATION DES PROGRAMMES LÉGISLATIFS

La Direction de la législation rédige tous les projets de loi du gouvernement et les motions de modification. Au cours de l'exercice 1989-1990, le gouvernement a présenté 70 projets de loi rédigés par la Section de la législation, et le Parlement en a adopté 40. Les membres de cette section ont également aidé le comité responsable de la rédaction d'une nouvelle version française officielle de certaines lois constitutionnelles.

Le Service de révision rédactionnelle, qui fournit des services de révision à la Section de la législation et à la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), a révisé quelque 28 104 pages au cours de l'année. Il a rédigé douze proclamations et cinq commissions pour examen par les conseillers juridiques de la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), et il a examiné 94 autres commissions. Le Service a révisé le texte et a supervisé l'impression des *Lois constitutionnelles, 1867 à 1982*. En outre, il garde des originaux des lois et des règlements fédéraux, prépare les lois «sanctionnées», le Tableau des lois d'intérêt public et le Tableau des lois et des ministres responsables, le supplément au Tableau des lois d'intérêt privé, la partie III de la *Gazette du Canada* ainsi que les recueils annuels des *Lois du Canada*, et en supervise l'impression.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

La majorité des secteurs du ministère de la Justice traitent à divers degrés des questions de droit international. Dans le but d'améliorer la coordination des activités du ministère dans ce domaine et d'assurer l'intégration des obligations internationales du pays, un comité de coordination a été créé : le Comité consultatif en matière de droit international.

Dans le domaine de la coopération juridique et judiciaire, le ministère a procédé à l'envoi de ses publications aux ministres de la Justice des pays francophones. Ceci ne constitue que le premier jalon de l'action ministérielle dans le domaine du développement des relations juridiques de la Francophonie.

Les profonds changements survenus en Europe de l'Est ont amené le ministère à recevoir une délégation hongroise venue s'inspirer de l'expérience unique du Canada, pays bilingue et bijuridique.

SECTION DU CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES ET DU DROIT IMMOBILIER (QUÉBEC)

La Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) agit dans les poursuites civiles auxquelles est partie l'administration fédérale au Québec (à l'exception de la région de Montréal) et s'occupe des questions de droit immobilier et commercial.

Le projet hydro-électrique de Grande-Baleine (Baie James, Phase II) a amené la Section à s'occuper de deux affaires. Au recours déjà intenté en Cour fédérale, dans l'affaire *Grand Chief Coon Come et autres* c. *Sa Majesté*, s'est ajouté un deuxième recours en Cour supérieure du Québec dirigé notamment contre Hydro-Québec ainsi que les Couronnes provinciale et fédérale. Dans ces deux affaires, les Cris de la Baie James réclament des droits ancestraux quant aux terres concernées.

Par ailleurs, la Section a contribué à l'élaboration d'une entente Canada-Québec sur l'établissement d'un processus conjoint d'évaluation et d'examen environnemental qui respecte à la fois la législation fédérale et les exigences de la Convention de la Baie James.

La Cour suprême du Canada a entendu l'argumentation des parties dans l'affaire *Procureur général du Québec* c. *Réjean Sioui et autres* à laquelle le procureur général du Canada est intervenu. Elle a subséquemment rendu un jugement par lequel elle reconnaît que le document signé par le général Murray et les Hurons, en 1760, constitue un traité au sens de l'article 88 de la *Loi sur les Indiens* et qu'en conséquence, les droits qui y sont reconnus ne peuvent être limités par une loi provinciale. Cependant, dans l'exercice de leurs droits découlant d'un traité, les Indiens doivent respecter la vocation du territoire concerné. En l'occurrence, la Cour suprême a maintenu l'acquittement de quatre Indiens accusés d'avoir contrevenu à la *Loi sur les parcs* du Québec en coupant des arbres et en faisant des feux dans le parc de la Jacques-Cartier.

La Section a participé à la négociation d'ententes entre la Société canadienne des ports et le Consortium Alouette (composé d'une filiale de la Société générale de financement du Québec et de cinq compagnies étrangères) concernant la construction et l'exploitation d'infrastructures portuaires à Sept-Îles (Québec). La réalisation de ces infrastructures portuaires est rendue nécessaire par suite de la construction, par le consortium, de l'aluminerie.

La Section participe activement au projet de privatisation des aéroports internationaux de Montréal et de Mirabel. À ce chapitre, la Section conseille le ministère des Transports quant à la documentation juridique relative à ce projet, en particulier à l'égard du droit civil qui y est applicable.

PROGRAMME NATIONAL DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Le Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) vise à promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans les textes législatifs, au sein de la profession juridique et devant les tribunaux de l'ensemble du pays.

Depuis janvier 1990, la modification apportée au *Code criminel* par la nouvelle *Loi sur les langues officielles* permet à un accusé de subir son procès devant un juge seul ou un jury qui parle sa langue officielle. Pour préparer les avocats des provinces et territoires de common law à servir ces personnes, les responsables du PAJLO ont offert des cours de français juridique en droit pénal. Le Centre de traduction et de terminologie juridiques de Moncton a élaboré les trois premiers modules de cours et s'est chargé de les enseigner dans les Maritimes. Pour sa part, l'Institut Joseph-Dubuc de Winnipeg a dispensé les cours dans les provinces de l'Ouest et les territoires tandis que l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario l'a fait pour les avocats de cette province.

En 1984, le Secrétariat d'État et le ministère de la Justice, en collaboration avec les ministères de la Justice du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba, ont entrepris de normaliser la terminologie française de common law. On vient de terminer le tome 4 du *Droit des biens* qui s'ajoute aux vocabulaires sur le *Droit de la preuve* et sur le *Droit successoral*.

De même, ont été publiés en 1989 le *Glossaire de la procédure civile* et le *Lexique juridique des lois fédérales* et le *Recueil des définitions des lois fédérales*. Ces ouvrages permettent de repérer rapidement la terminologie - souvent nouvelle - et les définitions que renferment les *Lois révisées du Canada* de 1985 et leurs suppléments.

SECTEUR DU CONTENTIEUX

Sous la direction du sous-ministre délégué, Contentieux, ce secteur est chargé de tous les procès auxquels l'État est partie, à l'exception des litiges civils au Québec. Il compte trois directions principales, responsables des instances civiles, criminelles et fiscales. À la tête de chaque direction, il y a un sous-procureur général adjoint. De plus, sous la direction du premier avocat général, un petit groupe d'avocats de grande expérience s'occupent des affaires particulièrement complexes et importantes.

Ce secteur regroupe également les bureaux régionaux à Halifax, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Whitehorse et Yellowknife et les sous-bureaux d'Iqaluit et de Regina. Les avocats qui les composent plaident tous les jours devant les tribunaux de toutes les instances dans toutes les régions du Canada. Dans d'autres villes, on a recours à des avocats du secteur privé pour mener les litiges; ils reçoivent leurs instructions d'Ottawa et des bureaux régionaux.

DIRECTION DU CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES

Encore une fois en 1989-1990, la majorité des litiges où l'État était partie étaient des contestations fondées sur la *Charte*.

Dans l'affaire *Syndicat international des débardeurs et magasiniers* c. *La Reine*, le syndicat a contesté la validité constitutionnelle de la législation fédérale de retour au travail, mais n'a pas obtenu gain de cause. La Cour fédérale, Section de première instance, a rejeté la demande selon laquelle la *Loi de 1986 sur les opérations portuaires*, qui imposait une convention collective et retirait le droit de grève, violait la liberté d'association du syndicat aux termes de la *Charte*. Le syndicat a interjeté appel.

Dans l'affaire *Central Cartage Co. (Ambassador Bridge)* c. *Le procureur général du Canada*, la demanderesse a demandé à la Cour fédérale d'invalider l'article 39 de la *Loi sur la preuve au Canada* pour le motif qu'il était incompatible avec la *Charte*. La Cour d'appel fédérale a rejeté la demande, et déclaré que l'article en question est valide, maintenant ainsi la non-divulgation totale des renseignements confidentiels du Cabinet dans les procédures judiciaires.

Dans une autre affaire fondée sur la *Charte*, *Jackson* c. *Le comité de discipline*, la Cour fédérale, Section de première instance, a statué que l'analyse obligatoire d'urine des détenus soupçonnés d'avoir consommé des substances intoxicantes constitue une fouille abusive et contraire à l'article 8 de la *Charte*. En conséquence, la Cour a déclaré nulle et inopérante la disposition du *Règlement sur le service des pénitenciers* prévoyant une telle analyse.

Au cours de 1989-1990, les avocats de la Couronne ont également mené de nombreux litiges en matière environnementale. Dans l'affaire *Friends of the Oldman River Society* c. *Le ministre des Transports et autres*, la Cour d'appel fédérale a cassé le jugement de la Section de première instance et déclaré que le *Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière environnementale* (PEEE) oblige le ministre des Transports, en sus de tout autre devoir que lui impose la loi, à se conformer au PEEE. Par suite du manquement à cette obligation, l'approbation du projet de barrage sur la rivière Oldman (Alberta) par le ministre a été invalidée.

Dans l'affaire *Iain Angus et autres* c. *La Reine et autres*, les demandeurs ont tenté d'empêcher en vain la mise en application des réductions de services de Via Rail pour le motif que la décision de réduire les services n'avait pas été prise conformément au PEEE. La Cour fédérale, Section de première instance, a déclaré que le Décret sur les lignes directrices visant le PEEE ne s'applique pas aux décisions du gouverneur en conseil. Les services de Via Rail pouvaient donc, en toute légalité, être réduits par décret sans qu'il

y ait évaluation des incidences environnementales. On a interjeté appel de cette décision, mais la Cour d'appel fédérale l'a rejeté.

Dans l'affaire *Association Naskapi-Montagnais Innu* c. *Le ministre de la Défense nationale*, la demanderesse a intenté des procédures en vue de faire suspendre les vols à basse altitude de l'OTAN aux environs de Goose Bay (Labrador), jusqu'à ce que l'évaluation des incidences environnementales effectuée aux termes du Décret sur les lignes directrices visant le PEEE soit terminée. La Cour fédérale, Section de première instance, a refusé de rendre l'ordonnance de suspension. Appel a été interjeté de cette décision.

L'exercice 1989-1990 a également connu une augmentation spectaculaire du nombre de litiges en matière de droits de la personne. Des plaintes de discrimination déposées aux termes de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et de l'article 15 de la *Charte* ont plongé les avocats du ministère dans des procédures longues, complexes et difficiles. Le volume, la complexité et l'importance de ces affaires ont porté les droits de la personne à l'avant-plan de l'exercice du droit au sein du gouvernement.

Dans bon nombre d'affaires relatives aux droits de la personnes entendues en 1989-1990, les politiques et les règlements des Forces armées canadiennes ont été contestés pour le motif qu'ils étaient discriminatoires. Dans *Dwyer* c. *La Reine*, on a contesté, devant la Cour fédérale, Section de première instance, la validité de la politique concernant les restrictions visant l'emploi d'homosexuels. Dans l'affaire *B'nai Brith* c. *Le ministre de la Défense nationale*, la question en litige était de savoir si la politique des Forces de prendre en considération le sexe et les origines raciales, ethniques ou nationales des membres aux fins des missions de paix dans certains pays violait l'article 15 de la *Charte*. Dans *Mossop* c. *Le Secrétariat d'État*, le demandeur soutenait que le refus de lui accorder un congé de décès pour assister aux funérailles du père de son partenaire du même sexe constituait de la discrimination fondée sur la situation de famille aux termes de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Le Tribunal des droits de la personne a accueilli la plainte de M. Mossop, mais la Cour d'appel fédérale a annulé la décision.

Le Cour suprême du Canada a cassé la décision de la Cour d'appel fédérale dans l'affaire *Ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures* c. *Bhatnager*. Elle a déclaré que les ministres appelants ne pouvaient être tenus responsables d'outrage au tribunal pour non-respect d'une ordonnance les enjoignant d'instruire leurs fonctionnaires de produire un dossier dans le délai prévu, étant donné que rien ne prouvait que les ministres savaient que l'ordonnance n'avait pas été respectée.

En 1989, l'usage de drogues dans les sports amateurs a été une question importante autant pour les avocats de la Direction du contentieux des affaires civiles que pour le public et les médias. Les avocats ont représenté Condition physique et Sport amateur Canada à la Commission d'enquête sur l'usage des drogues et d'autres pratiques bannies pour améliorer la performance athlétique (la Commission Dubin).

La mission de la Section de l'amirauté et du droit maritime ne se limite pas aux litiges, elle porte également sur toutes les facettes du droit maritime. Au cours de l'exercice 1989-1990, la Section a continué de mener et de superviser les litiges en matière d'amirauté comportant des réclamations majeures et complexes contre l'État. Dans une affaire en particulier, le litige concernant la contestation de l'exercice des fonctions de la garde côtière qui visent à approuver et inspecter le matériel de sauvetage à bord de vaisseaux canadiens - l'affaire *Hudson Transport* - a été abandonné la veille du procès : résultat considéré comme favorable à la Couronne. Dans

une poursuite intentée au Chili, les parties ont consenti au jugement et ont convenu d'un règlement qui oblige le versement à la Couronne d'une somme de plus de deux millions de dollars à même le produit de la vente du navire *Canada's Tomorrow*.

La Section a continué de fournir des services et des avis juridiques au titre du droit maritime à divers ministères, organismes et sociétés d'État. En outre, elle est responsable des négociations entourant les conventions internationales dans le domaine du droit maritime. Elle a dirigé la délégation canadienne à une conférence diplomatique qui s'est tenue à Londres, en avril 1989, au cours de laquelle a été adoptée une nouvelle Convention sur le sauvetage ayant des répercussions importantes pour la protection de l'environnement.

DIRECTION DU DROIT PÉNAL

Demandes de clémence

La Direction du droit pénal a instruit 27 demandes de recours au titre de la peine infligée adressées à la ministre en vertu du *Code criminel*. Le ministre intervient rarement dans ce domaine, et uniquement dans des cas manifestes où justice n'a pas été rendue. En 1989-1990, le ministre n'a accepté aucune demande.

Extradition et livraison

Le Canada a déposé 33 demandes d'extradition aux États-Unis et six dans d'autres pays. Il a pour sa part reçu 55 demandes des États-Unis et sept d'autres pays. En outre, le Canada a déposé une demande de livraison à un pays du Commonwealth et en a reçu quatre. En tout, 39 réfugiés ont été livrés par le Canada, qui en a rapatrié 25 de l'étranger.

Le 1er décembre 1989, un nouveau traité d'extradition entre la France et le Canada est entré en vigueur, le premier traité moderne que le Canada ait conclu avec un pays européen. Ce traité prévoit l'extradition fondée sur la conduite, qui est une infraction dans les deux pays signataires, plutôt que sur une liste d'infractions. Le traité autorise le Canada à recevoir la preuve recueillie conformément aux procédures d'extradition du droit français.

En janvier 1990, le ministre de la Justice a annoncé que le ministère entreprenait un examen complet des lois du Canada concernant l'extradition et la livraison afin de moderniser le processus.

Entraide juridique

Au cours de 1989-1990, deux traités d'entraide juridique ont pris effet. Le traité conclu avec les États-Unis est entré en vigueur par proclamation le 24 janvier 1990 et celui conclu avec l'Australie, le 14 mars 1990. Ces deux traités seront mis en oeuvre par la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, qui a été proclamée en vigueur le 1er octobre 1988. D'autres traités ont été conclus et seront ratifiés prochainement.

Au cours de l'exercice, le Canada a déposé 57 demandes d'entraide visant à rassembler des éléments de preuve à l'étranger, dont 20 ont nécessité l'intervention des tribunaux. Il a pour sa part reçu de l'étranger 53 demandes visant à rassembler des éléments de preuve, dont 17 ont nécessité l'intervention des tribunaux. Des 110 demandes échangées entre le Canada et des pays étrangers, 33 ont été réglées, 74 sont en suspens et 4 ont été abandonnées par l'État requérant.

Affaires spéciales

Au cours de 1989-1990, la Direction du droit pénal a mené 123 poursuites pour fraude fiscale, dont 103 se sont soldées par des condamnations. De même, elle a plaidé un certain nombre d'affaires devant la Cour suprême du Canada, y compris les suivantes.

Dans l'affaire *Duarte* c. *La Reine*, la question en litige était de savoir si le *Code criminel* violait la protection, garantie par la *Charte*, contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies

abusives. L'article en question dégage de toute responsabilité pénale la personne qui intercepte des communications privées avec le consentement de l'une des parties à ces communications. La Cour a déclaré que l'article du *Code criminel* ne contrevenait pas à la *Charte*, mais a également statué que l'interception par l'État de communications privées sans autorisation préalable du tribunal violait les droits et libertés garantis par la *Charte*, indépendamment du consentement de l'auteur ou du destinataire de la communication.

Dans *Hébert* c. *La Reine*, la question était de savoir si un article de la *Charte* (justice fondamentale) incluait le droit au silence. Il s'agissait de déterminer si l'exercice par un détenu de son droit de garder le silence empêchait la police de tenter de lui soutirer des déclarations incriminantes en le plaçant dans une cellule avec un policier en civil tenant le rôle d'un suspect arrêté. La Cour a déclaré que l'article en question accordait aux détenus le droit de garder le silence avant leur procès, empêchant ainsi une telle mesure par la police.

Dans *A, B et C* c. *La Reine*, la Cour suprême du Canada a fait droit à la demande d'instruire l'affaire à huis clos et de rendre une ordonnance de non-publication du compte rendu d'audience. Dans cette affaire, la divulgation aurait pu considérablement menacer la sécurité et la vie de la famille immédiate d'un informateur de police. La Cour a déclaré qu'un juge de la cour supérieure présidant un procès en matière criminelle, ou un autre juge de la même cour, avait la compétence voulue pour accorder la réparation qui s'impose si l'État manque à son devoir de respecter sa promesse de protéger et d'indemniser les membres de la famille immédiate d'un témoin.

Crimes contre l'humanité et crimes de guerre

Le Canada a conclu des ententes avec des pays où des crimes auraient été commis il y a plus de 45 ans pour que des enquêtes et des commissions rogatoires y soient menées. Les tribunaux canadiens ont été saisis de quatre affaires. Dans *Secrétaire d'État et Luitjens*, la Cour fédérale, Section de première instance, a été saisie d'une requête en révocation de la citoyenneté de Jacob Luitjens pour le motif qu'il n'avait pas révélé ses activités de collaborateur avec les Nazis allemands aux Pays-Bas au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Dans les affaires *La Reine* c. *Finta*, *La Reine* c. *Pawlowski* et *La Reine* c. *Reistetter*, la Cour suprême de l'Ontario a estimé préférable de procéder par voie de mise en accusation directe. L'affaire *Finta* est une poursuite pour détention illégale, enlèvement, vol et homicide involontaire en rapport avec la déportation de plus de 8 000 Hongrois en 1944. *La Reine* c. *Pawlowski* est une poursuite pour meurtres multiples, y compris le meurtre de 80 Polonais et de 408 Juifs en Biélorussie en 1942. L'affaire *Reistetter* est une poursuite pour rapt en rapport avec la déportation d'environ 3 000 Juifs de Slovaquie en 1942.

Dans ces quatre affaires, les enquêtes ont été menées et la preuve recueillie à l'étranger conformément à des accords internationaux. Dans les affaires *Finta* et *Luitjens*, les commissions rogatoires ont parcouru les Pays-Bas, la Hongrie et Israël. Une équipe, composée de chercheurs, d'historiens, de linguistes et d'avocats, a été créée pour effectuer les recherches nécessaires et prendre les mesures qui s'imposaient; celle-ci travaillait en collaboration avec la GRC.

À la suite des recommandations de la Commission Deschênes, et à mesure que de nouvelles pistes sont découvertes grâce à la recherche historique, les enquêtes se poursuivent.

Stratégie nationale des poursuites en matière de drogues

Au cours de l'exercice, il a été décidé de mettre sur pied, au sein de la Direction du droit pénal, un bureau de stratégie

nationale des poursuites en matière de drogues. L'objet consiste à fournir une gestion stratégique pour les poursuites relatives aux infractions en matière de drogues et de blanchissage d'argent, et un appui supplémentaire aux procureurs de la poursuite des bureaux régionaux du ministère. La création de ce bureau intensifiera également l'engagement du ministère à l'endroit de la stratégie nationale du gouvernement en matière de drogues.

DIRECTION DU DROIT FISCAL

Au cours de l'année, la Direction du droit fiscal a joué un rôle important dans la rédaction de la législation relative à la taxe sur les produits et services et des nouvelles règles de pratique de la Cour canadienne de l'impôt.

La Direction a réglé un nombre record d'appels. Un grand nombre de cas touchaient des sujets importants tels que la *Charte canadienne des droits et libertés*, la mesure dans laquelle le ministre du Revenu national peut utiliser son pouvoir discrétionnaire dans l'administration de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et l'imposition du secteur des ressources.

Dans *Lavers*, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a soutenu que l'imposition de peines associée à une condamnation pour évasion fiscale ne constituait pas une peine double pour la même infraction contrairement à l'article 11*h*) de la *Charte*.

Dans *Optical Recording Corporation*, la Cour d'appel fédérale, en infirmant une décision de la Section de première instance, a reconnu le pouvoir discrétionnaire du ministre du Revenu national de ne pas percevoir les impôts dus là où la situation de perception est stable et où une perception immédiate entrerait en conflit avec les objectifs des dispositions précises de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Cour d'appel fédérale, Section de première instance, avait par ailleurs jugé ce pouvoir discrétionnaire comme étant illégal.

Gulf Canada Resources Ltd. c. *La Reine*, une action type comportant des répercussions à la grandeur de l'industrie pour les sociétés tirant un revenu de ressources naturelles, a été plaidée en Cour fédérale, Section de première instance. La décision dans *Gulf* influera sur le calcul de la base de la déduction pour épuisement gagnée, l'importance des ressources allouées et le montant de déduction fiscale de la taxe de base fédérale pour les sociétés tirant un revenu des ressources.

GROUPE DES AVOCATS GÉNÉRAUX

Le Groupe des avocats généraux représente le procureur général du Canada dans les litiges particulièrement complexes. Le Groupe se compose d'avocats principaux possédant une expérience du droit constitutionnel, civil, pénal et fiscal. Le premier avocat général est responsable de tout le contentieux autochtone. Au cours de l'exercice, le Groupe s'est occupé d'un grand nombre d'affaires importantes, notamment celles ci-dessous :

L'enquête sur les circonstances entourant l'écrasement d'un avion d'Air Ontario à Dryden (Ontario), dans lequel 24 des 69 passagers ont trouvé la mort. Les avocats du Secteur du contentieux et du Service juridique du ministère des Transports ont représenté les intérêts de la Couronne lors des audiences, qui devaient se poursuivre jusqu'en décembre 1990.

Une commission d'enquête créée par l'Alberta à la suite des inquiétudes exprimées par les membres de la tribu Blood selon lesquelles les autochtones seraient systématiquement attaqués par des gens de race blanche sans que la police ne prenne les mesures qui s'imposent.

L'affaire *Prior* c. *La Reine*, dans laquelle la demanderesse a contesté les pouvoirs d'imposer et de dépenser du gouvernement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*,

pour le motif qu'ils violaient sa liberté de religion et son droit à l'égalité étant donné qu'une partie des impôts perçus est affectée aux dépenses militaires. L'appel de la demanderesse à l'encontre de la décision concernant la radiation a été rejetée par la Cour suprême du Canada en octobre 1989; la demande d'autorisation d'appel a été déposée le mois suivant.

L'action *Cassidy* présentée par certains fonctionnaires dont les activités politiques partisanes ont été restreintes par la loi.

Le litige concernant la validité constitutionnelle de l'article 614(2) du *Code criminel* voulant qu'un accusé qui est déclaré non coupable d'un acte criminel en raison d'aliénation mentale soit gardé en détention jusqu'à ce que le lieutenant-gouverneur décide du contraire.

BUREAUX RÉGIONAUX

Neuf bureaux régionaux jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement quotidien du ministère de la Justice dans l'ensemble du pays.

Ces bureaux traitent des litiges de toute nature au nom du procureur général du Canada, et fournissent des avis juridiques aux bureaux des ministères et organismes fédéraux de leur région. Dans les régions auxquelles les bureaux régionaux n'offrent aucun service, le ministère s'assure les services d'avocats du secteur privé qui reçoivent leurs directives des bureaux régionaux.

Les bureaux régionaux, à l'exception de celui de Montréal, font partie du Secteur du contentieux. Le bureau régional de Montréal relève du Secteur du droit civil.

Les bureaux régionaux sont structurés à peu près de la même façon que l'administration centrale, c'est-à-dire que la plupart d'entre eux regroupent un contentieux des affaires civiles, une section des poursuites pénales, un contentieux des affaires fiscales et un contentieux du droit commercial et immobilier. Leur taille varie, les plus petits comptant seulement quelques avocats tandis que d'autres, à Montréal, à Toronto et à Vancouver, ont des effectifs qui en feraient des cabinets importants dans le secteur privé.

Ci-dessous figure la description des responsabilités de chaque bureau régional et des affaires qui ont marqué l'année pour chacun d'eux. Il faut souligner que les bureaux s'occupent de la plupart des litiges et des poursuites du ministère, et qu'ils ont pris en charge une bonne partie des affaires mentionnées dans les autres sections du présent rapport.

BUREAU RÉGIONAL DE HALIFAX

Le bureau régional de Halifax fournit les services juridiques au nom du gouvernement dans les quatre provinces maritimes. Les avocats, particulièrement ceux des contentieux des affaires civiles et fiscales, se sont déplacés d'un bout à l'autre des Maritimes pour représenter les intérêts du procureur général du Canada et des divers ministères et organismes fédéraux. En 1989-1990, le bureau comptait 31 employés, dont 16 avocats ainsi que deux spécialistes parajuridiques, et il a reçu l'appui d'environ 120 représentants.

Les litiges se divisent en trois catégories : civils, fiscaux ou pénaux. Une quatrième section, soit Droit commercial et immobilier, fournit des conseils juridiques à différents ministères fédéraux et aide la Section du contentieux des affaires civiles, particulièrement en ce qui a trait aux affaires touchant le droit relatif aux autochtones. À la demande de ses clients, le bureau a fourni ses services à titre prioritaire à Pêches et Océans, à Environnement Canada et aux Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pour ce qui est du trafic et de la consommation de stupéfiants, *La Reine* c. *Jaramillo et Escobar*, entendue par la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, a été l'affaire la plus importante. Cette affaire portait sur la saisie de 500 kilogrammes de cocaïne, soit la plus importante saisie qu'ait connue le Canada. Les suspects, membres du «cartel colombien de la drogue», ont été accusés d'avoir importé au Canada de la cocaïne en provenance de la Colombie. Ils ont été reconnus coupables et condamnés. (Voir également Poursuites pénales, p. 14.)

Dans *La Reine* c. *Cluett*, il s'agissait d'une poursuite intentée pour possession de produits de la criminalité aux termes des nouvelles dispositions de la *Loi sur les stupéfiants*. Cluett était un revendeur de drogues qui avait acquis un certain nombre de véhicules à moteur grâce aux bénéfices qu'il tirait de ses activités illégales. En tout, quatre luxueux véhicules à moteur ont été confisqués. Par ailleurs, l'avocat général du bureau a rencontré à deux reprises les procureurs américains du Vermont et

du Maine en vue de discuter du problème du transport illégal de drogues entre le Nouveau-Brunswick et les États-Unis.

Au cours de l'exercice, les avocats du bureau régional de Halifax ont représenté les intérêts fédéraux devant deux importantes commissions d'enquête. Le rapport de la Commission royale sur les poursuites intentées contre Donald Marshall fils, dans lequel on recommandait la modification du système de justice pénale en Nouvelle-Écosse et à l'échelle du pays, a été rendu public. À Terre-Neuve, la commission Hughes a continué d'examiner la réponse du système de justice terre-neuvien, particulièrement en ce qui a trait aux plaintes d'agressions sexuelles survenues à St. John's, au Mount Cashel Orphanage.

En janvier, la Section du contentieux des affaires civiles a obtenu gain de cause dans une affaire où la province de la Nouvelle-Écosse contestait devant la Cour suprême, division de première instance, la réduction ou l'élimination des services de transport sur rail pour passagers dans certaines parties de la province.

Dans l'affaire *La Reine* c. *Scheffer*, un capitaine de navire américain a été accusé d'avoir pêché dans les eaux canadiennes et d'avoir entravé le travail d'un préposé à la protection. Même si le capitaine a été acquitté par la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse, cette affaire a permis aux autorités canadiennes et américaines de renforcer leur collaboration dans les eaux de pêche du golfe du Maine. L'adoption prochaine de la *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes* allégera certaines difficultés de compétence que suscite la *Loi sur la protection des pêches côtières* qui ont été mises au jour dans l'affaire *Scheffer*.

La Section du contentieux des affaires civiles a représenté le gouvernement fédéral dans *Newfoundland Inshore Fishermen's Association* c. *Le ministre des Pêches et Océans*. Dans cette affaire, qui n'est toujours pas réglée définitivement, la demanderesse a contesté les quotas de stock de morues du Nord fixés par le ministère des Pêches et Océans pour les pêcheurs de la côte. L'association a soutenu, notamment, que les quotas violaient l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. À la requête de l'avocat de la défense, la Cour fédérale, Section de première instance, a annulé la demande d'injonction provisoire.

Les droits ancestraux ont également donné lieu à un grand nombre de litiges. Les plus importants sont *Denny et Paul* c. *La Reine* et *Sylliboy* c. *La Reine* dont la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a été saisie. Ces affaires soulevaient d'importantes questions d'interprétation de la *Loi constitutionnelle de 1982* ainsi que les principes relatifs à l'extinction des droits ancestraux.

Au cours de 1989-1990, les avocats du bureau régional ont animé des sessions de formation à l'intention des policiers, des enquêteurs et des gestionnaires de nombreux ministères et organismes fédéraux.

BUREAU RÉGIONAL DE MONTRÉAL

Le bureau régional de Montréal, qui comptait 65 avocats et 50 employés de soutien en 1989-1990, fournit des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux de l'ensemble des districts judiciaires relevant de la Cour d'appel de Montréal. Il représente également le ministère du Revenu national dans les litiges en matière fiscale et il est chargé des poursuites criminelles intentées au nom du procureur général du Canada dans la plupart des régions du Québec.

Poursuites pénales

Dans l'affaire *La Reine* c. *Mery-Correa, Ortega Gonzales, Marquel-Delgad*, un informateur s'est infiltré dans le réseau de trafic de cocaïne appelé le «cartel de Medellin». Sa collaboration avec les autorités américaines et la GRC a mené à l'arrestation de ces trois co-

accusés et à la plus importante saisie de cocaïne de l'histoire du Canada. Les trois individus ont été reconnus coupables à la suite d'un long procès par jury et ont été condamnés respectivement à 18, 22 et 25 ans d'emprisonnement, après une détention préventive de 14 mois.

Contentieux des affaires civiles

Dans l'affaire *Imperial Tobacco Ltée et R.J.R. MacDonald* c. *Le procureur général du Canada*, deux compagnies ont demandé à la Cour supérieure de Montréal d'invalider la *Loi réglementant les produits du tabac* aux motifs qu'il s'agit d'une question de compétence provinciale et qu'elle porte atteinte à la liberté d'expression garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le procureur général du Canada a fait témoigner 20 experts, notamment des médecins spécialistes, des chimistes, des psychologues, des sociologues, des spécialistes en santé publique et des experts en marketing, afin de défendre la constitutionnalité de la Loi.

La société commerciale Alex Couture Inc. de Québec ainsi que certaines autres sociétés associées ont déposé devant la Cour supérieure une action visant à faire déclarer *ultra vires* certaines dispositions de la *Loi sur la concurrence*. Selon elles, ces dispositions violent le droit à la liberté d'expression garanti par la *Charte canadienne des droits et libertés* et ne respectent pas le partage des compétences entre les gouvernements fédéral et provinciaux. La nouvelle loi prévoit notamment la création d'un tribunal de la concurrence. Les demandeurs ont soutenu que la création de ce tribunal ne répond pas aux exigences d'indépendance et d'impartialité de la *Charte*. Après une longue audition, la Cour supérieure a accueilli les arguments des demandeurs. Elle a par ailleurs reconnu le pouvoir du gouvernement fédéral de légiférer en la matière. Le jugement a été porté en appel devant la Cour d'appel du Québec.

BUREAU RÉGIONAL DE TORONTO

Le bureau régional de Toronto fournit une large variété de services juridiques au gouvernement du Canada dans le sud-ouest de l'Ontario. Il compte environ 200 employés à temps plein, dont 96 avocats, et a recours aux services de plus de 125 représentants. Vu son expansion importante, il a été installé dans de nouveaux locaux au cours de l'année.

Section de consultation et du droit commercial et immobilier

Les avocats de la Section ont traité un grand nombre d'affaires concernant les crédits d'impôt pour la recherche scientifique. Ils se sont occupés d'obtenir des ordonnances de la Cour fédérale permettant au ministre du Revenu national de prendre des mesures de recouvrement préventives en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* dans les cas où une dilapidation des biens était possible.

Un conseiller juridique a pris part à la négociation d'une entente entre créanciers, approuvée par le tribunal en février 1990, qui permettait aux principaux créanciers de recouvrer leur créance.

La Section a fourni des avis juridiques au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur certains problèmes environnementaux touchant les Six Nations de la réserve de Grand River à Brantford, notamment la présence d'amiante dans les écoles, la contamination du réseau d'aqueduc et les conséquences de l'incendie de pneus survenu à Hagersville.

L'avocat général de la Section a également fourni des services juridiques spécialisés au Surintendant des institutions financières dans le cadre des procédures visant à prendre le contrôle des activités de l'Advocat Général Compagnie D'Assurance du Canada sur le territoire canadien.

Contentieux des affaires civiles

Le personnel de la Section du contentieux des affaires civiles est passé de 14 à 30 avocats. Cette augmentation est attribuable au nombre croissant de dossiers en matière d'immigration. Quatre-vingt pour cent des 40 000 dossiers non encore réglés à travers le Canada ont été présentés dans la région de Toronto. La Section s'est également occupée de contestations fondées sur la *Charte canadienne des droits et libertés*, notamment l'affaire *La Reine* c. *Schacter* dans laquelle un tribunal s'est, pour la première fois, penché sur l'interprétation à donner aux recours prévus par les articles 24 et 52. L'affaire concerne également le pouvoir des tribunaux d'ordonner que des sommes provenant du Trésor soient dépensées sans autorisation préalable du Parlement.

Dans la décision *Chiarelli* c. *Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration*, la Cour d'appel fédérale a examiné un renvoi de la Commission d'appel de l'immigration concernant la constitutionnalité de certaines dispositions de la *Loi de 1976 sur l'immigration*. Ces dispositions permettaient effectivement au Comité de la sécurité et des renseignements de tenir des audiences à huis clos lorsque la sécurité nationale était menacée.

Poursuites pénales

La Section des poursuites pénales compte 32 avocats et 17 employés de soutien, et supervise plus de 109 représentants dans tout le sud de l'Ontario. La Section a traité notamment 88 demandes d'écoute électronique, 15 demandes d'ouverture de dossiers d'interception de communications privées, 66 demandes de mandats de perquisition visant 225 lieux différents, 60 demandes d'extradition, 165 renvois d'accusations à d'autres instances à l'intérieur ou à l'extérieur de la province et 19 demandes d'entraide juridique ou de lettres rogatoires.

Plusieurs poursuites majeures ont été intentées, notamment l'affaire *La Reine* c. *Cuffaro et autres*, qui concernait la plus importante saisie d'héroïne faite par les autorités canadiennes jusqu'à maintenant et dont l'enquête préliminaire est terminée; l'affaire *La Reine* c. *Howard White*, dans laquelle des procédures d'extradition ont été entreprises à la suite d'une allégation d'évasion fiscale atteignant plus de 50 millions de dollars en impôt fédéral; enfin, l'affaire *La Reine* c. *The Lyric Corporation*, dans laquelle le tribunal a ordonné la confiscation d'un avion en vertu des modifications relatives aux produits de la criminalité apportées au *Code criminel*. La Section a obtenu au nom du gouvernement du Canada la confiscation de produits de la criminalité totalisant plus de deux millions de dollars.

Contentieux des affaires fiscales

Au cours de l'exercice, la Direction du contentieux des affaires fiscales, qui comptait 16 avocats, a participé à 83 semaines d'audiences de la Cour de l'impôt dans le sud-ouest de l'Ontario, et elle a également aidé les régions de l'Ouest à respecter leurs obligations à l'endroit de la Cour de l'impôt.

Dans l'affaire *La Reine* c. *Merban Capital Corporation Limited*, le contribuable, un spécialiste des services de banque d'affaires, a constitué en personne morale deux filiales dans le but d'acquérir les actions d'une société publique. Pour financer cette acquisition, Merban a garanti le paiement de 500 000 $ en intérêts qui ont par la suite été versés au nom de ses filiales, et a demandé une déduction. La Cour d'appel fédérale a affirmé que pour être déductibles, les intérêts doivent avoir été payés sur des sommes empruntées par le contribuable et non par une autre personne.

La Cour d'appel fédérale a rejeté l'appel présenté par le contribuable dans l'affaire D[r] F. Bruce Burns c. *La Reine*. Dans cette affaire, le contribuable voulait déduire les paiements faits à l'Association canadienne

du ski, une association de sport amateur enregistrée. Les paiements ne pouvaient pas constituer des dons de charité déductibles car le contribuable s'attendait à en tirer un avantage.

BUREAU RÉGIONAL DE WINNIPEG

Le bureau régional de Winnipeg représente le procureur général du Canada au Manitoba et fait appel à des représentants dans certaines circonstances. Il supervise également le travail des représentants du nord-ouest de l'Ontario.

Le bureau comptait 13 avocats et 10 employés de soutien en 1989-1990. Quatre avocats travaillaient aux poursuites criminelles, six aux litiges civils, un en droit commercial et immobilier, un exclusivement responsable de l'assistance juridique au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, et un avocat général responsable de la gestion et du contentieux. L'application de la *Charte* en matière criminelle et civile a augmenté la charge de travail du bureau.

Un avocat a représenté la GRC à la commission d'enquête sur la justice et les autochtones qui, durant plusieurs mois, s'est penchée sur la question de savoir si la GRC, dans une enquête menée sur le meurtre d'une jeune femme autochtone, avait été influencée par des considérations raciales. La commission n'a pas encore publié son rapport.

Dans l'affaire *La Reine* c. *Shell Canada Products Limited*, la société commerciale a été reconnue coupable d'avoir contrôlé les prix à des fins de revente, infraction prévue par la *Loi sur la concurrence*, et a été condamnée à payer une amende de 100 000 $. La société a interjeté appel de la condamnation et de l'amende imposée. De son côté, la Couronne a déposé un appel incident de l'amende. Le 8 février 1990, la Cour d'appel du Manitoba a rejeté l'appel de la société, a accueilli l'appel incident de la Couronne et a porté l'amende à 200 000 $.

Dans *La Reine* c. *Pedwysocki et autres*, huit individus ont été accusés de complot en vue de faire le trafic de deux médicaments - le Talwin et le Ritalin - après une enquête de la police de Winnipeg qui aura duré 18 mois. La preuve produite a démontré que les individus avaient vendu 10 000 boîtes de ces drogues au cours d'une période de quatre mois, à 60 $ la boîte. Tous les accusés ont été reconnus coupables et condamnés à des emprisonnements allant de deux ans et demi à six ans. Un des accusés a également été condamné au paiement d'une amende de 50 000 $ aux termes des dispositions du *Code criminel* relatives aux produits de la criminalité.

BUREAU RÉGIONAL DE SASKATOON

Le bureau régional de Saskatoon fournit des services juridiques à 40 ministères et organismes fédéraux situés à Saskatoon, ou au nom de ceux-ci. Le bureau s'occupe notamment des litiges en matière civile et pénale et offre des services dans les domaines immobilier, commercial et consultatif.

Le bureau a fourni des services juridiques préliminaires à l'acquisition d'un terrain de 575 km^2 qui constituera le Parc national des Prairies dans le sud de la Saskatchewan. Les démarches nécessaires ont été entreprises au début du projet pour assurer la protection de l'environnement.

Le bureau a également offert d'autres services juridiques ayant trait à la reconnaissance des revendications territoriales des autochtones par le Canada et la Saskatchewan. Le bureau a également contribué à établir une nouvelle réserve pour la bande Lucky Man. Environ 25 revendications présentées par des autochtones ne sont pas encore réglées en Saskatchewan.

Le bureau a également intenté différentes poursuites concernant les stupéfiants, l'évasion fiscale, les infractions en matière d'aéronautique et un grand nombre d'autres infractions fédérales. Ces poursuites criminelles

touchaient les profits tirés des stupéfiants, les fouilles, saisies et perquisitions, et la fraude.

Une des affaires les plus importantes dont s'est occupé le bureau est *La Reine* c. *Stensrud*, dans laquelle la Cour suprême a clarifié la disposition de la *Charte* garantissant le droit d'un accusé d'être jugé dans un délai raisonnable.

Le bureau s'est également chargé d'un autre dossier de premier plan, l'affaire *La Reine* c. *Bloski*, dans laquelle la Cour d'appel de la Saskatchewan a ordonné à une personne de remettre quelque 42 500 $ à ses créanciers, malgré la libération consécutive à sa faillite. Cette personne a été reconnue coupable de 18 accusations d'avoir caché des biens contrairement à la *Loi sur la faillite*.

En matière civile, le bureau s'est occupé de revendications fondées sur les droits ancestraux ou issus de traités, de différends contractuels et d'affaires concernant des lésions corporelles et les droits des prisonniers du pénitencier de la Saskatchewan.

Une des plus importantes affaires en matière civile concernait la question de savoir si le gouvernement fédéral, qui a approuvé les mesures de distribution de produits du sang aux hémophiles, était légalement responsable si les hémophiles contractaient le SIDA.

BUREAU RÉGIONAL D'EDMONTON

Le bureau régional d'Edmonton fournit des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux en Alberta et s'occupe des litiges en matière criminelle et civile dans toute la province. Le bureau s'occupe aussi des litiges fiscaux et sert de conseil dans ce domaine en Alberta, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il est formé de quatre sections : la Section du contentieux des affaires fiscales (12 avocats); la Section des poursuites pénales (10); la Section du droit commercial et immobilier (9); la Section du contentieux des affaires civiles (6). De plus, trois avocats généraux sont chargés des affaires criminelles et civiles complexes, ainsi que des interventions en matière constitutionnelle. Le personnel administratif et 16 secrétaires fournissent les services de soutien requis.

En 1989-1990, le bureau comptait six avocats bilingues et six employés de soutien bilingues.

Groupe des avocats généraux

Dans l'affaire *Hutton and Denali Music Ltd.* c. *La Société Radio-Canada*, la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a décidé que la production, par la Société, d'une émission vidéo intitulée «Good Rockin' Tonite» ne portait pas atteinte au droit d'auteur du demandeur à l'égard de la populaire émission de musique «Star Chart», que le demandeur avait auparavant produite avec la SRC.

Contentieux des affaires fiscales

La Cour canadienne de l'impôt a siégé durant 50 semaines en Alberta, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest, au cours de la dernière année.

La Section s'est occupée de plusieurs actions intentées devant la Section de première instance de la Cour fédérale et devant la Cour d'appel fédérale, lesquelles touchaient des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et d'autres questions comme la nature et l'étendue du pouvoir du ministre du Revenu national d'établir des cotisations. Les avocats de la Section ont également participé aux travaux d'un comité établi par le ministre de la Justice pour rédiger les règles de procédure de la nouvelle Cour canadienne de l'impôt. Ils ont également donné des avis juridiques à Revenu Canada relativement à des cotisations que le ministre se proposait d'établir en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Poursuites pénales

Les avocats de la Section des poursuites pénales ont traité un

grand nombre de cas de trafic et d'importation de stupéfiants. Dans l'affaire *La Reine* c. *Gonzales et autres*, la Cour d'appel de l'Alberta a maintenu les condamnations des principaux auteurs d'un plan visant à importer des quantités considérables de cocaïne. Dans *La Reine* c. *Youn et autres*, les contrevenants ont plaidé coupable à une accusation de complot en vue de faire le trafic de méthamphétamines. Dans l'affaire *La Reine* c. *Yoo et autres*, des éléments de preuve obtenus en Corée du Sud ont aidé à obtenir le renvoi au procès d'individus accusés de complot en vue de faire le trafic de méthamphétamines. Dans l'affaire *La Reine* c. *Koruz et autres*, les principaux auteurs d'un plan visant le trafic de cocaïne et de marijuana ont été cités à procès et accusés de complot et de possession de biens obtenus criminellement.

La Cour d'appel de l'Alberta a rejeté un appel d'une décision refusant la délivrance d'un bref d'*habeas corpus* dans la demande d'extradition de Charles Chitat Ng présentée par l'État de la Californie. Une demande d'autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada a été refusée en août 1989. Après avoir pris connaissance des observations écrites et orales, la ministre de la Justice a décidé de livrer le fugitif sans condition. Immédiatement après cette décision, une déclaration a été déposée au nom du fugitif devant la Cour fédérale, Section de première instance, par laquelle il conteste la décision en se fondant sur la *Charte canadienne des droits et libertés*. Une défense a été produite. Il reste à fixer une date d'audition.

Au cours de l'année, les avocats de la Section ont aussi examiné et évalué un grand nombre de cas d'évasion fiscale, soumis par Revenu Canada.

Droit immobilier et commercial

La Section du droit immobilier et commercial a fourni des services juridiques complets concernant une entente relative à une revendication territoriale avec la bande indienne de Whitefish Lake.

La Section est également intervenue dans le projet de création d'une nouvelle municipalité à l'emplacement de l'ancienne ville de Banff Park, et dans la désignation, aux fins de la conclusion d'un bail, d'une partie de la réserve Blackfoot. Il s'agissait de la première désignation conclue depuis l'adoption du projet de loi C-115 qui renferme des modifications à la *Loi sur les Indiens*. Les avocats ont également participé à un projet de recherche de 140 millions de dollars auquel participent la province de l'Alberta et Sherritt Gordon Limited.

Contentieux des affaires civiles

La Section du contentieux des affaires civiles s'est occupée de deux poursuites judiciaires à la suite de l'écrasement d'un avion de la Wapiti Airlines. Après avoir souligné la tendance des tribunaux à reconnaître la responsabilité institutionnelle de la Couronne, le juge a accueilli la demande du requérant en novembre 1989. La décision a été portée en appel auprès de la Cour d'appel fédérale.

Une autorisation de pourvoi à la Cour suprême a été accordée relativement à deux questions touchant la constitution soulevées dans l'affaire *Le directeur de l'établissement des soldats* c. *Snider et le procureur général de l'Alberta*. Le tribunal a examiné l'application du droit provincial aux biens appartenant au gouvernement fédéral et l'interprétation de la Convention sur le transfert des ressources naturelles conclue en 1930 avec l'Alberta.

La GRC a été représentée dans une enquête menée en vertu de la *Provincial Fatal Inquiries Act* concernant la mort de quatre personnes dans un accident automobile survenu lors de la poursuite d'un suspect par les policiers. La politique de la GRC en matière de poursuite dangereuse et la conduite des membres de la GRC ont fait l'objet d'un examen minutieux.

Le tribunal a formulé plusieurs recommandations visant à éviter un événement semblable dans l'avenir.

BUREAU RÉGIONAL DE VANCOUVER

Le bureau régional de Vancouver fournit des avis et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux en Colombie-Britannique et y représente le procureur général du Canada. Le bureau compte 63 avocats, cinq stagiaires, cinq spécialistes parajuridiques et 55 employés de soutien.

Contentieux des affaires civiles

Les douze avocats des affaires civiles ont traité plus de 1 200 affaires reliées aux activités de l'État en matière civile : droit des autochtones, pêches, environnement, immigration, transport aérien, droit maritime et droit correctionnel.

Les avocats ont représenté le ministre des Pêches et Océans dans plusieurs affaires où des bandes indiennes ont revendiqué des droits exclusifs en matière de pêches commerciales fondés sur l'utilisation et la capture ancestrales.

Dans l'affaire *Toosey Indian Band* c. *La Reine*, un avocat s'est opposé avec succès à une revendication présentée par une bande indienne pour que soient interdits les exercices militaires en Colombie-Britannique. La bande prétendait que les exercices auraient un effet néfaste sur l'environnement. Le tribunal a estimé que la preuve produite démontrait que ce n'était pas le cas.

Un avocat s'est également occupé d'actions intentées contre les responsables des graves déversements de pétrole qui ont mis en danger la vie marine et le littoral.

Dans *Steele* c. *Warden*, un détenu emprisonné depuis les années 1950 pour une période indéterminée prétendait que sa détention constituait une peine cruelle et inusitée, contrairement à la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'affaire a été entendue par la Cour suprême du Canada.

Poursuites pénales

La Section des poursuites pénales comprend 23 avocats qui s'occupent des poursuites judiciaires relatives aux infractions aux lois fédérales.

Dans une large mesure, le travail de la Section a trait à l'application de la *Loi sur les stupéfiants*; elle s'occupe également de diverses poursuites de nature épineuse en vertu des lois fédérales relatives aux pêches, à l'impôt sur le revenu, à l'extradition, aux aliments et drogues, à la protection de l'environnement et à l'aéronautique.

L'affaire de *La Reine* c. *Cheung et al.* concerne un réseau de passeurs d'immigrants non autorisés de Hong Kong au Canada; la destination finale de ces immigrants était les États-Unis. Vu les ramifications internationales et la nature organisée de la conspiration, le procureur général du Canada a autorisé que la poursuite soit intentée en vertu de la *Loi sur l'immigration* et du *Code criminel*. C'était la première fois que cette autorisation de poursuivre en vertu de la *Loi sur l'immigration* était accordée par le procureur général.

Cette année, un certain nombre de poursuites ont été intentées relativement à des complots importants, notamment l'affaire *La Reine* c. *Filinov et al.*, qui concerne un complot de trafic de cocaïne et la saisie d'environ 15 lb de cocaïne, d'argent et de biens illicites. À la fin de l'exercice financier, cette affaire était encore en cours.

Dans l'affaire *La Reine* c. *Radok et Joubert*, la saisie d'un immeuble d'une valeur de 1,5 million de dollars et des fonds du compte en fiducie d'un avocat a été exécutée. L'examen de la question des produits de la criminalité se poursuit.

Droit commercial et immobilier et services de consultation

La Section compte 15 avocats qui fournissent une vaste gamme d'avis et de services juridiques aux organismes et aux ministères fédéraux en Colombie-Britannique, notamment en droit immobilier, en droit commercial, en droit de l'environnement, en droit fiscal, en droit des autochtones, en droit constitutionnel et en droit administratif.
La Section a participé à divers projets. Elle a notamment collaboré avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à l'achèvement du projet de gazoduc sur l'île de Vancouver et, avec le ministère des Approvisionnements et Services à la Conférence mondiale de 1990 sur l'environnement.

Les avocats de la Section ont participé aux négociations entre le Canada et la Colombie-Britannique relativement à l'indemnisation pour l'établissement de la réserve du parc du sud de l'île Moresby. Ils ont également fourni des avis au ministère des Transports en ce qui concerne le transfert de l'aéroport international de Vancouver au secteur privé. Les avocats de la section ont participé à un groupe de travail formé par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international dans le but de rédiger un projet de loi type sur l'approvisionnement.

La Section a fourni des avis juridiques concernant l'entente cadre avec les Nisga'a en vue de négocier le premier règlement global des revendications territoriales en Colombie-Britannique. Elle a également rédigé et enregistré les documents nécessaires pour le premier transfert de titre par le Land Title Office de la Colombie-Britannique à une bande indienne, soit la bande sechelte.

Contentieux des affaires fiscales

La Section du contentieux des affaires fiscales compte 14 avocats qui se sont occupés des 781 nouveaux appels concernant des cotisations d'impôt sur le revenu en Colombie-Britannique et au Yukon, ainsi que de nombreux cas relatifs à la taxe d'accise, à l'assurance-chômage et au Régime des pensions du Canada. Ils ont plaidé devant la Cour canadienne de l'impôt, la Section de première instance de la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale, la Cour suprême de Colombie-Britannique, la Cour d'appel de Colombie-Britannique et la Cour suprême du Canada.

Dans l'affaire de *Cyprus Anvil Mining Corporation*, la Cour d'appel fédérale a souscrit aux arguments de la Couronne selon lesquels les principes comptables généralement reconnus qui s'appliquent à la détermination des bénéfices en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* s'appliquent également à l'évaluation des stocks. La Cour suprême du Canada n'a pas autorisé l'appel.

L'affaire *Walley Fries* porte sur la question de savoir si l'indemnité de grève est assujettie à l'impôt. Selon la Cour d'appel fédérale, cette indemnité est imposable. La Cour suprême du Canada a accueilli la demande d'autorisation d'appel.

BUREAU RÉGIONAL DE WHITEHORSE

Le petit bureau régional de Whitehorse fournit une gamme d'avis et de services juridiques aux organismes et aux ministères fédéraux dans le Territoire du Yukon. Les avocats du bureau s'occupent de toutes les poursuites sur le Territoire, y compris celles intentées en vertu du *Code criminel*, des lois fédérales et des ordonnances territoriales.

Au cours de l'année, le bureau a élaboré et organisé une série de séminaires pour divers ministères dans le but de former des enquêteurs civils chargés de la collecte et de la présentation des éléments de preuve.

Au cours de l'année, les avocats ont participé à plus de 60 audiences itinérantes dans les petites collectivités situées partout dans le Territoire du Yukon. Le premier procès avec jury s'est déroulé dans la ville de Faro; le jury comprenait notamment deux couples mariés.

Dans l'affaire *La Reine* c. *Chief*, la Cour d'appel du Yukon a eu à se pencher sur l'article 100 du *Code criminel*, lequel prévoit qu'il est interdit aux personnes déclarées coupables d'un acte criminel perpétré avec violence d'avoir en leur possession une arme à feu, des munitions ou une substance explosive pour une certaine période déterminée. Selon la Cour, la disposition en question est constitutionnelle, mais deux des trois juges considèrent qu'elle ne s'applique pas à Chief parce qu'il doit utiliser des armes à feu pour gagner sa vie.

BUREAU RÉGIONAL DE YELLOWKNIFE

Le bureau régional de Yellowknife et le bureau auxiliaire d'Iqaluit fournissent les services juridiques aux organismes et ministères fédéraux qui sont représentés dans les Territoires du Nord-Ouest. Le bureau s'occupe de toutes les poursuites civiles et pénales sur le territoire. Comme le procureur général du Canada est aussi le procureur général des Territoires du Nord-Ouest, les avocats du bureau sont chargés de toutes les poursuites intentées en vertu des lois fédérales et territoriales.

Le bureau compte 10 avocats et sept employés de soutien, qui relèvent tous de l'avocat général. Deux avocats et un employé de soutien travaillent au bureau auxiliaire d'Iqaluit, ouvert en février 1988 pour fournir des services aux collectivités de la Terre de Baffin, de Grise Fiord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik et Sanikiluaq. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la plus grande partie du travail lié aux poursuites judiciaires se fait en suivant la cour itinérante qui siège à Yellowknife, Hay River, Inuvik et Iqaluit.

Les avocats chargés des poursuites passent beaucoup de temps à se déplacer par avion pour se rendre dans plus de 40 collectivités dispersées sur un territoire de 3,2 millions de kilomètres carrés.

Au cours de l'année 1989-1990, les bureaux de Yellowknife et d'Iqaluit ont continué de s'occuper du problème de la violence familiale. Ces efforts ont abouti à la mise en oeuvre du Protocole d'entente sur les enquêtes et les poursuites dans les cas d'agression sexuelle contre des enfants. Le protocole porte sur la coordination du travail entre les policiers, les procureurs de la poursuite, les travailleurs sociaux et les travailleurs de la santé. Le but visé est de rationaliser les activités liées aux enquêtes et aux poursuites relatives à ces infractions afin de traumatiser le moins possible la victime.

En 1988, des modifications ont été apportées à la *Loi sur le jury* des Territoires du Nord-Ouest. Elles visent à donner un statut officiel à plusieurs langues autochtones, en plus du français et de l'anglais qui le possèdent déjà. Les modifications visent à permettre à un plus grand nombre d'autochtones, notamment les plus vieux qui sont unilingues, de participer à l'administration de la justice. Au cours de l'année 1989-1990, plusieurs jurys comprenaient des jurés qui ne parlaient ni l'anglais ni le français. Par exemple, dans l'affaire *La Reine* c. *Eli Ulayuk*, le jury comptait deux Inuit unilingues.

SECTEUR DU DROIT PUBLIC

Le Secteur du droit public donne des avis sur les questions de droit et de politique en matière de droit public, et notamment de droit constitutionnel, y compris sur la *Charte canadienne des droits et libertés*, de droit international, autochtone, administratif, des droits de la personne, sans oublier le domaine des langues officielles et des affaires judiciaires. Il examine également les projets de réglementation pour en assurer la conformité avec la *Loi sur les textes réglementaires*. Le Secteur collabore étroitement avec plusieurs autres ministères et organismes fédéraux.

L'Accord du Lac Meech

La sous-ministre déléguée, Droit public, avec l'appui du Secteur, a déployé des efforts considérables relativement à l'Accord et aux problèmes de réforme constitutionnelle connexes.

Les droits de la personne

La Section poursuit la révision de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et mène des consultations auprès des parties intéressées afin que ces dernières puissent avoir l'occasion de participer à cette révision. La Section se livre à un examen approfondi de la Charte et de son incidence sur le gouvernement.

Un certain nombre d'initiatives ont été lancées dans le but d'élargir les connaissances des fonctionnaires du ministère et des représentants des secteurs clés de la société en ce qui touche l'évolution de la Charte.

Des avis juridiques ont été donnés au gouvernement sur des questions importantes en matière de droits de la personne. Ces avis visent à réduire le nombre de poursuites judiciaires.

La Section s'occupe des plaintes qui découlent des obligations du Canada aux termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Elle maintient des rapports de nature consultative avec le comité des droits de la personne du Conseil de l'Europe. La ratification par le Canada de la Charte de l'Organisation des États américains soulève d'importantes questions en matière de droits de la personne. L'examen des questions politiques et juridiques découlant des traités relatifs aux droits de la personne de l'OEA a été entrepris.

Accord international sur l'étain

Les intérêts du Canada, pays signataire de l'Accord, ont été défendus à la suite de l'inobservation des engagements pris par le Conseil international sur l'étain. La *House of Lords* a reconnu que le Canada ne pouvait pas être poursuivi devant les tribunaux du Royaume-Uni. Plus important encore, le Secteur a négocié, par l'entremise d'un représentant du procureur général et grâce à la collaboration du ministère des Affaires extérieures, un règlement avec tous les créanciers du Conseil. Tous les pays membres ont participé aux efforts de règlement dirigés par le Canada et ont obtenu une mainlevée à l'égard des poursuites et des réclamations futures.

Arbitrage Canada-France

La priorité a été donnée à l'élaboration de l'argumentation que pourra soutenir notre pays dans le dossier relatif aux limites maritimes entre le Canada et la France. Cette affaire porte notamment sur le différend relatif aux limites maritimes entre Terre-Neuve et les îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon. Un accord, signé le 30 mars 1989, prévoit que le différend sera soumis à un tribunal d'arbitrage. En 1990-1991, au moins deux séries d'arguments écrits seront échangées entre les parties. Il est prévu que le tribunal d'arbitrage entendra les plaidoiries à la fin de 1991 ou au début de 1992, et qu'il rendra sa décision peu de temps après.

Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes

Les avocats du Secteur ont élaboré les modifications au *Code criminel* découlant du projet de loi C-39, la *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes* proposée. Les modifications en question ont trait à l'application extraterritoriale du *Code*, assurant ainsi des moyens de protection accrus aux agents des pêches qui patrouillent la zone de pêche du Canada de 200 milles.

Droit international

Le Secteur a organisé la réunion du Groupe consultatif sur le droit international privé qui s'est tenue les 2 et 3 novembre 1989.

Il a coordonné la participation du Canada et la position prise par ce dernier relativement :

- à deux commissions spéciales de la Conférence de La Haye sur le droit international privé portant sur la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants;
- à la Convention sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale;
- à la Convention relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale.

Le Secteur a coordonné la participation du Canada à la 22^{e} Session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) qui s'est tenue en mai 1989. C'était la première fois que le Canada participait à une session de la Commission depuis qu'il en fait partie, soit mai 1989. Le Secteur a également coordonné la participation et la position du Canada relativement à d'autres travaux de la CNUDCI, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un manuel juridique sur les échanges compensés, de l'établissement de règles sur les transferts internationaux de fonds, et de la rédaction d'une loi uniforme sur les garanties indépendantes, de lettres de crédit stand-by, d'une loi sur les marchés publics internationaux.

Le Secteur a également participé aux travaux de l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit). Le Canada en est membre depuis 1969.

Le Secteur a pris les mesures pour que le Canada signe le 7 décembre 1989 la Convention des Nations Unies relative aux lettres de change internationales et billets à ordre internationaux, fruit des travaux de la CNUDCI.

Droit des autochtones

La Section a donné des avis pour l'entente de principe avec la *Tungavik Federation of the Nunavut* et pour l'entente finale intervenue, en mars 1990, avec le Conseil des Indiens du Yukon.

Elle a également collaboré à l'élaboration d'un projet de loi sur l'évaluation environnementale et les intérêts des autochtones. Sur le plan international, la Section a donné des avis au gouvernement relativement aux travaux du Groupe de travail des populations autochtones des Nations Unies (Séance de 1989) et sur la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail qui a été adoptée en juin 1989.

Dossiers en matière d'environnement

Le Secteur a rédigé et déposé deux interventions *amicus curiae* devant les tribunaux américains. La première intervention a été présentée à la cour d'appel des États-Unis du Fifth Circuit afin d'appuyer les requérants qui contestent la validité de la dernière règle adoptée par la *Environmental Protection Agency* des États-Unis interdisant presque tous les produits d'amiante dans ce pays. L'autre intervention a été présentée devant la cour d'appel des États-Unis du district de Columbia dans un litige relatif aux pluies

acides qui oppose le gouvernement de l'Ontario et la *Environmental Protection Agency*.

Langues officielles

Au cours de l'année 1989-1990, le groupe des langues officielles a été formé afin d'aider à l'élaboration et à la coordination des avis juridiques sur les dispositions de la Charte relatives aux langues officielles et sur la *Loi sur les langues officielles*. Ce groupe est chargé de l'élaboration et de la coordination de la position juridique du gouvernement lorsque celui-ci est une partie ou un intervenant dans une affaire portant sur les langues. Il a également collaboré avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Secrétariat d'État et d'autres organismes fédéraux à l'élaboration des politiques et des mesures nécessaires pour la mise en oeuvre de la *Loi sur les langues officielles*. Ce groupe a donné plus de 30 avis juridiques sur l'application de cette Loi, et a mené des consultations auprès des minorités linguistiques. Le groupe est intervenu dans les causes importantes en matière de langues notamment dans l'affaire *Brunet, Collier et Albert*, devant la Cour suprême du Canada, qui porte sur l'application de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Lois révisées du Canada

Les *Lois révisées du Canada, 1985*, ainsi que les premier et deuxième suppléments sont entrés en vigueur le 12 décembre 1988. Les troisième et quatrième suppléments, qui réunissent les lois que le Parlement a adoptées en 1987 et jusqu'au 12 décembre 1988, sont entrés en vigueur respectivement le 1er mai 1989 et le 1er novembre 1989.

Affaires judiciaires

Le Parlement a adopté, à la demande des provinces et des territoires, des modifications à la *Loi sur les juges* pour augmenter le nombre de juges siégeant aux cours supérieures et aux cours de comté. De plus, ces modifications mettent en oeuvre certaines recommandations de la Commission de 1986 sur le traitement et les avantages des juges. Des lois ont été présentées au Parlement afin de faciliter l'unification des tribunaux en Colombie-Britannique et en Ontario.

Autres activités

Au cours de l'année 1989-1990, le Secteur a également :

- administré le Fonds des droits de la personne et une partie du Fonds de la consultation et du développement du ministère de la Justice;
- organisé à l'intention des avocats du gouvernement le septième séminaire annuel en droit administratif;
- préparé et distribué le Recueil de jurisprudence en droit administratif (1989);
- établi le Service de la révision du droit administratif.

SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

Le Secteur des services juridiques ministériels, par l'entremise du personnel de l'administration centrale et des services juridiques ministériels - des équipes d'avocats affectées directement chez le ministère client -, fournit des services juridiques à plus de 40 ministères et organismes fédéraux, ainsi que des avis juridiques spécialisés en ce qui concerne le droit immobilier, le droit commercial, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Il est également chargé de l'élaboration des politiques en ce qui concerne l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et les questions connexes. Le Secteur compte 350 personnes, ce chiffre comprenant les avocats et le personnel de soutien.

Le premier sous-ministre adjoint assure la direction et la coordination du Secteur et notamment celle d'un certain nombre de services juridiques ministériels axés sur le droit commercial et immobilier. Il est responsable de tous les dossiers en droit commercial et immobilier dont s'occupe le ministère. Il est également le coordonnateur du ministère en droit de l'environnement.

Le sous-ministre adjoint, Accès à l'information, assure la direction des services juridiques ministériels chargés principalement des affaires relatives aux règlements et à leur application. Il est également responsable de la coordination des politiques et de la prestation d'avis juridiques en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Le sous-ministre adjoint, Finances, est le premier conseiller du ministère des Finances. Il assure la gestion et la coordination des services juridiques fournis au ministère des Finances et au Surintendant des institutions financières.

Droit commercial

Les avocats du Secteur ont prêté leur concours à des projets de l'État qui entraîneront l'engagement d'environ 25 milliards de dollars. Ils ont collaboré au projet Hibernia et à celui du gazoduc sur l'île de Vancouver.

Droit correctionnel

Les avocats du Secteur ont examiné toutes les lois renfermant des dispositions relatives à l'emprisonnement, la détention et la libération conditionnelle des personnes déclarées coupables. Ils ont participé à l'élaboration de la documentation de consultation sur la réforme relative à la détermination de la peine, au droit correctionnel et à la libération conditionnelle ainsi qu'à la révision substantielle de la réglementation en matière de libération conditionnelle. Les avocats du Secteur ont été chargés de dossiers qui ont donné lieu à des précédents dans le domaine du droit correctionnel, notamment sur l'analyse de l'urine des détenus, les visites par les partenaires des détenus homosexuels, la fouille corporelle effectuée par un membre du sexe opposé et sur le pouvoir de garder en prison pour une période indéterminée les contrevenants dangereux.

Droit de l'administration fédérale

Des avis ont été fournis sur les lois relatives à l'organisation et à la gestion de la fonction publique, notamment la *Loi sur la gestion des finances publiques* et la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. Le ministère a participé au projet Fonction publique 2000, à l'élaboration des modifications à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et à la réforme de la législation sur les pensions.

Politiques

Les avocats du Secteur ont fourni des conseils en matière de politiques relativement à un certain nombre de questions,

notamment au sujet des modifications à la *Loi sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz* dans le but d'améliorer la sécurité dans l'exploitation offshore du pétrole et du gaz à la suite de la tragédie de l'*Ocean Ranger*. Le Secteur a participé à l'élaboration des politiques et des stratégies concernant les nouvelles initiatives liées à l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) et à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Le Secteur a également participé à la mise en oeuvre de la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les avocats du Secteur ont prêté leur concours à l'organisation des audiences de la nouvelle Commission des plaintes du public contre la GRC, et ont participé à l'examen quinquennal de la *Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité*.

Droit immobilier

Les avocats du Secteur ont fourni des avis sur un accord intervenu avec l'Alberta aux termes duquel Banff devient la première municipalité, créée selon les lois d'une province, à faire partie des parcs nationaux du Canada. Le Secteur a également donné des avis relativement à l'acquisition d'intérêts dans des immeubles à l'étranger, notamment l'ambassade du Canada à Tokyo et à Paris et la construction du pavillon du Canada à l'exposition universelle de Séville qui se tiendra en 1992.

Les avocats du Secteur se sont vu également confier des dossiers relatifs aux revendications territoriales des autochtones, notamment l'entente cadre avec les Nisga'a qui constituait le premier règlement global des revendications territoriales en Colombie-Britannique. Ils ont également rédigé et enregistré les documents nécessaires pour le premier transfert de titre par le *Land Title Office* de la Colombie-Britannique à une bande indienne, soit la bande sechelte.

Droit public

Les avocats du Secteur ont fourni des avis juridiques sur les textes législatifs suivants : la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur l'assurance-chômage* et la *Loi sur le régime de pensions du Canada*. Ils sont également intervenus dans de nombreux dossiers touchant la Charte, y compris dans un appel à la Cour suprême du Canada relativement à la question de savoir s'il est discriminatoire de verser des prestations pour la garde des enfants aux parents adoptifs mais non aux parents naturels. Dans un autre appel, on a demandé à la Cour de déterminer si le fait d'arrêter de verser des prestations d'assurance-chômage aux gens âgés de 65 ans contrevient aux droits à l'égalité garantis par la Charte. Certaines contestations de la procédure suivie par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité ont été accueillies; de plus, les dispositions de la *Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité* relatives aux pouvoirs de cet organisme sont contestées.

Le Secteur a également participé à l'élaboration de la position du Canada en ce qui a trait à certains aspects de l'enlèvement international d'enfants.

Droit des échanges commerciaux

Le Secteur a fourni des avis sur l'interprétation et l'application des lois dans le cadre d'échanges commerciaux, notamment la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, laquelle prévoit des limites à l'exportation et à l'importation de certaines marchandises. Les mesures de contrôle liées à l'exportation de marchandises stratégiques ont été révisées pour tenir compte des changements intervenus dans les relations entre l'Est et l'Ouest; en ce qui a trait à l'Afrique du Sud, des mesures de

contrôle touchant l'exportation et l'importation ont été imposées.

Le Secteur est également intervenu dans les affaires qui découlent de l'application de la *Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'oeuvre*, laquelle impose un droit sur le bois d'oeuvre du Canada qui est exporté aux États-Unis. La plus importante de ces affaires est celle où les demandeurs soutiennent que la réglementation qui exempte certaines sociétés de l'application de la Loi contrevient aux droits à l'égalité garantis par la Charte.

SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE

Le Secteur de la politique, des programmes et de la recherche est responsable, d'une part, de la planification, de l'élaboration et de la mise en oeuvre au niveau fédéral, en matière juridique, des politiques relatives au droit pénal et familial, aux questions sociales connexes et à l'observation des règlements et, d'autre part, de l'administration des programmes. Les frais de trois de ces programmes donnent lieu à partage avec les provinces et territoires.

L'avortement

Le Secteur a participé à l'élaboration d'une prise de position du ministère dans l'affaire *Daigle* c. *Tremblay*, entendue par la Cour suprême du Canada. La Cour suprême a infirmé l'injonction accordée et confirmée par les tribunaux d'instance inférieure qui visait à empêcher M^me^ Daigle d'obtenir un avortement.

Après que la Cour suprême du Canada eût rendu en 1988 sa décision dans l'affaire *Morgentaler* invalidant l'article 251 du *Code criminel*, le Secteur a donné des avis au gouvernement fédéral sur les différentes voies qui s'offraient à lui. Il a également fourni des conseils en matière de politiques et des avis juridiques au sujet de la *Loi concernant l'avortement*, déposée à la Chambre des communes le 3 novembre 1989.

Les jeunes contrevenants

À la suite de longues consultations avec les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des organismes non gouvernementaux, le projet de loi C-58, *Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel*, a été déposé à la Chambre des communes le 20 décembre 1989. Le projet de loi traite du renvoi des jeunes délinquants à la juridiction normalement compétente ainsi que de la détermination de la peine par le tribunal pour adolescents et par le tribunal pour adultes, dans les cas d'adolescents reconnus coupables de meurtre.

Le Secteur a continué d'administrer le programme de partage des frais des services en matière de justice applicable aux adolescents (voir Subventions et contributions, page 37). Ce programme a pour objet d'aider à la mise en oeuvre de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à établir et promouvoir les services de justice applicables aux adolescents. Le Secteur a versé à 11 ministères provinciaux et territoriaux des contributions d'un montant total de 4 259 millions de dollars pour soutenir leurs efforts d'élaboration de systèmes informatisés servant à l'administration de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, d'une part, et pour obtenir les statistiques nécessaires au ministère de la Justice, d'autre part.

Le Secteur a participé aux préparatifs en vue du Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des delinquants, notamment aux discussions sur les règles minima pour l'administration de la justice pour mineurs (règles de Beijing) dans les cas de mineurs privés de leur liberté et sur les directives pour la prévention de la délinquance (directives de Riyadh).

Les armes à feu

Des organisations nationales, des autorités provinciales compétentes ainsi que des ministères et organismes du gouvernement fédéral intéressés à une réglementation dans le domaine des armes à feu ont été consultés dans le cadre du processus d'élaboration de modifications aux dispositions du *Code criminel* sur le contrôle des armes à feu.

Les victimes d'actes criminels

En vertu d'une modification contenue dans le projet de loi C-89, *Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes*

criminels), les tribunaux sont tenus d'imposer une suramende compensatoire, en plus de toute autre peine infligée au contrevenant. La Loi est entrée en vigueur le 31 juillet 1989. Le règlement prescrivant le montant maximal de la suramende compensatoire est aussi entré en vigueur.

Le Secteur a consulté les provinces et les territoires sur la mise en application des dispositions élargies du projet de loi C-89 relative au dédommagement. Un groupe de travail a été établi dans le but d'en examiner les répercussions financières et opérationnelles.

La stratégie nationale antidrogue

Le Secteur a participé à plusieurs phases de la Stratégie nationale antidrogue. Il contribue aux travaux du comité interministériel constitué pour consolider la *Loi sur les stupéfiants* et la *Loi des aliments et drogues*. Il a coordonné les efforts entrepris par le gouvernement en vue de la ratification par le Canada d'une récente convention de l'ONU sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes et il a participé aux travaux d'un groupe d'étude sur les mesures financières en matière de blanchissage.

La justice criminelle autochtone

Le Secteur a répondu à plusieurs demandes traitant de justice criminelle autochtone, comme la Commission royale sur les poursuites intentées contre Donald Marshall fils, l'enquête publique du Manitoba sur l'administration de la justice et les autochtones ainsi que l'enquête publique de l'Alberta sur les services de police dans la réserve de la bande indienne de Blood.

Un certain nombre d'activités ont également été entreprises en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de recherche, d'action et d'évaluation pour nous permettre de mieux comprendre et d'aborder les problèmes des autochtones en conflit avec la loi.

La prévention du crime

Le Secteur a participé à la planification de la première Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain, tenue à Montréal en octobre 1989. Par suite de cette conférence, une série d'activités ont été mises en oeuvre par les municipalités canadiennes dans le domaine de la prévention du crime. Le Secteur a également poursuivi, en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, l'élaboration d'un plan et d'un énoncé de politique nationaux en matière de prévention du crime.

Le droit de la famille

Le projet de loi C-61, *Loi modifiant la Loi sur le divorce (obstacles au remariage religieux)*, a été présenté au Parlement. Il prévoit le rejet de la demande en divorce de l'époux qui refuse de supprimer tout obstacle au remariage religieux de l'autre époux lorsque cette suppression dépend du requérant.

Le projet fédéral-provincial de lignes directrices sur les pensions alimentaires a été lancé en 1989-1990 dans le but d'élaborer une formule de calcul pour les pensions alimentaires au profit des enfants, formule qui tient compte des coûts réels de l'entretien et de l'éducation des enfants.

La détermination de la peine

Deux rapports ont servi de base aux travaux du Secteur dans le domaine de la détermination de la peine : le rapport du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général, *Responsabilités à assumer*, d'une part, et le rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine, *Réformer la sentence: une approche canadienne*, d'autre part. Le ministère de la Justice a mené une action concertée avec le ministère du Solliciteur

général en vue de déterminer la façon d'aborder les questions touchant à la détermination de la peine, aux services correctionnels et aux libérations conditionnelles.

Révision du droit criminel

Le ministère s'est joint à un groupe de travail fédéral-provincial mis sur pied dans le but d'étudier le droit relatif à l'homicide et de faire des recommandations à cet égard. En réponse aux recommandations faites par le groupe de travail au sujet de la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Vaillancourt* (1987), le ministre de la Justice a déposé un projet de loi visant à permettre l'adjonction d'autres actes criminels à une accusation de meurtre.

Des modifications au *Code criminel* visant à moderniser et à rendre plus efficaces les dispositions relatives aux incendies criminels ont été déposées à la Chambre des communes.

Les travaux menés en vue d'une réforme fondamentale des dispositions du *Code criminel* visant les accusés atteints de troubles mentaux se sont poursuivis. Ces travaux ont également porté sur l'élaboration d'amendements corrélatifs à la *Loi sur les jeunes contrevenants* et la *Loi sur la défense nationale*.

Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires

En 1989-1990, trois sous-projets ont pu être menés à bien dans le cadre du Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires : politiques en matière d'observation et d'application, recours et sanctions administratifs non judiciaires et barème des peines réglementaires et lignes directrices relatives à la détermination de la peine.

Trois études de cas ont été entreprises dans les domaines de la taxe sur les produits et services, la pêche illégale et les sanctions en matière d'environnement.

Recherche

Le Secteur réalise des travaux de recherche expérimentale pour appuyer le ministère dans ses fonctions d'élaboration de mesures législatives et de politiques et pour soutenir les programmes ministériels destinés à favoriser l'accès à la justice, ainsi que dans d'autres domaines liés au rôle de chef de file du ministre dans le domaine de la justice. Parmi les programmes de recherche réalisés en 1989-1990, il faut noter les travaux sur la prostitution; les flux transfrontières de renseignements personnels; les tendances actuelles en Europe dans le domaine de la prévention du crime (répercussions au Canada); les groupes de discussion sur les besoins en vulgarisation et en information juridiques; les services d'aide juridique en matière civile au Canada; les tendances en matière de peine et les options à cet égard en ce qui concerne les contrevenants autochtones; un répertoire national des programmes, des projets et des travaux de recherche en matière de justice autochtone.

Financement des projets

Le Secteur s'est servi des fonds de contributions discrétionnaires du ministère pour continuer d'appuyer la recherche visant à promouvoir et à favoriser la mise en place de certaines réformes touchant le système de justice. Ont accès à ces fonds les particuliers, les groupes et les organismes gouvernementaux qui oeuvrent dans des domaines définis comme prioritaires par le gouvernement du Canada (voir Subventions et contributions, page 37).

Statistiques

Donnant suite à l'invitation lancée par le Service de la prévention du crime et de la justice pénale des Nations Unies, le Secteur a organisé une réunion d'une semaine qui a rassemblé 20 experts en provenance de huit pays: cette réunion visait à planifier l'étude

des sous-sujets relatifs à l'automatisation qui se fera dans le cadre du Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui aura lieu du 27 août au 7 septembre 1990.

Le Secteur a également poursuivi son inventaire et son analyse des besoins du ministère en matière de données statistiques. Au cours de l'exercice 1989-1990, l'accent a été mis sur l'élaboration d'un modèle de *Loi sur les jeunes contrevenants*, ainsi que sur une description qualitative de l'application des dispositions en vertu de la loi.

Information juridique

En 1989-1990, le Secteur a concentré ses efforts sur la promotion et la distribution dans l'ensemble du Canada de nouvelles publications du ministère relatives à l'exploitation sexuelle des enfants : *Le secret du petit cheval* et *Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle : les dispositions de la loi*. D'autres projets éducatifs se sont attaqués au problème de la conduite avec facultés affaiblies : le dossier d'information (vidéo et guide) *Le temps d'y penser* et la vidéo *Alcool, une question de conduite...* Des fiches documentaires visant à renseigner les victimes d'actes criminels sur le projet de loi C-89 et ses répercussions sont également en préparation.

Le Secteur continue d'administrer le Centre national de documentation sur les victimes, lequel vise à répondre aux besoins en information des victimes d'actes criminels.

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

Le Secteur de la gestion intégrée offre au ministère des services de soutien dans le domaine de l'administration et de la gestion, notamment une gamme complète de services centraux au ministre, au sous-ministre et au Comité exécutif. Les services sont fournis directement au public par l'intermédiaire de la Direction des communications et des affaires publiques, du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, du Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et du Bureau d'enregistrement des actions en divorce.

Le Secteur élabore les politiques ministérielles, coordonne les programmes et les activités du ministère et s'occupe de la gestion des ressources, tout en veillant au respect des directives des organismes centraux et des politiques du gouvernement. En outre, il administre et dirige toutes les activités de communication du ministère. Il exerce des fonctions juridiques dans des domaines spécialisés et est responsable de la planification stratégique pour l'ensemble du ministère. Le sous-ministre adjoint, Gestion intégrée, est à la tête du Secteur.

Mission et principes directeurs

En 1989-1990, le Secteur a porté une attention spéciale à la rédaction de la version définitive de l'Énoncé de la mission et des principes directeurs du ministère. Le travail accompli à cet égard avant le début de l'exercice a été examiné par le Comité de gestion au printemps de 1989, et plusieurs projets d'énoncé ont été préparés. Ils ont été distribués dans l'ensemble du ministère et les employés ont tous été invités à faire connaître leurs observations. Au printemps de 1990, le Comité de gestion a élaboré un nouveau projet d'énoncé à partir des observations recueillies.*

Congrès des Nations Unies

Le ministère a été mis à contribution en vue de la participation du Canada au Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui se tenait à La Havane du 27 août au 7 septembre 1990.

Les fonctionnaires du ministère ont participé à l'élaboration de la documentation pour le Congrès à la réunion régionale à Helsinki, qui réunissait des représentants gouvernementaux de l'Europe et de l'Amérique du Nord. De concert avec les spécialistes des Nations Unies, ils ont en outre rédigé la version définitive des résolutions pour le Congrès à la onzième réunion du Comité pour la prévention et la lutte contre la délinquance.

Direction des politiques, des systèmes et des services

La structure de la Direction des politiques, des systèmes et des services a été modifiée et de nouvelles fonctions ont été ajoutées à celles qu'elle remplissait déjà.

La Division de la planification a établi un cadre de planification et de responsabilité simplifié, qui englobe tant la planification stratégique qu'opérationnelle. Elle a également secondé le sous-ministre dans l'élaboration du programme «La justice dans les années 1990», qui vise à réunir en un même programme les diverses initiatives en cours afin d'assurer la gestion efficace du ministère au cours des dix prochaines années.

Un groupe de travail a été créé pour mettre en oeuvre le Plan stratégique de gestion de l'information. Celui-ci permettra au ministère d'obtenir, de stocker, de chercher et de communiquer l'information plus efficacement.

La Division des systèmes d'aide au droit familial aide les gens dont le conjoint n'a pas respecté l'ordonnance alimentaire rendue. Elle dirige aussi le Bureau d'enregistrement des actions en

* La ministre de la Justice, M^me^ Kim Campbell, et le sous-ministre, M. John Tait, ont rendu public l'Énoncé de la mission et des principes directeurs du ministère dans le cadre d'une cérémonie spéciale qui s'est déroulée à Ottawa le 22 mai 1990. Une cérémonie similaire a été organisée dans les bureaux du ministère de la Justice partout au pays, et tous les employés ont reçu un exemplaire de l'Énoncé.

divorce, qui fournit des renseignements amenant au règlement des problèmes relatifs aux conflits de compétence en matière de divorce. Au 31 mars 1990, le service de communication des renseignements avait reçu 13 187 demandes de recherche de débiteurs défaillants et 31 583 sommations de saisie-arrêt de fonds fédéraux désignés. Jusqu'à présent, 13,1 millions de dollars ont été saisis pour le compte des provinces et des territoires en vertu de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*. Le Bureau d'enregistrement des actions en divorce a délivré plus de 96 000 certificats de mise à jour au cours de l'exercice.

Le Service de gestion des marchés de services juridiques administre les contrats de services juridiques pour le compte de la Couronne. Cette année, la valeur des contrats traités a atteint 31 millions de dollars (frais et débours), une hausse de près de 15 pour 100 par rapport à l'année précédente.

La Division des services administratifs a entrepris une révision en profondeur des dossiers du ministère et a transféré aux Archives nationales les avis et les documents faisant jurisprudence, lesquels datent de 1856 à 1953. La vérification des systèmes de dossiers a été effectuée dans trois services du ministère et dans un bureau régional, ce qui a permis d'améliorer considérablement la gestion des documents. En 1989-1990, plus de 187 contrats de services de consultation et de services professionnels s'élevant à 5,8 millions de dollars ont été traités, auxquels s'ajoutent 4 200 demandes de matériel totalisant environ 5,2 millions de dollars.

Section des services ministériels

La Section des services ministériels fournit divers services généraux au ministre, au sous-ministre et au ministère; elle s'occupe entre autres de la coordination des documents d'information et autres dont ont besoin le ministre et le sous-ministre pour les activités parlementaires et les réunions du Cabinet.

En 1989-1990, la Section s'est acquittée des tâches suivantes :

- rédiger et coordonner la préparation des notes d'information relatives à dix projets de loi;
- de concert avec des employés de la Chambre des communes et du Sénat, coordonner l'aide spécialisée apportée à la ministre et au secrétaire parlementaire en vue de l'adoption des projets de loi et de la participation du ministère aux travaux des comités parlementaires et de ceux du Sénat;
- coordonner les notes d'information que la ministre consulte en prévision de la période des questions;
- traiter plus de 200 800 lettres adressées à la ministre;
- coordonner et fournir les services de secrétariat pour une série de réunions fédérales-provinciales-territoriales des ministres et sous-ministres responsables de la justice;
- traiter 1 122 demandes de renseignements, 408 découlant de la *Loi sur l'accès à l'information* et 741, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Ressources humaines

Au cours de l'exercice, la Direction des ressources humaines a lancé un nouveau bulletin, *Infopersonnel*, dont le but est d'informer les employés de toutes les politiques qui les touchent. On a mis en oeuvre les lignes directrices révisées relatives à l'orientation des nouveaux employés, et la première session d'orientation a été offerte.

Un cahier d'information sur le recrutement a été préparé afin d'attirer des avocats stagiaires au ministère, et le travail en vue de la préparation de la version définitive de la stratégie générale de recrutement a considérablement progressé.

Un projet important de mise à jour de l'information sur l'organisation et le personnel a été entrepris; il a débouché sur une réorganisation visant à répondre aux besoins dégagés comme le perfectionnement professionnel et un meilleur rendement organisationnel.

Communications et affaires publiques

La Direction des communications et affaires publiques a contribué à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mesures législatives de première importance, y compris les modifications à la *Loi sur la Cour fédérale*, à la *Loi sur les jeunes contrevenants*, à la *Loi sur le divorce*, au *Code criminel* (incendie criminel et homicide), à la *Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes* et la réforme administrative des tribunaux en Colombie-Britannique et en Ontario.

La Direction a participé aux travaux préliminaires ayant mené au dépôt du projet de loi sur l'avortement. Elle a aussi rédigé la réponse du gouvernement aux recommandations de la Commission royale sur les poursuites intentées contre Donald Marshall fils.

En outre, elle a contribué à des initiatives interministérielles concernant la violence familiale, la Stratégie nationale antidrogue et la prévention du crime. De nombreux services de soutien dans le domaine des communications ont été requis par suite d'importantes affaires judiciaires et décisions relatives aux régimes de retraite de l'État, à l'extradition, à l'affaire *Chantal Daigle* et aux lignes directrices relatives à l'évaluation et à l'examen en matière d'environnement.

Parmi les publications produites au cours de l'exercice, on note cinq rapports d'évaluation de l'incidence de la loi sur la prostitution de rue, une brochure exposant les grandes lignes de la *Loi sur les langues officielles*, un dépliant sur les infractions relatives à la conduite avec facultés affaiblies prévues dans le *Code criminel* et de nombreux bulletins et brochures visant à renforcer les communications internes. La série de publications du ministère concernant l'exploitation sexuelle des enfants a provoqué une forte réaction du public : le ministère a reçu plus de deux millions de demandes à ce sujet. Les publications ont été diffusées en langues autochtones et un livre d'histoires pour enfants a été publié en langue inuit. En tout, il y a plus de 4,5 millions de demandes de la part du public pour les publications de la Justice.

Des expositions et des événements spéciaux ont été organisés dans le cadre de la rencontre annuelle de l'Association du Barreau canadien à Vancouver, du mois de la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants (septembre), de la réunion annuelle du Barreau du Québec et de l'Association canadienne de justice pénale, de la Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain et de la Journée du droit, partout au Canada.

La Direction a joué un rôle important dans les communications internes visant à appuyer le nouvel énoncé de mission et des principes directeurs du ministère ainsi que son programme d'initiatives intitulé *La justice dans les années 1990*.

Au cours de l'exercice, la Direction a publié 74 communiqués et 20 cahiers d'information importants. Elle a également répondu à plus de 32 000 demandes écrites de la part du public pour de l'information générale sur le système judiciaire, et a reçu plus de 5 000 demandes téléphoniques.

Bureau de l'examen

Le Bureau de l'examen a mené à bien des examens de la gestion relativement à l'utilisation des télécopieurs au ministère, à l'index par sujet des *Lois révisées du Canada, 1985*, aux arrangements relatifs aux prêts d'années-personnes dans le Secteur des services juridiques,

au litige concernant les prêts aux étudiants, à l'amélioration du rendement organisationnel de l'Unité de la correspondance ministérielle et à l'établissement du profil des tâches du Secteur des services juridiques.

Le Bureau a amorcé une évaluation du programme d'aide juridique dans les Territoires du Nord-Ouest, des projets concernant la violence familiale et l'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que du programme de partage des frais liés à l'indemnisation des victimes d'actes criminels et du programme de partage des frais liés aux services de justice applicables aux jeunes contrevenants. En outre, il a terminé les évaluations concernant le programme d'aide juridique en Saskatchewan, le Bureau d'enregistrement des actions en divorce et la *Loi de 1985 sur le divorce*. Ces évaluations portent sur des sujets très variés y compris des facteurs d'ordre administratif tant internes qu'externes, les moyens d'améliorer l'efficacité et les répercussions des services, des programmes et des lois dont l'administration relève du ministère.

La Vérification interne a effectué la vérification de cinq services juridiques ministériels, des services de sécurité, de la gestion des documents, et de la Section d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales. Elle a amorcé la vérification des services de télécommunications et de communications des données, des services législatifs, du bureau régional d'Halifax et de Winnipeg ainsi que la vérification des marchés de services.

Sécurité

Au cours de l'exercice, les Services de sécurité ont mis en oeuvre des programmes relatifs à la sécurité des biens, du personnel et des données; de surcroît, ils ont pris des mesures afin de sensibiliser les employés aux questions concernant la sécurité. Ils ont mis en place un réseau de télécopieurs sûr à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux et ont distribué un nouveau manuel sur la sécurité. Enfin, ils ont traité des demandes de vérification de sécurité concernant des employés, des entrepreneurs et des nominations par voie de décret.

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DU MINISTÈRE

La Direction de la politique, des programmes et de la recherche administre la plupart des programmes de subventions et de contributions du ministère. En général, ces subventions et contributions ont pour objet de promouvoir et de maintenir les normes de base du système de justice et d'améliorer la prestation des services judiciaires au public. De plus, le Secteur du droit public administre le Fonds des droits de la personne et la composante du droit public du Fonds de la consultation et du développement.

La Section des programmes (Accès à la justice) élabore et administre les principales ententes fédérales-provinciales de financement des programmes dans trois secteurs : l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux autochtones et l'indemnisation des victimes d'actes criminels (voir les tableaux à la page 39).

Le programme d'aide juridique permet que, dans des affaires criminelles graves (affaires criminelles et civiles dans les territoires), les personnes défavorisées au plan économique aient accès à l'aide juridique partout au Canada. Ce programme aide les Indiens inscrits et non inscrits, de même que les Inuit et les Métis, à comprendre leurs droits et à obtenir une aide juridique. Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels sert à indemniser les victimes de crimes violents.

Outre ces programmes de partage des frais, la Section administre des ententes appuyant les programmes de vulgarisation et d'information juridiques, les subventions et les contributions versées aux organismes nationaux de justice criminelle et divers programmes de financement visant à encourager les études supérieures en droit.

La Section des programmes (Jeunes contrevenants) administre le programme de partage des frais des services en matière de justice applicable aux adolescents (voir le tableau à la page 38). Ce programme a pour objet d'aider à la mise en oeuvre de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à établir et à promouvoir un bon système de justice applicable aux adolescents. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral contribue aux frais engagés par les provinces et les territoires pour les services de garde postérieurs au jugement, de même que pour certains autres services et pour les programmes de mesures de rechange. Le gouvernement fédéral apporte également une aide financière aux territoires relativement à la construction d'établissements pour les jeunes contrevenants.

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS
SERVICES DE JUSTICE APPLICABLES AUX ADOLESCENTS

Provinces / Territoires	1989-1990	Rétroactif Années précédentes	Total 1989-1990
	$	$	$
Colombie-Britannique	16 473 097	2 302 220	18 775 317
Alberta	12 643 877	3 943 999	16 587 876
Saskatchewan	6 557 000	553 476	7 110 476
Manitoba	5 703 049	673 032	6 376 081
Ontario	55 100 000	7 342 762	62 442 762
Québec	24 461 590	307 644	24 769 234
Nouveau-Brunswick	4 144 000	322 000	4 466 000
Nouvelle-Écosse	5 511 320	1 103 001	6 614 321
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0
Terre-Neuve	4 109 000	1 900 000	6 009 000
Yukon	1 078 248	61 086	1 139 334
Territoires du Nord-Ouest	1 675 000	472 000	2 147 000
Total	137 456 181	18 981 220	156 437 401

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS

INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Province / Territoires	1989-1990
	$
Colombie-Britannique	1 044 400
Alberta	798 534
Saskatchewan	353 920
Manitoba	379 645
Ontario	3 300 780
Québec	2 323 720
Nouveau-Brunswick	167 451
Nouvelle-Écosse	301 919
Î.-P.-É	50 000
Terre-Neuve	111 906
Yukon	117 344
T.N.-O	121 026
Total	9 070 645

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS

ASSISTANCE PARAJUDICIAIRE AUX AUTOCHTONES

Province / Territoires	1989-1990
	$
Colombie-Britannique	712 509
Alberta	953 530
Manitoba	270 300
Ontario	504 435
Québec	451 100
Terre-Neuve	100 185
Yukon	132 250
T.N.-O	286 180
Total	3 410 489

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS

AIDE JURIDIQUE AUX ADULTES ET AUX JEUNES CONTREVENANTS EN MATIÈRE PÉNALE

Province / Territoires	1989-1990
	$
Colombie-Britannique	9 062 383
Alberta	7 033 531
Saskatchewan	2 725 903
Manitoba	3 504 293
Ontario	39 280 999
Québec	16 534 868
Nouveau-Brunswick	1 439 515
Nouvelle Écosse	3 222 000
Î.-P.-É	226 156
Terre-Neuve	1 707 489
Yukon	457 396
T.N.-O	1 287 668
Total	86 482 201

AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Contributions/Fonds	Projets	1989-1990
		$
Fonds d'accès à l'information juridique		
Généralités	14	1 307 273
Projets spéciaux VIJ	7	281 076
Loi sur les jeunes contrevenants		
Élaboration de systèmes	12	4 258 566
Élaboration de programmes	18	439 582
Établissements de garde	1	1 618 407
Fonds des droits de la personne	26	235 598
Réforme du droit pénal		
Généralités	44	695 635
Victimes d'actes criminels	5	153 707
Exploitation sexuelle	7	73 341
Violence familiale	5	83 000
Consultation et développement		
Généralités	26	293 672
Droit public et international	11	79 800
Droit de la famille	9	140 933
Projets spéciaux- Aide juridique	6	156 605
Autres projets intéressant les autochtones	2	6 200
Autonomie gouvernementale des autochtones	6	530 431

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

SUBVENTIONS	1989-1990
	$
Accès des autochtones aux études de droit	296 587
Bourses d'études Duff-Rinfret	86 150
Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada	27 226
Commission internationale de juristes	22 575
Institut international des droits d'expression française	1 500
Bourses Driedger-Pigeon en rédaction législative	89 280
Association canadienne des chefs de police	16 150
British Institute of International and Comparative Law	9 500
Académie de droit international de La Haye	11 400
Institut international des droits de l'homme	3 000
Centre canadien de la magistrature	162 500
Fondation canadienne des droits humains	20 000

CONTRIBUTIONS	1989-1990
	$
Droit civil/common law	286 140
Association canadienne des juges des cours provinciales	66 500
Société canadienne des sciences judiciaires	25 621
Programme de rédaction législative de l'Université d'Ottawa	93 455
Centre canadien de la documentation juridique	380 200

ANNEXE I

LOIS DONT L'APPLICATION RELÈVE EN TOUT OU EN PARTIE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE AU 31 MARS 1990

Loi sur l'accès à l'information, L. R., ch. A-1

Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, L. R., ch. 4 (2^{e} suppl.)

Loi sur les aliments et drogues, L. R., ch. F-27

Loi sur l'annulation du mariage (Ontario), S.R.C. 1970, ch. A-14

Loi sur l'arbitrage commercial, L. R., ch. 17 (2^{e} suppl.)

Loi sur les biens en déshérence, L. R., ch. E-13

Code criminel, L. R., ch. C-46

Loi sur la Commission de réforme du droit, L. R., ch. L-7

Loi sur les connaissements, L. R., ch. B-5

Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale, L. R., ch. C-30

Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, L. R., ch. 16 (2^{e} suppl.)

Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, L. R., ch. T-2

Loi sur la Cour fédérale, L. R., ch. F-7

Loi sur la Cour suprême, L. R., ch. S-26

Loi sur les criminels fugitifs, L. R., ch. F-32

Déclaration canadienne des droits, S.C. 1960, ch. 44

Loi sur le divorce, L. R., ch. 3 (2^{e} suppl.)

Loi canadienne sur les droits de la personne, L. R., ch. F-32

Loi sur l'enrôlement à l'étranger, L. R., ch. F-28

Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle, L. R., ch. 30 (4^{e} suppl.)

Loi sur l'extradition, L. R., ch. E-23

Loi sur l'identification des criminels, L. R., ch.I-1

Loi sur l'immunité des États, L. R., ch. S-18

Loi sur les infractions en matière de sécurité, L. R., ch. S-7

Loi sur l'interprétation, L. R., ch. I-21

Loi sur les jeunes contrevenants, L. R., ch.Y-1

Loi sur les juges, L. R., ch. J-1

Loi sur les langues officielles, L. R., ch. 31 (4^{e} suppl.)

Loi sur les Lois révisées du Canada (1985), L. R., ch. 40 (3^{e} suppl.)

Loi sur le mariage, L. R., ch. M-2

Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères, L. R., ch. F-29

Loi sur le ministère de la Justice, L. R., ch. J-2

Loi sur la preuve du Canada, L. R., ch. C-5

Loi canadienne sur les prises, S.R.C. 1970, ch. P-24

Loi sur la protection des renseignements personnels, L. R., ch. P-21

Loi de réparation consécutive à une interruption des services postaux, L. R., ch. P-16

Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents, L. R., ch. T-12

Loi sur la responsabilité de l'État, L. R., ch. C-50

Loi sur la révision des lois, L.R., ch. S-20

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions, L.R., ch. G-2

Loi sur les secrets officiels, L. R., ch. O-5

Loi sur les stupéfiants, L. R., ch. N-1

Loi sur les textes réglementaires, L. R., ch. S-22

ANNEXE II

MINISTÈRES ET ORGANISMES CLIENTS DU SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

Administration du pipe-line du Nord
Administration du rétablissement agricole des Prairies
Affaires des anciens combattants
Affaires extérieures et commerce extérieur Canada
Affaires indiennes et du Nord canadien
Agence canadienne de développement international
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence de surveillance du secteur pétrolier
Agriculture
Approvisionnements et Services
Archives nationales du Canada
Banque du Canada
Bibliothèque nationale
Bureau d'examen de l'endettement agricole
Bureau de privatisation et affaires réglementaires
Bureau du Surintendant des institutions financières
Centre de la sécurité des télécommunications
Commission canadienne des pensions
Commission canadienne du lait
Commission de contrôle de l'énergie atomique
Commission de la fonction publique
Commission de l'emploi et de l'immigration
Commission d'énergie du Nord canadien
Commission des champs de bataille nationaux
Commission d'indemnisation des marins marchands
Commission nationale des libérations conditionnelles
Communications
Condition féminine
Condition physique et Sport amateur
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
Conseil de recherches médicales
Conseil du Trésor
Conseil national de commercialisation des produits de ferme
Conseil national de recherches
Consommateurs et Sociétés
Construction de Défense (1951) Limitée
Corporation commerciale canadienne
Défense nationale
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
Énergie, Mines et Ressources
Entreprise Cape Breton Corporation
Environnement
Finances
Forêts
Gendarmerie royale du Canada
Investissement Canada
Ministère d'État à la Jeunesse
Ministère d'État au multiculturalisme
Monnaie royale canadienne
Musées nationaux du Canada
Office canadien des provendes
Office d'aide à l'adaptation des travailleurs
Office de répartition des approvisionnements d'énergie
Office de stabilisation des prix agricoles
Office des produits agricoles
Office national du film
Pêches et Océans
Postes Canada
Protection civile Canada
Revenu Canada (Douanes et Accise)
Revenu Canada (Impôt)
Santé et Bien-être social

Secrétariat, Groupe de travail, Choix d'un site de gestion des déchets faiblement radioactifs

Secrétariat d'État

Service canadien du renseignement de sécurité

Service correctionnel Canada

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Société du crédit agricole

Solliciteur général Canada

Statistique Canada

Transports

Travail

Travaux publics

Tribunal canadien du commerce extérieur